

LA RAFLE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

A LYON LE 9 FEVRIER 1943

dans les locaux de la 1^{re} section (CAR) et de la 2^e section (FSJF) de la 5^e Direction "Assistance" de l'UGIF



La rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon

A Lyon, le 9 février, le siège de l'U.G.I.F., rue Sainte-Catherine, fait l'objet d'une descente de la Gestapo de Klaus Barbie. En fait, il n'y a pas à Lyon de délégation régionale de l'Union générale des Israélites de France. Il y a, en raison de l'intégration obligatoire et récente des œuvres sociales juives au sein de l'U.G.I.F., des bureaux portant le titre de «Direction» : la troisième direction, par exemple, recouvre en réalité l'O.S.E. qui pratique les secours médicaux pour les enfants, leur distribue des pensions mensuelles et en place un certain nombre dans ses centres ou dans des familles. La cinquième direction (Assistance aux Juifs étrangers) qui se trouve 12, rue Sainte-Catherine recouvre en réalité la section lyonnaise du C.A.R. ou Comité d'Assistance aux Réfugiés, ainsi que la Fédération des Sociétés Juives de France. La création de l'U.G.I.F. n'avait pas apporté de changement notable au fonctionnement du C.A.R. et de la F.S.J.F. qui maintinrent leur indépendance et conservèrent le même personnel et qui continuèrent à se consacrer à la distribution de subsides à de nombreux Juifs étrangers nécessiteux ainsi qu'à une mission clandestine de sauvetage : fausses identités, filières d'évasions vers la Suisse ou de placement de Juifs en danger chez des non-Juifs sympathisants.

Tandis que le C.A.R. formait la première section de la cinquième division de l'U.G.I.F., la F.S.J.F en formait la seconde section. Quelques mois plus tard, le 30 juin 1943, le C.G.Q.J. reprochera d'ailleurs à la direction de l'U.G.I.F. que

«L'U.G.I.F. de la zone Sud continue à apparaître comme une regrettable juxtaposition des anciennes œuvres dissoutes par la loi, lesquelles, sous un nom nouveau, persistent dans leur compétence, dans leurs tendances et leurs méthodes anciennes, mais sans avoir réalisé la moindre cohésion intérieure.»

Cette activité n'échappe pas à la Gestapo de Lyon qui a déjà transféré à Drancy près d'une centaine de Juifs : le 9 février, sous la direction de Klaus Barbie, elle organise une descente sur le local de la rue Sainte-Catherine suivie d'une souricière pendant quelques heures pour ramasser le maximum d'employés ou de cadres de ce bureau d'assistance ainsi que d'assistés. 84 personnes sont transférées à Drancy, après que Barbie ait envoyé son rapport à Paris :

« Notre service a appris qu'il existe à Lyon, 12 rue Sainte-Catherine, un comité juif d'assistance aux émigrés qui aide les Juifs désireux de passer de France en Suisse à préparer le franchissement illégal de la frontière. Le 9 février, une action de capture de ce comité fut entreprise. Lors du coup de filet, 30 Juifs étaient déjà dans les bureaux... » (XLVI-4)

Cette rafle a également pour conséquence immédiate l'arrêt total de toutes les opérations de la 5^e direction et le ralentissement de celles des autres services sociaux. Pour les faire fonctionner normalement et répondre aux besoins de la population juive en détresse, l'U.G.I.F. va créer une délégation régionale à Lyon, qui s'installera 9 rue de l'Hôtel de Ville.

学 ארכיון יד ושם YAD VASHEM ARCHIVES

RECORD GROUP:

0.9

: חטיבה

RECORD GROUP:

אוסף צרפת

:שם החטיבה

FILE NUMBER:

220

:מספר תיק

ORIGINAL ARCHIVE:

ארכיון מוצא:

ORIGINAL FILE

סימול מקורי:

NUMBER:

INVENTORY NUMBER:

מספר נכנסות:

PREVIOUS FILE

: סימול תיק קודם

NUMBER:

NUMBER OF PAGES:

113

:מספר עמודים

ITEM NUMBER:

מספר פריט:

LA RAFLE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

A LYON

LE 9 FEVRIER 1943

dans les locaux de la 1^{re} section (CAR)

et de la 2^e section (FSJF)

de la 5° Direction "Assistance" de l'UGIF



Ce travail est dédié à la mémoire de Simon GUERCHON 1934-1986

> Comme Julien AUBART Henri GOLUB Gilbert ERMANN

Il nous a soutenus de toute son amitié et de toute son énergie jusqu'à sa mort prématurée.

Beate et Serge Klarsfeld



Dans un ouvrage intitulé "LES ENFANTS D'IZIEU", que notre association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France a publié en 1984 et qui a été publié ensuite en anglais (Abrams Pub. New York), j'avais tenu à documenter tous les aspects de cette rafle du 6 avril 1944, qui livra à la déportation 44 enfants, qui furent tous assassinés, ainsi que 7 adultes, dont un seul survécut à l'enfer des camps d'extermination.

Représentant avec mon confrère Charles Libman et notre représentant à Lyon, Richard Zelmati, environ 70 parties civiles contre Barbie, il m'a paru nécessaire de documenter également ce tragique épisode de la rafle du 9 février 1943, quia été opérée dans les bureaux de la 5ème direction de l'Union Générale des Israélites de France, UGIF, 12, rue Sainte Catherine à Lyon par la Gestapo de Barbie. Parmi les parties civiles que nous représentons, se trouvent en effet des membres de familles meurtries par cette rafle. Par ailleurs, c'est le véritable rôle de la partie civile que d'aider à la manifestation de la vérité; nous l'avons amplement et précisément rempli en ce qui concerne la rafle des enfants d'Izieu. Nous tenons d'autant plus à le remplir pour cette rafle du 9 février 1943, que nous avons transmis à la justice les documents s'y rapportant et que nous avons retrouvé personnellement les noms des victimes de cette rafle.

Dans le tome 2 de ''vichy-auschwitz" (paru en 1985 chez Fayard), j'ai consacré une page à cet épisode de la Solution finale de la Question juive en France. Cette contribution est certainement suffisante dans le cadre d'un ouvrage portant sur les persécutions anti-juives en France; mais elle n'est pas assez détaillée dans le cadre d'un procès, où l'affaire de la rue Sainte-Catherine constitue l'une des charges les plus importantes retenues contre Barbie.

La rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon

A Lyon, le 9 février, le siège de l'U.G.I.F., rue Sainte-Catherine, fait l'objet d'une descente de la Gestapo de Klaus Barbie. En fait, il n'y a pas à Lyon de délégation régionale de l'Union générale des Israélites de France. Il y a, en raison de l'intégration obligatoire et récente des œuvres sociales juives au sein de l'U.G.I.F., des bureaux portant le titre de «Direction» : la troisième direction, par exemple, recouvre en réalité l'O.S.E. qui pratique les secours médicaux pour les enfants, leur distribue des pensions mensuelles et en place un certain nombre dans ses centres ou dans des familles. La cinquième direction (Assistance aux Juifs étrangers) qui se trouve 12, rue Sainte-Catherine recouvre en réalité la section lyonnaise du C.A.R. ou Comité d'Assistance aux Réfugiés, ainsi que la Fédération des Sociétés Juives de France. La création de l'U.G.I.F. n'avait pas apporté de changement notable au fonctionnement du C.A.R. et de la F.S.J.F. qui maintinrent leur indépendance et conservèrent le même personnel et qui continuèrent à se consacrer à la distribution de subsides à de nombreux Juifs étrangers nécessiteux ainsi qu'à une mission clandestine de sauvetage : fausses identités, filières d'évasions vers la Suisse ou de placement de Juifs en danger chez des non-Juifs sympathisants.

Tandis que le C.A.R. formait la première section de la cinquième division de l'U.G.I.F., la F.S.J.F en formait la seconde section. Quelques mois plus tard, le 30 juin 1943, le C.G.Q.J. reprochera d'ailleurs à la direction de l'U.G.I.F. que

«L'U.G.I.F. de la zone Sud continue à apparaître comme une regrettable juxtaposition des anciennes œuvres dissoutes par la loi, lesquelles, sous un nom nouveau, persistent dans leur compétence, dans leurs tendances et leurs méthodes anciennes, mais sans avoir réalisé la moindre cohésion intérieure.»

Cette activité n'échappe pas à la Gestapo de Lyon qui a déjà transféré à Drancy près d'une centaine de Juifs: le 9 février, sous la direction de Klaus Barbie, elle organise une descente sur le local de la rue Sainte-Catherine suivie d'une souricière pendant quelques heures pour ramasser le maximum d'employés ou de cadres de ce bureau d'assistance ainsi que d'assistés. 84 personnes sont transférées à Drancy, après que Barbie ait envoyé son rapport à Paris:

« Notre service a appris qu'il existe à Lyon, 12 rue Sainte-Catherine, un comité juif d'assistance aux émigrés qui aide les Juifs désireux de passer de France en Suisse à préparer le franchissement illégal de la frontière. Le 9 février, une action de capture de ce comité fut entreprise. Lors du coup de filet, 30 Juifs étaient déjà dans les bureaux... » (XLVI-4)

Cette rafle a également pour conséquence immédiate l'arrêt total de toutes les opérations de la 5^e direction et le ralentissement de celles des autres services sociaux. Pour les faire fonctionner normalement et répondre aux besoins de la population juive en détresse, l'U.G.I.F. va créer une délégation régionale à Lyon, qui s'installera 9 rue de l'Hôtel de Ville.

LES 7 DOCUMENTS ALLEMANDS DE LA GESTAPO CONCERNANT LA RAFLE DU 9 FEVRIER 1943:

TRADUCTION

IV H- BdS Arrivée: 10.2.43 Møn utilisé EM n°34 Transmis au IV B Extrait du télex de Lyon n° 560 en date du 10.2.43 EM n°28

1) Le 9 février 1943 a été dissous et fermé pour le moment le Comité juif de soutien aux Juifs émigrés et sans ressources, Lyon, rue Sainte-Catherine, 12.

A la suite d'investigations, il s'était avéré que ce comité s'occupait depuis longtemps du trafic de Juifs et d'autres émigrants vers la Suisse.

Le comité a été financé en grande partie par du capital américain de l'association des Quakers.

Comme hommes dans l'ombre du comité ont été trouvés à nouveau le Cardinal Gerlier de Lyon, déjà connu , et le prêtre Glasberg actuellement en fuite...

Au moment de la perquisition du Comité ont été arrêtées environ 90 personnes, la plupart juives, qui étaient presque toutes en possession de faux papiers. Ils avaient sur eux, d'autre part, de considérables quantités d'argent, devises, dollars or USA, titres, diamants, etc... qui ont été mis en sûreté...

Un Juif- il essayait de se soustraire à l'arrestation par la fuite- a été légèrement blessé par balle.

Chef et organisateur du comité est le Juif Polak de Lyon.

Paraphe Röthke 12.2.43



NDLR: pour le rôle du Cardinal Gerlier et de l'abbé Glasberg en faveur des Juifs, voir le chapitre VI du tome l de "VICHY-AUSCHWITZ":Le Haut Clergé et l'Opinion Publique contre Vichy. Quant à M. Polak, "chef et organisateur du comité", il s'agit sans doute d'Isidore BOLLACK, caissier-comptable de la lère section de la 5ème division de l'UGIF à Lyon et qui a fait partie des 86 personnes arrêtées.

IV H - BdS.

Dingang: 10:4:43

nicht ausgewertet

EM. Nr. 34

weiter an IV

XLVI-desied for

AUSZUG

aus FS. Ayun. Nr. 5

560 Zeit. 10. L. 4.

1) AM 9. FEBR. 1943 WURDE IN LYON DAS JUEDISCHE ''KOMITEE ZUR UNTERSZUETZUNG VON EMIGRANTEN UND MITTELLOSEN JUDEN L'ALYON A RUE ST. CATERINE 12 AUFGELOEST UND VORLAEURIG GESCHLOSSEN. AUF GRUND VON ERMITTLUNGEN WAR BEKANNT GEWORDEN, DASS DIESES KOMITEE SICH SIET LAENGERER ZELT MIF DEM SCHMUGGEL VON JUDEN UND ANDEREN EMIGRANTEN NACH DER ACHWELZ BEASSTE. FLNANZIERT WURDE DAS KOMITEE HAUPTSAECHLICH DURCH AMÉRIKANISCHES KAPITALDER QUAEKERVEREINIGUNG. ALS HINTERMAENNER DES KOMITEES WURDEN WIEDER DERIHINLAENGLICH BEKANNTE KARDINAL GERLIER. LYON-UNDDER ZUR ZT. FLUECHTIGE PFARRER G L A S B E R G FESTGESTELLT, ---- BEI DER UEBERHOLUNG DES KOMITEES WURDEN ETWA 90 PERSONEN. MELSST JUDEN, EESTGENOMMENTOLE FAST ALLE IM BESITZE VON FALSCHEN LOENTITAETSKARTEN UND SONSTIGEN GEFAELSCHIEN FAPLEREN WAREN. BEI HNEN WURDE FERNER EINE ERHEBLICHE MENGE AN BARGELD DEVISEN. SA-GOLDDOLLAR, WERTPAPIERE, BRILLANTEN USW. CHERGESTELLT. ---- EIN JUDE. -ER VERSUCHTE SICH DER FESTNAHNE DURCH DIE FLUCHTZU ENTZIEHEN, WURDE ANGESCHOSSEN UND LEICHT VERLETZT. LEITER UND ORGANISATOR DES KOMITEES

O.M. RAHL

Jan Kwyling Luysbroop The 2 B - 12/2/4 Police de Sûreté (SD) Einsatzkommando Lyon

Journal de Route 563/43

Tampon d'arrivée au IV B le 12.2.43

Lyon, le 11.2.1943

Au Commandant de la Police de Sûreté et des Services de Sécurité dans le ressort du Commandant militaire en France Paris IV J

Concerne: démantèlement du comité juif "Union Générale des Israélites de France" (UGIF) Lyon.

Référence: sans

Annexes: 86 avis d'arrestation et d'emprisonnement; 80 enveloppes contenant des papiers d'identité ainsi que des objets de valeur; une liste récapitulative (en deux exemplaires).

Notre service ici avait appris qu'il existait à Lyon,12 rue Sainte-Catherine,un comité juif d'assistance aux émigrés, aidant les Juifs désireux de quitter la France pour se réfugier en Suisse à préparer le franchissement illégal de la frontière. Le 9 février 1943,une action de capture de ce comité a été entreprise. Au moment de l'arrestation, plus de 30 Juifs se trouvaient déjà dans les bureaux. Tout d'abord, toutes ces personnes ont été arrêtées. Au cours de l'heure qui a suivi d'autres Juifs se sont présentés et 86 personnes au total ont pu être arrêtées. Elles ont toutes été mises ensemble dans une pièce et, avant que toutes les fouilles aient pu être faites, la plupart des Juifs ont détruit leurs fausses cartes et pièces d'identité. La plupart de ces Juifs avaient l'intention de fuir prochainement d'ici pour se réfugier en Suisse. Au cours de la perquisition des locaux,une assez grande quantité d'objets de valeur, de devises étrangères, etc... a pu être découverte, dont on ne connait pas les propriétaires. Une partie de ces propriétaires se sont probablement déjà enfuis en Suisse. Les objets de valeur ont été confisqués et sont joints à la présente dans une enveloppe séparée (voir la liste jointe). Lors de la fouille de chacune des personnes, d'autres objets de valeur et de moyens de paiement ont été découverts. Ils sont joints au dossier dans des enveloppes séparées, ensemble avec les papiers d'identité, afin d'être disponibles. Les 86 personnes arrêtées ont toutes été remises à ce jour à la maison d'arrêt de la Wehrmacht à Chalon-sur-Saône qui prendra les dispositions utiles.

Il a pu être constaté que le comité était financé par des Juifs de France à l'aise financièrement et surtout par un comité juif à Genève.

La maison d'arrêt de la Wehrmacht à Chalon-sur-Saône étant surchargée, les détenus seront transférés vers le camp correspondant, conformément à ce qui a été convenu avec Chalon-sur-Saône.

En marge: Paraphe Röthke 12.2.43

Le chef de l'Einsatzkommando i.V (par délégation)



Einsatzkommando Lyon

Mg. 563/43

An den

I B 3888. Toppedan under dieffen

Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich

Paris IF 7.

XLVI - deleA

Betr.: Aushebung des jüdischen Komitees "Union General des Israfites de France" (U.G.I.F.) Lyon.

Vorg.: Ohne.

Anlg.: 86 Festnahme- und Einlieferungsanzeichen je deppelt, 80 Briefumschläge mit Ausweispapieren und Wertgegenständen und eine Zusammenstellung (doppelt).

Der hiesigen Dienststelle wurde bekannt, dass sich in Lyon, 12 rue St. Catherine, ein jüdisches Komitee befindet, welches Emigranten unterstützt und Juden, die von Frankreich nach der Schweiz flüchten wollen, bei den Vorbereitungen zum illegalen Grenzübertritt behilflich ist. Am 9.2.43 wurde eine Aktion zur Aushebung des Komitees durchgeführt. Beim Zugriff befanden sich bereits über 30 Juden in den Büroräumen. Alle Personen wurden zunächst festgenommen. Im Laufe einer weiteren Stunde erschienen noch mehrere Juden und es konnten insgesamt 86 Personen festgenommen werden. Alle Festgenommenen wurden in einem Raum zusammen untergebracht und, bevor die einzelnen Durchsuchungen vorgenommen werden konnten, haben die meisten Juden ihre falschen Identitatskarten und Ausweispapiere vernichtet. Die meisten dieser Juden hatten die Absicht, in nächster Zeit von hier aus nach der Schweiz zu flüchten. Bei der Durchsuchung der Büroräume wurden eine grössere Anzahl Wertgegenstände, ausländische Zahlungsmittel usw. vorgefunden, deren Eingentümer sind bekannt sind. Ein Teil der Eigentümer dürfte bereits nach der Schweiz geflüchtet sein. Diese Wertgegenstände wurden beschlagnahmt und sind im besonderen Umschlag beigefügt (siehe anhängende Aufstellung). Bei der Durchsuchung der einzelnen Personen wurden weitere Wertgegenstände und Zahlungsmittel vorgefun den, die in einzelnen Umschlägen, zusammen mit den Ausweis-

1 margar 12/2/

304 TV B/8ds

papieren, dem Vorgang zur weiteren Verfügung beigefügt sind.

Alle 86 Festgenommenen Personen werden heute der Kriegswehrmachtshaftanstalt in Chalon s.S. zur dortigen Verfügung zugeführt.

Wie festgestellt werden konnte, wurde das Komitee von finanziell gutgestellten Juden in Frankreich und vor allem von einem jüdischen Komitee in Genf unterstützt. Da die Krigswehrmachtshaftanstalt Chalon s.S. überfüllt ist, werden die Häftlinge gemäss Rücksprache mit Chalon s.S. in das zuständige Lager weitertransportiert.

Der Leiter des Einsatzkommandos:

i.V.

4-9Bersturmführer.

1/186.

1/80 Bruffluga mid Mraffrufun avfultan. 2/ Aleffu. swoott. Poposibund für I 66 yafartigt.

15. 2. 19 93.

Macul

TRADUCTION

Reichsführer -SS Services de Securité

Le 11 février 1943

N°7311

Paraphe de Knochen

Lyon Télex express n°598 11.2.43 12h45 -PETR-

Au chef de la police de sûreté à l'attention du SS-Standartenführer Dr. Knochen Concerne: Comité d'assistance aux Juifs émigrés et sans ressources.

Référence: votre télex disposition 7209 du 10 février 1943

L'action contre le comité précité ayant été exécutée d'ici, bien entendu les Juifs sont restés sous la main-mise allemande. Il s'agit de 86 personnes qui, aujourd'hui, seront transférées via Chalon-sur-Saône vers le camp correspondant.

(19)

Le chef de l'Einsatzkommando de Lyon i.V (par délégation)BARBIE SS-Obersturmführer

R.F. 44 Sicherheits-Dienst XLVI-chied

	अत्वक्षात्राक्षाः ।	repermittering
Aufgenommen Monat Jahr Zeit F(J()) durch Nr. 7311 egramm — Funkspruch —	Befördert Tag Monat Jahr Zeit an durch Verzögerungsvermerk Fernschreiben — Fernspruch	Raum für Eingangsstempel
LYON BL	TZ ES NR.598 11	2.43 1245 == PETR. ==
AN DEN B	D S PARIS ZU HD.	VON # STANDARTENFUEHRER
DR. K N. O	CHEN	
BETR.: KO	MITEE ZUR UNTERST	UETZUNG VON EMIGRANTEN UND
MITTELLOS	EN JUDEN	
The service of the se	The second secon	UNG 7209 VOM 10. FEBR. 1943
30.00 最近性性的更高级性性。 1.000		NANNTE KONITEE VON HIER AUS
	and the first of the second of	DIE JUDEN SELBSTVERSTAENDLICH IN
and the second of the second o	The second of th	N WORDEN ES HANDELT SICH
		LUEBER CHALON'S.S. NACH DEM
ZOO FAE NUF	GEN LAGER DEBERS	TELLE WERDEN
NCP FENTE	R DES EK. LYON I	V. GEZ. BARBIE 13-0' STUF.
DEN LETTE	A DEG EN. EIUN	Ke GEZ DANDIE 19-0 GIOI
		00
1		11 /R
y la	Tyr:	
0 1-1	follow its	
	1-14	1 - hard La
		11/1/

TRADUCTION

Reichsführer -SS Services de Securité

Le 11 février 1943

N°7448

Tampon d'arrivée au IV J le 12 février N°9783

Dijon Télex n°519 11.2.43 18h35 -NEV-

Au chef de la police de sûreté, service IV J, Paris

Concerne: transfert de Juifs vers Paris

Référence: en cours

Chef du service: SS-Hauptsturmführer Dr Jaehnig

Rapporteur: SS-Scharführer Steffens

L'Einsatzkommando Lyon transfère le 12.2.43 86 Juifs. Le transport part, selon l'horaire à 8h03 de Chalon-sur-Saône et arrive à 20h20 à Paris, gare de Bercy. L'escorte consiste en un membre de l'Einsatzkommando Lyon, un membre du commando

extérieur de Chalon-sur-Saône et 12 Feldgendarmes.

Pour la prise en charge,il est demandé de mettre à la disposition à la gare de Bercy fonctionnaires et véhicules.

SIPO-SD Kommando Dijon Journal de Route n°603/43 IV J STE/KOE I.V. (par délégation) signé Dr.Jaehnig SS-Hauptsturmführer



R.F. 44 Sicherheits-Dienst XVVI - Comment

Ausgenommen Tag Monat Jahr Zeit von 11.Feb. durch	Befördert Tag Monat Jahr Zeit an durch Verzögerungsvermerk	Raum für Eingangsstempel
Telegramm. — Funkspruch —	· Fernschreiben — Fernspruch	
AN DEN BD BETR.: TR VORG: EAU ABT. LEI BERICHTER DAS E.K. GEHT FAHI 20.20 UHR SIND EIN	PLANMAESSIG 8.03 IN PARKS, GARE ANGEHOERIGER DES	PARES N NACH PARES L JAEHNIG
GEBETEN, BEREITZUS SIPO-SD-P	BEAMTE UND FAHRZE	EUGE ZUR UEBERNAHME AM GARE DE LYON Jamey R. 603/43 - IV J - STE./KOE H. STUF. +

TRADUCTION

Police de Sûreté (SD) Einsatzkommando Lyon Tampon d'arrivée au IV B le 16.2.43

Lyon le 15.2.1943

Journal de Route 563/43

Au Commandant de la Police de Sûreté et des Services de Sécurité dans le ressort du Commandant militaire en France Paris

Concerne: démantèlement du comité juif "Union Générale des Israélites de France"

(UGIF) Lyon

Référence: Notre rapport du 11.2.1943-Journal de Route 563/43

Annexe: sans

Par notre rapport du 11.2.43, l'arrestation de 86 Juifs a été signalée. La prison de Montluc destinée à les recevoir étant trop remplie, les Juifs ont été casés dans deux pièces du Fort Lamothe. Au moment du départ des Juifs à la gare, il a été constaté qu'il n'y en avait plus que 84. Les vérifications effectuées ont révélé que deux Juifs se sont évadés le 11 février 1943 dans les premières heures de la matinée au moment d'être conduits faire leurs besoins. La surveillance du Fort Lamothe est assurée par la Wehrmacht.

Les Juifs évadés sont:

- 1) Luxenburg Aron, né le 19.1.1893 à Lodz et
- 2) Driller Siegfried,né le 16.9.1896 à Vienne

Les recherches entreprises n'ont pas pu encore aboutir à l'arrestation des deux Juifs.

Parmi les enveloppes avec des effets et des dépots de valeur qui vous ont été transmises, il y a aussi celles des personnes en fuite.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ce qui précède

Le chef de l'Einsatzkommando i.V. (par délégation)

Barbie (signature manuscrite) SS-Obersturmführer



Sicherheitspolizei (SD) Einsatzkomando Lyon

الكون والمار

72

XLVI-Com

An den

Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich

Paris .

WI LE

Tgb.Nr. 563/43

Betr.: Aushebung des jüdischen Komitees "Union General des Israelites de France" (U.G.I.F.) Lyon.

Vorg.: Hies. Bericht vom 11.2.1943 - Igb.Nr. 563/43
Anlg.: Ohne.

Lit hiesigem Bericht vom 11.2.43 wurde die Festnahme von 86 Juden gemeldet. Da das zur Verfügung stehende Gefängnis Montluc überfüllt war, wurden die Juden in zwei Räumen des Fort's Lamothe untergebracht. Bei Abtransports der Juden an dem Bahnhof wurde festgestellt, dass nur noch 84 vorhanden waren. Die Feststellungen ergaben, dass zwei Juden am 11.2.43 in den frühen Vormittagstunden, als sie zum Austreten geführt wurden, entwichen sind. Die Aufsicht im Fort Lamothe wird von der Wehrmacht durchgeführt

Bei den entwichenen Juden handelt es sich um

1.) Luxenburg Aron, geb. 19.1.1893 in Lodz und

2.) Driller Siegfried, geb. 16.9.1896 in Wien.

Die angestellten Ermittlungen konnten bisher noch nicht
wieder zur Festnahme der beiden Juden führen.

Bei den nach dort gegebenen Briefumschlägen mit Effekten und Wertgegenständen befinden sich auch die der flüchtigen Personen.

Von Vorstehendem bitte ich Kenntnis zu nehmen.

Der Leiter des Einsatzkommandos:

ή-Obersturmführer

169 pp/2 Mal

(I)

An den

Kommendeur der Sicherheitspolizei

und des SD

Paris.

Betreff: Aushebung des jüdischen Komitees"Union General des Jaraelitesdes France" (U.G. J.F.) in Lyon.

Vorgeng:Ohne.

Anlagen: 86 Festnanme-und Einlieferungsanzeigen.

Angeschlossen uebersende ich 86 Festnahme-und Einlie ferungsanzeigen von am 9. Februar 1943 in Lyon festgenommenen Juden, die inzwischen bereits nach Drancy überführt wurden. Die Festnehmen erfolgten wegen Besitzes falscher Ausweispapien und Vorbereitung illegalen Grenzübertritts.Die den Festgenommz en abgenommenen wertsachen werden heute von hier aus der Abt zugeleitet.

15.Februar

Obersturmführer

2.3.1.4.

TRADUCTION

IV B

15 février 1943

Au Kommandeur de la Police de Sûreté et du SD IV B Paris

Concerne: démantèlement du comité juif "Union Générale des Isrélites de France" ... (UGIF) à Lyon

Référence: sans

Annexes: 86 avis d'arrestation et d'emprisonnement

J'envoie 86 avis d'arrestation et d'emprisonnement des Juifs arrêtés à Lyon

le 9 février 1943 et qui entre-temps ont déjà été transférés à Drancy.

Les arrestations ont été exécutées en raison de la possession de fausses pièces d'identité et en raison de la préparation de passage illégal de la frontière. Les effets de valeur enlevés aux personnes arrêtées ont été transférés aujourd'hui d'ici au département I.

Par ordre Paraphe Metzger SS-Obersturmführer IV B (IV J alt) Bds SA 2AL c BS./No.

Vig.

Play

1. Schrb.

1.

An das

Sicherheitspolizei (SD) Kommando Abteilung IV B

Paris

Betr.: Jüdisches Komitee "Union Générale des Israelites de France". (U.G.I.F.) Lyon

Vorg. : Chne

Das genannte Komitee wurde am 9.2.1943 ausgehoben und die dort angetroffenen Juden festgenommen und inswischen in das Lager Drancy eingeliefert. Die Festnanne und Sinlieferungsmeldungsübersende ich angeschlossen. Der Jude Luxemburg und der Jude Driller sind während der Haft in Lyon entwichen. Effekten und Wertgegenstände der Juden wurden der Abteilung I abgeliefert.

I.A. :

me

S-Chereton - Chare

2. Z.d.i.

TRADUCTION

IV B (anciennement IV J) BdS SA 241 c Rö/Ne

23 février 1943

Au Kommando de la Police de Sûreté (SD) Service IV B Paris

Concerne: Comité juif "Union Générale des Israélites de France"(UGIF) Lyon Référence: sans

Le comité précité a été liquidé le 9.2.1943 et les Juifs trouvés là-bas arrêtés et transférés entre-temps au camp de Drancy.

J'envoie ci-joint les avis d'arrestation et d'emprisonnement.

Le Juif Luxemburg et le Juif Driller se sont évadés pendant l'internement à Lyon. Effets et objets de valeur des Juifs ont été remis au département I

I.A. (par ordre)

Paraphe Metzger

SS-Obersturmführer

Il est évident, à l'examen de ces sept documents que l'initiative de l'opération lancée contre la 5ème direction de l'UGIF incombe exclusivement à la Gestapo de Lyon. Aucune référence à une quelconque instruction préalable émanant de Paris ou d'ailleurs; aucune allusion à une quelconque intervention de SS ou de policiers allemands venus de Paris ou d'ailleurs. Au contraire, Barbie insiste, le 11 février, sur la responsabilité entière de son service: 'Notre service ici avait appris (Der hiesigen Dienstelle wurde bekannt)". De même, Barbie, le 11 février, répond à la Sipo-SD à Paris: 'L'action contre le comité précité ayant été exécutée d'ici (Da die Aktion gegen das genannte Komitee von hier aus durchgeführt wurde)".

Il y a quatre documents en provenance de Lyon: deux télex et deux rapports qui,tous les quatre, concernent la rafle du 9 février. Du télex du 10 février (document n°1), nous n'avons qu'un extrait et nous ne savons pas qui en était le signataire. Quant au télex du 11 février (document n°3), il est signé par Barbie. En outre, la signature manuscrite de Barbie se trouve au bas des deux rapports du 11 février (document n°2) et du 15 février (document n°5), dont il est le signataire.

Barbie conteste l'authenticité de ces documents, comme il l'a fait pour le télex d'Izieu, en prétextant qu'ils proviennent du Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris, lequel détient les archives du service des affaires juives de la Gestapo en France. Jusqu'ici aucum tribunal allemand, aucum criminel nazi jugé en Allemagne grace aux documents du CDJC, n'a jamais contesté l'authenticité des documents produits par le CDJC. Il en a été ainsi, par exemple, au procès de Cologne, en 1979: avocat de plus de 350 parties civiles, j'ai produit moi-même de nombreux documents du CDJC contre Lischka, Hagen et Heinrichsohn ainsi que contre plusieurs témoins de la défense; leur authenticité n'a pas été contestée.

Quant à la description du déroulement de l'opération et du comportement des personnes arrêtées, ainsi qu'elle est relatée dans le rapport de Barbie du 11 février (document n°2), elle indique que Barbie, rédacteur du rapport (sinon celui-ci porterait le nom ou les initiales du rapporteur), responsable de la rafle et signataire des documents, a participé personnellement à cette opération.

Cotes de ces documents au CDJC: XLVI-4 et XLVI-chemise A

Cette participation personnelle de Barbie à la rafle du 9 février 1943 est d'ailleurs confirmée par le tépoignage de Michel Thomas. Début juin 1983, en effet, j'ai informé le juge d'instruction, M.Riss, que j'étais en mesure de lui présenter un témoin, ayant réussi à se faire libérer de la souricière de la rue Sainte Catherine: la s'agissait de M.Thomas, qui a été entendu le 8 juin 1983 et dont on peut lire plus loin ce qu'il relate au sujet de la rafle et de Barbie

Si les noms des deux évadés de la rafle du 9 février 1943 étaient connus au moment du retour de Barbie en France en février 1983 grace aux documents (n°5et 7) du CDJC, que j'avais transmis à la justice française déjà en 1971, les noms des 84 autres Juifs victimes de la rafle restaient pratiquement tous ignorés.

De même que j'ai été en mesure de rendre un visage,un état-civil, et son histoire personnelle à chacun des enfants d'Izieu, j'ai voulu rendre au moins leurs noms à ces 84 Juifs inconnus. Je suis allé à leur recherche dans les centres d'archives où il y avait une chance que leur tragédie ait laissé une trace documentaire.

Le 18 juin 1983, j'ai pu informer le juge d'instruction, M.Riss, que j'avais atteint l'objectif que je m'étais fixé. Dans les archives du YIVO Institute for Jewish Research (1048 Fifth Avenue) se trouvent des dizaines de milliers de documents qui constituent la majeure partie des archives de l'Union Générale des Israélites de France-UGIF, transférées aux Etats-Unis peu après 1945.

Parmi les milliers de dossiers qu'il m'a fallu dépouiller un à un, celui des entrées quotidiennes à Drancy entre octobre 1942 et juin 1943. A la cote 111.46,l'entrée,le 12 février 1943,des 84 juifs de Lyon. C'est cette liste de deux pages qui est reproduite ici. A la demande de M.Riss, je lui ai transmis,le 13 janvier 1985,des copies authentifiées de cette liste essentielle. Quelques mois ainsi après le retour de Barbie à Lyon, j'ai pu faire savoir au Garde des Sceaux de l'époque,qui l'ignorait jusqu'alors,que son père,Simon Badinter,avait été précisément arrêté lors de cette rafle du 9 février 1943 retenue à charge contre Barbie. D'autres personnes,mises au courant par cette liste des circonstances de l'arrestation de membres de leur famille,ont pu se porter parties civiles,ce qui leur aurait été impossible sans cette preuve documentaire.

Pour faciliter la lecture et le classement ainsi que le repérage de ces 84 noms de la liste originale de transfert de Lyon à Drancy, j'ai attribué un numéro d'ordre à chacun des noms ce numéro se trouve à l'extérieur du cadre qui contient la liste originale, laquelle est classée plus ou moins par ordre alphabétique en deux groupes, les étrangers d'abord, les Français ensuite.



The second secon			
			18 5 2 3 8 1
ENTREES MELLINI	112		
WILER Jacques -	P.O.	26, 10.02 Paris	II. R. Tiquetone
ENTREES (LYON)			
	PAT	13.9.06 Bucsaos	61. rue Voltaire
	POL.	9.6.89 Przemyel	80. R. Mercière
2 -BACH ISTAEL - 3 -BLEUBERG Leiser -	POL	9.5.99 Borkohoff	7. r. Beaudelaire
H _BRUHL Wolf	POL.	I 12.80 Yaroslaw	II, rue de la Monnaie
5 _ CZERWONOGORA Chouma	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	21.5 II Belchatow	R. du Boeuf
6 -DICEMAN Sigmund	Pol.	2I.9.09 Stanislau	84. C. La Payette
7 - DORNHEIL Gisèle	M.	18.9.98 Vienne	RUFFIEUX (Savoie)
8 - EIDEMANN Emmanuel -	POL.	2.2.08 Pologne	208, R. Créqui
9 - ENGEL Albert	ALL.	14.4.89 Berlin	22. R. Burdeau
10 - ESSKREIS Jacob -	Ex. Aut.	I5.12.77 Lemberg	10. R? Pontos
11 - EPELBAUM Israel -	Pal.	1896 Nadimine	CUSSET (Isère)
12 - ETLINGER Jacob	AP.	20.8.03 Budapest	I. R. St. Foy- OASTY
13 - FRYDMAN ICEK	Pol.	25,6,01 Lods	19, R. Persos
14 - PREUND Erns	Fx. All.		4, rue Jules Verne
5 -FUHRER OBIES	Ex Aut		Do W. Laur Dal
16 -FUHRER Walter	Hng.	25.8.05 Hidaskurt	ST. JULES les MARTEL
17 -FUCHS Georges		IO.2.01 Kichineff	145, rue Pierre Corneil
19 -GELBER Kalman -	ROU.	4.3.00 Breholza	63, rue Rabelais
20 - GRAD Henri	AUT.	18.5.99 Radlowicz	8, R Paul Bert
21 - GOTTLIEB Aurélie -	POL	II.6.92 LOOW	145. R. Vendome
(POLTURAK)			7
22 -HIRSCHLER Frants	Apa.	16.2.91 Mannheim	LE BOIS d'OINGT
23 -HOROWICZ ISABO -	APa.	16.1.10 Przedborg	16 prue de la Fraternit
24 - KRUMAN Salomon -	POL.	20.1.09 Bruxelles	30, rue Verte BRUXELLES
25 -LANDAU Ruchla	Ex Pol.	II. IO. OI Chrzanow	8, rue Paul Bert
76 - LANZET Anna -	Apa.	IO.8.00 Bolechev .	6, rue de Fraternité
(HERDORBER)		TT 0 70 W4	
27 - LANZET MELVIDE	Apa.	II.8.28 Vienne I2.4.I5 Gablontz	63 R. des QuatreRoutes
28 -LEDERER Annie	Toh.	TO "A" TO ACOTOMAN	VILLEURBAL
29 -LICHTENSTEIN Sidonie	ani ne	23.6.05 Ung.Brod.	13. Fours Lafayett)
(WEISBART)	,		
30 - LICHTENSTRIN Hads -	Log.	II.4.0I Duna-Szer-	I3 Cours Lafayette
TROULING THE THE		dahely	
31 LOEBEL Efrain -	Rou.	IO.5.85 Kamena	60, rue Rabelais
32 -MAX Michael -	Aut.	13.3.91 Palgersdorf	R.Geribaldi
33 - MUNZER Norbert -	Fx Aut.	20.8.08 Vienne	R. Garibaldi
34 - MERKER Gerson -	Aut.	29.8.88 Tyamienion	II, R.Burdeaux
35 — RAPPAPORT Lola —	Pol.	30.12.22 Czestochowa	
36 - RECKENDORRER Clara -		23.3.98 Nurenberg	
37 - RING Peixel	Pol.		LUCHON
38 - ROKOTNITZ Marous		28.5.00 Zauchtl	R.des Fergos
39 - REZNIK Alexandre -	Let.	I.7.99 Riga	VIDAUBAN 5.R.D'Annonay
Tria To At the A	ALL. Tch.	2.2.01 Nuremberg 12.2.08 Hettstead	g. Montée du Sourguiles
41 - ROSENBACH Herta -	1 GH.		The work of the comparation
		•	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

0000**03**

		,	ı	
1:	SAFRAN Menachem	TCH	29.8.00 Krosno	8. r. des 4 Colonnes
- 7.	SCHNEEBAL Bernard -		31.3.99 Kinty	63, r. des 4 Routes
4	3 /20111111111111111111111111111111111111		•	VILLEURBANN E
i	SZULKLAPER Rachmin -	POL	2.9.11 Sosnovice	58 r. de la Gare de Lyon
4	4 70 00 man	2		AILTERHBUNE
1	S_SZTARK Joseph —	POL	6.6.11 Wolanow:	Route de St-Cyr LYON
	-STEINMULLER Jules -	POL	12.3.95 Lubartow	88. Bd. Magenta PARIS
	7 —SCHKIRA Simba —		15.1.93 Roumanie	PERIGUEUX
		R.R	25.7.90 Tchernigoff	113, r. Caulaincourt
	3 - SOUDAKOFF Joseph -	FOL	9.9.06 Stridy	23 Gde Rue de la Guillotià
	9 - STEIGMANN Retty			72 r. Claude Decaen PARTS
31	O -TLAGARZ Victor		10.5.99 Lodz	
5	-TAUBMAN Fetwel -		12.10.82 Snyalin	12 r. de l'Epée
	TAUBMAN Beno	AUT	13.4.10 Cernowice	12 r. de l'Epée
5.	3 TAUBMAN Salie -	AUT	18.9.79 Mielniza	12 r. de l'Epée
	(WISENTHAL)		· ·	
57	WOLF Elias -	AUT	14.5.78 Starasol	5 r. des Petites Maries
_		*2		MARSEILLE
5	- WEINSTOCK Herman -	IND	2.1.96 Treza	5 r. Véricelle
50	- JELEM Ryfka -	POL	3.9.01 Smiatisch	12 r. Vieille Monnaie
_	(SLOCHOWSKA)			
5	PESKIND Jacques	F.N	7.8.81 Wilna	
C	8 - PERETZ Chaim -	F.N	22.2.86 Sesnovice	•
	-ROSENSWEIG Chamla -	F N	3.6.17 Preshourg	•
	- AKIERMAN Berthe	IP NT	20.10.21 Paris	5. Quai des Serins
	- BOLLACK Isidore —	E 0	17.10.20 Sierentz	47 Cours de la Liberté
			26.7.98 Sastawna	60 r. St-Jean
	2 -BRENDER Jules -	F.N	and of the Delegation	7. R Quai M. Joffre
	BADINTER Simon -	F.R	20.9.95 Pelenesti	
	4 - BLOCH Emmanuel -	F.0	16.9.74 Niederodern	
	J -DOMNICZ Noel -		3.10.20 Varsovie	BUZANCAIS (Indre)
	6 -DEUTCH Remré -	F.N	14.3.09 Lugos	80 r. Frarieux
	- FELDHANDLER Salomon -		28.4.08 Vienne	5 r. Dupuis PARIS
68	- FREIDEN BERG Pierre -	F.0	11.7.01 Beaune	84 Av. Ml. Pétain
6	GRINBERG Esther -		16.10.10 Paris	51, r. Boltaire 5, Quai de Sorin
7	0 - EOLDBERG Joseph -	F	15.11.07 Biola	5, Quai de Sorin
7		F.0	1.12.29 Marseille	TALUERS (près LYON)
7	2 - GATTEGNO Régine -	F.0	15.8.23 Lyon	133 r. Cutier
7	3 -JACOB Gilberte (LEVY)		25.1.13 Paris	40 R. Michel Servet
	4 - KOHN Samuel -	F.0	12.7.01 Paris	14. Pl. Gabriel Rambaud
	-LANZENBERG Pierre	FR	3.7.00 Colmar	35 r . de Gd Taillis BROM
	LOEB Mardelle	F.O	28.4.23 Strastourg	12 Bd. Jules Favre
	-REIN Jean -	F.0	26.2.20 Mulhouse	109. Av. Ernest Rulien
-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	j a r∎ ∪ J	ma barbara mWTIIARDA	LIMOGES
7	8 -ROSEMBERGAbraham -	F.A	12.11.88 Edinets	11 Av. Félix Faure
7) -ROSENFELD Zeli -		11.8.94 Kotselac	LA SOUTERRAINE (Creuse)
	O _ ROSENTHAL ITME	F.R	9.7.78 Illkirch	3 Pl. Aristide Briand
	(RAIMARK)			•
3	STEINEERG Armand	F.0	25.7.10 Paris	80 R. Mercière
8	- SCHICK Madeleine	F.0	22.11.30 Colmar	18 Chemin Barthelemy
	WEISSMANN Maier —	F.N	5.18.85 Kaouzyna	25 Quai Ulaude Bernard.
,	- ANTHOMONIA MOTET	- 041		
			and the second s	

000004

ENTREES LYON (Suite)

Sq_ WEILL Juliette - F.O 23.3.21 Strasbourg 6 Cours Lafayette

J'ai dressé une liste alphabétique de ces 84 personnes, en rectifiant quelques erreurs et en indiquant:

- 1/ leur numéro d'ordre dans la liste des 84 reproduite sur les deux pages précédentes;
- 2/ leur numéro d'ordre dans la liste des 172,dont il sera question plus loin;
- 3/ le numéro du convoi par lequel ils ont été déportés; j'ai pu établir ce fait graceà l'examen des listes de mon "Mémorial de la Déportation des Juifs de France. Sur ces 84 personnes,78,au moins,ont été déportées. Nous n'avons pu établir le sort de 5 hommes,pour lesquels nous poursuivons nos recherches. Il s'agit de: Max Michael(n°32), Reis Kurt(n°40),Rosenberg Abraham(n°78),Rosenfeld Zeli(n°79), Schkira Simha(n°47). Quant à Malvine Lanzet,qui n'avait que 14 ans, et qui avait été arrêtée en même temps que sa mère,j'ai retrouvé son nom et celui de sa mère dans la liste de déportation du convoi n°50 du 4 mars 1943. Heureusement les deux noms étaient barrés.

86 JAKUBOWICZ Benich +	24.8.09 BVarsovie Polomaise:	I53 Bd. Delambre-Argenteuil Tailleur
87 - JAKUBOWICZ Surah +	IO.12.09 Chmelnik Polonaise	S.P
JAMAIKA Jakob †	26.1.80 Varsovie Polonaise	I2 rue Cafferelli Dessinateur
69 - Eilisz Hélène	14.10.10 Erzezinn Polonaise	35 rue de Lappe S.P.
90 mee Trakman	IS72 Kowienska Polonaise	54 ter rue d'Aroue 11-
91 - KRETEP Moszkos	/ I869 Joszpiena Poloraise	54 for me d'arcuellà
SE - KSEAK Moszek +	I5.3.8I Proskow Polonaise	24 rue Ste-Groix de la Culottier Bretonnerie
née Herdorfer	-10.0.00 Bolechou- Apatride	6 rue Fraternité-Lyon S.P.
94 8 1/11/20 11/11/11	H.S.20 Vienne Apatride	S. D.

Le 15 mars 1943, Anna Lanzet, la mère, était transférée à l'hôpital Rothschild. Elle en a été retirée plus tard par les SS de Brünner et déportée le 20 novembre 1943 par le convoi n°62. Mais sa fille Malvine a été libérée le 12 juin 1943, confiée à l'UGIF et sauvée.

ENTREES ET SORTIES A LA DATE DU 12 JUIN 1943.-

DEMBICER Simon POL. 7.7.36 Metz St-MICHEL DE RIVIERE (Dordogne) LANZET Malvine APA. 4.8.28 Vienne LYON YAHYA Eugénie F.N. 20.8.38 Lille 129 rue Mationale LILLE

4/ ceux qui faisaient partie des cadres, employés ou bénévoles de l'UGIF avec éventuellement le numéro de leur carte de l'UGIF.

Ces renseignements sont le résultat de patientes recherches menées à la lecture de milliers de documents des archives de l'UGIF conservées à l'Institut YIVO à New York, à l'Institut YAD VASHEM à Jerusalem et au CDJC à Paris.

Sur ces 84 personnes,60 hommes et 24 femmes. 5 sont âgés de 13 à 20 ans,8 de 20 à 30 ans,21 de 30 à 40,28 de 40 à 50,13 de 50 à 60,8 de 60 à 70,1 de 70 à 80.

Parmi ces personnes,28 sont Français ou se sont déclarés Français d'origine (14) ou par naturalisation (14). Parmi les 56 étrangers, 20 Polonais,12 Autrichiens,4 Allemands,4 Tchèques,3 Hongrois,3 Roumains, 2 Russes,1 Letton,1 indéterminé et 6 apatrides (dont le lieu de naissance se situe pour 3 d'entre eux en Autriche,2 en Allemagne et 1 en Hongrie)

3 des 78 personnes dont j'ai pu repérer la déportation ont été déportées par le convoi n°48 du 11 février 1943; 33 (presque tous des étrangers) par le convoi n°49 du 2 mars; 5 par le convoi n°52 du 23 mars; 23 (presque tous des Français) par le convoi n°53 du 25 mars; 6 par le convoi n°55 du 23 juin; 2 par le convoi n°57 du 18 juillet; 1 par le convoi n°58 du 31 juillet; 2 par le convoi n°59 du 2 septembre; 2 par le convoi n°62 du 20 novembre; enfin une, Gilberte Jacob, épouse de prisonnier de guerre, a été déportée par le convoi n°80 B vers Bergen-Belsen le 21 juillet 1944 et elle a été libérée en 1945.

Pour préparer le Mémorial de la Déportation, je me suis astreint à essayer de relever convoi après convoi les noms de ceux qui avaient survécu et qui avaient été libérés. M'appuyant sur cette liste presque complète grace à de multiples recoupements, je puis affirmer que trois des 78 personnes dont j'ai relevé qu'elles avaient été déportées survivaient en 1945: Gilberte Jacob, Rachmil Szulklaper et Armand Steinberg. Rachmil Szulklaper, militant particulièrement actif pendant près de quarante ans pour le souvenir des déportés reste vivant, est décédé en 1984.



LISTE ALPHABETIQUE DES 84 TRANSFERES A DRANCY

LISTE ALPHABETIQUE DES 84 TRANSFERES A DRANCY					
NOM	PRENOM	N°dane liete	N°dans liste	Déporté par Membre	
NOM	PRENOM	des 84	des 172	convoi n° de l'UGIF	
		<u>ues 64</u>	ues 1/2	Convol n de l'ogif	
A IZ T IZ DAKA AT	Dontho	60	110	53	
AKIERMAN	Berthe		119		
ANDERMANN	Bronia	1	149	52 jusqu'au 1.10.42	
BACH	Israel	2	99	49	
BADINTER	Simon	63	98	53 2 ^e S-Bénévole N°997	
BLEIBERG	Leizer	3	96	49	
BLOCH	Emmanuel	64	157	58	
BOLLACK	Isidore	61	112	59 1 ^e s-Caissier N°410	
BRENDER	Julius	62	169	53	
BRULL	Wolf	4	168	49	
CZERWONOGOR	A Chuma	5	128	55	
DEUTSCH	André	66	106	55 2 ^e s-Comptable N°55	
DICKMANN	Sigmund	. 6	134	49	
DOMNICZ	Noel	65	91	53	
DORNHEIM	Gisèle	7	166	53	
EDELMANN	Emmanuel	8	156	49	
ENGEL	Albert	9	162	49	
EPELBAUM	Israel	11	163	53	
ESSKREIS	Jacob	10	117	49	
ETTLINGER		12			
	Jacob		100	53	
FELDHANDLER		67	151	53	
FREIDENBERG	= = : :	68	133	53 1 ^e S-Commis de bureau	
FREUND	Erna	14	105	52	
FRYDMANN	Icek	13	108	53 2 ^e s-Bénévole	
FUCHS	Georg	17	129	53	
FUHRER	Osias	15	107	49	
FUHRER	Walter	16	97	49	
GATTEGNO	Régine	72	132	53 1 ^e S-Secrétaire	
GELBER	Kalman	19	90	49	
GOLDBERG	Joseph	70	143	53 2 ^e S-Bénévole	
GORODISTAN	Michel	18	138	55	
GOTTLIEB	Aurélie	21 '	152	55 2 ^e S-Secret-gal N°60	
GRAD	Heinrich	20	154	49	
GRINBERG	Esther	69	102	53 2 ^e S-Chef bureau N°109	
GUERIN (=BRE		aul (=Benno) 71	_	53	
HIRSCHLER	Franz	22	161	49	
HOROWICZ	Isaac	23	95	49	
JACOB	Gilberte	73	148	80B 1 ^e S-Assistante Soc.	
JELEM	Ryfka	7.5 5.6	118	49	
	-				
KOHN	Samuel	74	89	62	
KRUMAN	Salomon	24	114	49	
LANDAU	Ruchla	25	120	49	
LANZENBERG	Pierre	75	94	53 3 ^e D-Médecin N°553	
LANZET	Anna	26	147	62	
LANZET	Malvine	27	144	-	
LEDERER	Annie	28	139	53	
LICHTENSTEI		30	164	55	
LICHTENSTEI	N Sidonie	29	130	55	
LOEB	Marcelle	76	104	53 3 D-Assist.Med N°545	
LOEBEL	Ephraim	31	153	49	
MAX	Michael	32	167		
MERKER	Gerson	34	121	49	
MUNZER	Norbert	33	122	49	
PERETZ	Chaim	58	101	48	
PESKIND	Jacques	57	113	48	
	Jacques	J /	113	70	
/\^=				- 1	

NOM	PRENOM	N°dans liste		Déporté par Membre
		<u>des 84</u>	des 172	convoi n° de l'UGIF
RAPPAPORT	Laja	35	125	57
RECKENDORFER	Clara	36	150	49
REIN	Jean	77	103	53
REIS	Kurt	40	93	-
REZNIK	Alexandre	39	, -	49
RING	Feiwel	37	155	49
ROKOTNITZ	Marcus	38	158	49
ROSENBACH	Herta	41	131	49
ROSENBERG	Abraham	78	109	2 ^e S-Bénévole N°995
ROSENFELD	Zeli	. 79	110	- `·
ROSENTHAL	Irma	80	92	59
ROSENCWEIG	Henri	59	111	48 2 ^e s-Employé N°59
SAFRAN	Menachem	42	126	49
SCHICK	Madeleine	82	146	53 1 ^e s-Stagiaire
SCHNEEBALG	Bernard	43	165	53
SCHKIRA	Simha	47	87	
SOUDAKOFF	Joseph	48	137	49
STEIGMANN	Betty	49	124	49
STEINBERG	Armand	81	159	57 1 ^e S-Assistant Soc.
STEINMULLER	Jules	46	116	49
SZTARK	Joseph	45	123	49 2 ^e S-Bénévole N°981
SZULKLAPER	Rachmil	44	127	49 2 ^e S-Bénévole N°980
TAUBMANN	Benno	52	135	52
TAUBMANN	Feiwel	51	142	52
TAUBMANN	Sally	53	141	52
TLAGARZ	Victor	50	160	49
WEILL	Juliette	84	145	53 1 ^e S-Dactylo
WEINSTOCK	Hermann	55	88	49
WEISSMANN WOLF	Maier Elias	83 54	115 136	53 2 ^e S-Bénévole N°964 49

-

Membres de l'UGIF parmi les 84 arrêtés le 9 février 1943

CINQUIEME DIRECTION (Assistance)

PREMIERE SECTION (Assistance aux Réfugiés=CAR, Comité d'Aide aux Réfugiés) Bureau local de Lyon- 12, rue Sainte Catherine

BOLLACK	Isidore	Caissier-Comptable	Carte n°410
JACOB	Gilberte	Assistante sociale	Pas de carte
STEINBERG	Armand	Assistant social	Pas de carte
GATTEGNO	Régine	Secrétaire	Pas de carte
FREIDENBERG	Pierre	Commis de bureau	Pas de carte
SCHICK	Madeleine	Stagiaire	Pas de carte
WEILL	Juliette	Steno-dactylo	Pas de carte
GOTTLIEB	Eva	Assistante Dactulo	A réussi à sorti

sortir grace à de faux papiers

DEUXIEME SECTION (Assistance aux Immigrés=FSJF, Fédération des Sociétés Juives de France)

Bureau Central Zone Sud: 12, rue Sainte Catherine, Lyon:

GRINBERG Esther Chef du Bureau Carte nº109 DEUTSCH André Carte n° 55 Chef comptable

Bureau local de la région lyonnaise: 12, rue Sainte Catherine, Lyon:

GOTTLIEB	Aurélie	Secrétaire générale	Carte n° 60
ROSENCWEIG	Henri	Employé de bureau	Carte n° 59
SZULKLAPER	Rachmil	Assistant social, bén	évole Carte n°980
BADINTER	Simon	Bénévole	Carte n°997
ROSENBERG	Abraham	Bénévole	Carte n°995
SZTARK		Bénévole	Carte n°981
WEISSMANN	Maier	Bénévole	Carte n°964
FRYDMANN	Icek	Bénévole	Pas de carte
GOLDBERG	Joseph	Bénévole	Pas de carte

TROISIEME DIRECTION (Santé=OSE): personnel en service, le 9 février 1943, pour la consultation médicale à la 5ème Direction:

LANZENBERG Pierre Médecin Carte n°553 Carte n°545 LOEB Marcelle Assistante médicale

Henri Rosencweig était un jeune militant engagé en 1941 aux côtés de l'admirable David Rappoport dans l'action de soutien aux masses juives menée à Paris par le Comité de la rue Amelot. Avec son ami Henri Bulawko, aujourd'hui président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France et président de la Commission du Souvenir du CRIF,il se lance dans l'action clandestine: fabrication de fausses pièces d'identité, liaison avec les Juifs emprisonnés à la caserne des Tourelles. Après l'arrestation d'Henri Bulawko en octobre 1942, Henri Rosencweig gagne Lyon, où il poursuit son action clandestine au sein de la FSJF intégrée à l'UGIF. Esther Grinberg était arrivée, elle aussi de Paris, où elle militait activement au sein du Comité de la rue Amelot.

> 285 - EXMINITION 22.2.86 Sosnowice Hotel Saone of Loiro LYON 286- PESKINGJacques 2 7.8.81 Wilna Route Gaussia LYON

287 ROZEMSWEIG Chemja X 3.6.17 Presburg

7, rue du Blouf LYON



LA DECOUVERTE AUX ARCHIVES DE FRANCE DE LA LISTE DES 172 QUI CONTIENT 82 DES 84 NOMS DES VICTIMES DE LA RAFLE DU 9 FEVRIER 1943

Après avoir retrouvé la liste des 84 à New York, j'ai poursuivi mes recherches aux Archives de France dans les dossiers de la délégation à Lyon du Commissariat général aux Questions juives. C'est ainsi que j'ai découvert, entre autres documents, une seconde liste, dont le poids vient s'ajouter à la première et que j'ai signalée le 24 décembre 1983 au juge d'instruction, M. Riss, qui, de même que dans le cas du CDJC, a obtenu par voie de réquisition, le 9 janvier 1984, ces documents de la section contemporaine des Archives de France.

Parmi les documents de la Section d'Enquête et de Contrôle du CGQJ, sa police anti-juive, à la cote AJ 38-3618, j'ai trouvé une liste dressée par l'Einsatzkommando de la Police de Sûreté (SD) de Lyon et qui a pour titre:
"Aufstellung über festgenommene Juden" (Liste de Juifs arrêtés)

La date de cette liste(1.2.43) est inexacte puisque parmi les 172 noms se trouvent 82 des 86 personnes arrêtées le 9 février 1943, lors de la rafle de la rue Sainte Catherine. Il doit s'agir d'une faute de frappe de la dactylo et d'une date réelle entre le 10 et le 19 février 1943.

Cette liste porte un numéro d'ordre de 1 à 172, les noms des Juifs arrêtés qui ne sont pas classés par ordre alphabétique ni par date d'arrestation, encore que les 82 Juifs cités arrêtés dans la rafle de la rue Sainte Catherine (manquent seuls Paul Guerin et Alexandre Reznik) se trouvent tous dans la seconde partie de la liste. La liste indique également le prénom, la date et le lieu de naissance ainsi que 1 adresse de la personne arrêtée. Les noms sont parfois orthographiés d'une façon légèrement différente de 1 autre liste, celle des 84.

J'ai dressé une liste alphabétique des 90 Juifs arrêtés à Lyon dans d'autres circonstances que dans la rafle de la rue Sainte Catherine et presque tous, sauf peut-être les trois derniers de la liste originale, préalablement à la rafle du 9 février.

Je reproduis maintenant les sept pages de la liste originale des 172, avant de reproduire la liste des 90 Juifs qui font partie de cette liste, mais qui n'ont pas été arrêtés dans la rafle de la rue Sainte Catherine.



Aufstellung über festgenommene Juden. ANNEXE IV

- 1.) Schwab Ludwig, geb. 22.12.09 in Schlitz/Ob. Hesser (Deutschland), woh haft Lyon, 13 rue Fort du Temple.
- 2.) Stiasny Herbert, geb. 10.1.04 in Berlin, wohnhaft Valence, 32 rue belle Image.
- 3.) N i k o l i t s c h Milenko, geb. 1.7.94 in Belgrad, wohnhaft Annemasse, 14. Place de Mai
- 4.) W e i l Marc, geb. 5.11.02 in Faris, wornhaft Lyon, 79 rue de Crequi
- 5.) We il Andree geb. Bloch, geb. 8.7.14 in Basel, wohnhaft Lyon 79, rue de Crequi.
- 6.) A m s t e r d a m e r Isaak, geb. 14.4.04 in Kutno/Polen, wohnhaft Neyron, Monte Neuve, Dep. Ai
- 7.) Salomon Jannine, geb. 2.12.2s in Ernstein, wohnhaft Vichy.
- 8.) M e y e r s Esther geb. Bauer, geb. 4.10.99 in Garches, wohnhaft Annecy, Dep. Hte. Savoie, Bld. St. Bernard de Janthon. Nr. 4.
- 9.) Meyers Robert, geb. 25.7.98 in, wohnhaft Annecy, Bld. St. Bernard de Janthon 4.
- 10.) Sriber Alfred, geb. 1.8.77 in Schlettstadt/Es., wohr Castres, Dep. Tarn.
- 11.) Grossvogel Jacques, geb. 16.7.99 in Lodz, wohnh.

 Agen (Lot et Garonne).
- 12.) Sriber Cezilia, geb. Almo, geb. 2.12.81 in Basel, wohnh. Castres, Dep. Tarn.
- 13.) S p i e g e l Jean, geb 13.9.25 in Mülhausen, wohnh.
 Nimes, rue Formi 1.
- 14.) S p i e g e l Simon, geb. 13.9.93 in Issenheim, (Elsass), wohnh. Nimes, Dep. Gardo.
- 15.) M a n de l #Paul, geb. 2.5.22 in Strassburg, wohnh. Puy-Guillaume am Bahnhof.
- 16.) Mandel Suzanne, geb. 27.3.97 in Küttelheim, (Elsass)
- 17.) Mandel Henri, geb. 20.5.81 in Dauendorf.
- 18.) J o u r a f f Margarete, geb. 9.6.18 in Paris, wohnh.

 Brive, Av. de Liege 18.
- 19.) Grossvogel Eli, geb. 9.4.24 in Strassburg, wohnh Agen (Lot et Garonne), Chemin de la Pame.
- 20.) Jouraff Jacques, geb. 17.1.97 in Lodz, wohnh. Brive 18 Av. du Liege.
- 21.) Jouraff Suzanne, geb. 25.8.99 in Warschau, wohnh.

 Brive, 18 Av. du liege.
- 22.) Jour af f Paulette, geb. 29.6.20 in Faris, wohnh.

 Brive, 18 Av. du Liege.



- 23.) Jouraff Gisela, geb. 15.1.28 in Paris, wohnh.
 Brive, 16 Av. du Liege.
- 24.) Mandel Andre, geb. 19.7.25 in Strassburg, wohnh. Toulouse, rue Alsace 27.
- 25.) We ill Mathieu, geb. 7.9.98 in Etrassburg, wohnh.
 Lyon, ll Quai Claude Bernard.
- 26.) N i e d e r h o f e r Rene, geb. 21.1.11 Jasloveti, wohnh. Lyon, cours Morand 25.
- 27.) Blumenzweig Aron, geb. 24.4.90 in Houbeszowa/Polen, wohnh. Eradals, Dec. Avignon.
- 22.) Brandsdorfer Salomon, geb. 1.6.96 in Borzezin Polen, wohnh. Comme Bosmie, Hte. Vie
- 29.) Dreyfus Claude, geb. 10.5.16 in Strassburg, womh
 Toulouse, Hotel Duret.
- 30.) Braunschweig Pierre, Jacques, geb. 4.3.12 in
 La Vhaux de Fonds/Schweiz, wohnh.
 Vichy, 6 rue Portugal.
- 31.) C e r f geb. Cerf Regina, geb. 26.2.92 in Villerupt (M. Moselle), wohnh. Nimes, Chemin St. Cesere.
- 32.) C e r f Edmond, geb. 3.6.91 in Barsse, wornh. Nimes, Chemin St. Cesere.
- 33.) Helft Ingeborg, geb. 21.3.26 in Wurzen, wohnh.

 Montegut-Plantourel, Dep. Ariege, Col
 de la Croix Rouge Suisse.
- 34.) Hochberger, Adele, geb. 15.9.26 in Berlin, wohnh. (wie oben)
- 35.) V o s Manfred, geb. 8.6.24 in Köln, wolnh, (wie oben).
- 36.) Cahen Georges, geb. 14.1.76 in Paris, wohnh. Vichy, Hotel Globe.
- 37.) Rosenblum Alexander, geb. 24.11.16 in Wilna, wohnh. Lyon, rue Sully 62.
- 38.) Z i g m a n t Samuel, geb. 3.3.18 in Le Havre, wolinh. Chamberry, 13 Quai Nezin.
- 39.) Blum Robert, geb. 3.5.88 in Belfort, wohnh. Grenoble 55 rue Alsace-Lorraine.
- 40.) Horan Simone geb. Eastens, geb. 10.5.08 on Antwerpe: wohnh. Lyon.
- 41.) Zurawska Rene, geb. 12.4.32 in Paris, wohnh. Lyon
- 42.) Landau geb. Thurn false Reich, Chave, geb.15.3.12 in Przeworsk, wohnh. Lyon.
- 43.) Berkowisz Jacques, geb. 20.11.31 in Paris, wohn!
 Lyon.
- 44.) Berkowisz Genia, geb. Wertzhayser, geb. 3.10.07 Warschau, wohnh. Lyon.
- 45.) Zurawski Irene, geb. 9.2.25 in Warschau, wohnh. Lyon.
- 46.) Zurawski Karl. geb. 12.1.95 in Izbica, wohnh. Lyor
- 47.) Horowicz Szyja, geb. 23.11.14 in Pabianic, wphnh. Lyon.



- 46.) Horowicz Esther, get. 21. 18 in Wilun/Polen, wohnh. Lyon.
- 49.) We intraut Abraham, get. 18.7.20 Amsterdam, wohnh. Lyon.
- 50.) We intraub Rosa, geb. 25.6.18 in Amteriam, wohnh. Lyon.
- 51.) Zurawska Pauline, geb. Wecager, geb. 12.12.04 ih Warschau, wohnh. Lyon.
- 52.) Horan Salli, geb. 10.9.02 in Antwerpen, wohnh. Lyon.
- 53.) We it mann Tobias, geb. 2.1.20 in Berlin, wohnh. Lyon.
- 54.) Benzinger Max, geb. 30.12.02 in Strassburg, ge wohnh.
 Lyon.
- 55.) K r a m e r Jean Babtiste, geb. 6.10.10. in Aerschot/Belgien wohnhaft Lyon.
- 56.) Strohmaier Berta, geb. 12.4.04 Brody/Galizien, wohn!
 Lyon.
- 57.) Frenkel Max, geb. 5.3.09 Köln, wohnh. Lyon.
- 58.) S c h ä f t e l Anna, geb. 18.2.74 Wilna, wohnh. Lyon .
- 59.) Eloch Andre, geb. 21.9.19 Paris, wohnh. Lyon.
- 60.) So hussheim Joseph, geb. 10.5.25 Leipzig, wohnh. Lyor Compagnon de France, rue de la Fontaine
- 61.) K a m i e n k e r geb. Biller Helene, geb. 15.7.12 Gyertyanliget/Ungarn, wohnhaft Lyon.
- 62.) Vainer Bernhard, geb. 8.2.04 in Botosani/Rumänien, wohn!
 Lyon,
- 63.) Lefevre Charles, geb. 25.5.25 in Roubay (Nord), wohnh. Lyon.
- 64.) Grange Joseph, geb. 1.4.20 Charleroi/Belgien, wohnh. Lyon.
- 65.) A d l e r Alice, geb. 19.5.00 in Bamberg, wohnh. Chambost Alliere bei Lyon.
- 66.) Bloch Julius, geb. 28.11.06 Grossbliebersdorf b. Saarbrüc wohnh. Lyon, 9 rue Charpentier.
- 67.3 B l o c h Pail, geb. 1.3.14 Grossbliebersdorf b. Saarbrücken. wohnh. (wie oben).
- 68.) A c l e r Lotte, geb. 12 .2.26 in Manheim, wohnh. Lyon, rue de Duguesclin 22.
- 69, A d e l er Ludwig, geb. 16.7.92 Frankental/Pfalz, wohnh. Chambost Allier bei Lyon.
- 70.) A se r Asystemt, geb. 25.3.26 in Antwerpen, wohnh. Lyon, 58 rue Rabelet.
- 71.) E h r l i c h Otto, geb. 31.7.83 in Nuestadt/Pinne, wohnh.
 145 Pierre Corneille.
- 72.) Habergrie Zalmann, geb. 25.3.23 Warschau, wohnh. Lynr rue da Bries 22.
- 73.) Friedberg Jules, geb. 14.6.95 Liebau, wohnh. Villeneuve de Berg, Eelgien.

- 74.) Friedberg geb. Verheyen, Philome, geb. 17.4.01 in Nylem/Eelgien. wohnh. (wie 73).
- 75.) Led-Beer Joseph, 9.8.19 in Leipzig, wohnh. Lyon, Quai Tilsit (Synagoge.)
- 76.) Lunezer Arnold, geb. 19.10.28 in Frauenkirchen, wohnh. Lyon (Synagoge).
- 77.) Mautner Martin, geb. 25.3.86 Berlin, wohnh. Lyon, rue Pierre Corneille.
- 78.) M e l l e r Samuel, geb. 10.4.85 in Lisko/Galizien, wohnh.
 Lyon, rue Bataille 3.
- 79.) Mendel Arthur, geb. 28.6.05 Grossbliebersdorf, wohnh.
 Lyon, Villeurbanne.
- 80.) Och s Rene Henri, geb. 20.4.19 Paris, wohnh. Lyon, Flace Carnot 10.
- 81.) P e j s a c h Israel, geb. 29.12.13 in Litzmannstadt/Polen wohnh. Lyon, 9 rue Tarverniere.
- 82.) Salman, Hirsz, geb. 11.1.08 in Ros/Polen, wohnh.
 Lyon, rue villeroy 81.
- 83.) S c h a l l e r Maximilian, geb. 14.11.09 in Kolomyja, wohnh. Lyon, ll rue de la Monnaie.
- 84.) S c h r e i b e r Simon Adolf, geb. 25.7.94 Leipzig, wohnh. Lyon, rue St. Gervais 6.
- 85.) Strohmaier Jacob, geb. 3.9.06 in Chernowitz/Rumänien, wohnh. Lyon, rue de Noir 27.
- 86.) Mautner Emmy, geb. 7.2.88 Berlin, geb.wohnh. Lyon, rue Pierre Corneille 145.
- 87.) S c h r i r a Simka, geb. 15.5.93 in Ackermann, wohnh.
 Periguenex(Dordon).
- 88.) We in stock Hermann, geb. 2.1.96 in Dreysa, wohnh.
 Lyon, rue Viricel 5.
- 89.) K o h n Samuel, geb. 12.7.01 Paris, wohnh. Lyon, 14 Place Gabriel Rambaud.
- 90.) G e l b e r Kallmann, geb. 4.3.00 Breaza, wohnh. Lyon, rue Rabelais 63.
- 91.) Domnicz Noel, geb.9.10.20. Warschau, wohnh. Buzancai le Landais 2.
- 92.) Rosenthal Irma, geb. 9.7.87 in Ilkirch/Els., wohnh.
 Lyon, Place Aristide Briand 3.
- 93.) Reiss Kurt, geb. 2.1.01 in Nürnberg, wohnh. Tence (Loi
- 94.) Lanzenter geb. 3.7.00 in Kollmar, wohnh.
 Bron b. Lyon, rue de Grande Taillis 35.
- 95.) Horowitz Isaak, geb. 16.1.10 Przedborz/Polen, wohnt Lyon, Fraternite 6.
- 96.) Bleiberg Leiser, geb. 9.5.99 in Eochow/Folen, wohnt Lyon, rue Boudelaire 7.
- 97.) Fuehrer Walter, geb. 22.11.24 in Wieh, wohnh. Lyon rue Paul Bert 8.
- 98.) Badinter Simon, geb. 20.9.95 in , wohnh. Lyon,
 7. Quai Marechal Joffre.



- 99.) Bach Israel, get. 9.6.89 Przemys/Folen, wohnh. Lyon, rue Fontaine
- 100.) Ettlinger Jacob, geb. 20.2.03 in Bucapest, wohnh. St. Cyr bei Lyon.
- 101.) Peretz Chaim, geb. 29.2.8c Sosnowice/Folen, wohnh.
 Lyon, Hotel Saone et Loire.
- 102.) Grinberg Esther, geb. 16.10.10 Faris, wohnh. Lyon, 51. rue Voltaire.
- 103.) R e i n Jean, geb. 25.2.20 Mülhausen, wohnh. Limoges, Av. Ernest Rüben.
- 104.) L o e w Marcelle, geb. 28.4.23 Strassburg, wohnh. Lyon, Bld. Jules Fabre.
- 105.) Freund Erna, geb. 27.7.88 Erfurt, wohnh. Lyon, rue Jule Vernet.Nr. 4
- 106.) Deutsch Andreas, geb. 14.3.09 in Lugosch, wohnh.
 Lyon, 180 rue Trarieux.
- 107.) Fuehrer Osias, geb. 22.2.90 in Przemysl, wohnh. Lyon, 8 rue Paul Bert.
- 108.) Fryedmann Isaak, geb. 25.6.01 in Lodz, wohnh.
 Villeurbanne, 19.
- 109.) Rosenberg Abraham, geb., wohnh. Lyon, Av. Felix Faur 11.
- 110.) Rosenfeld Zely, geb. 7.7.94, wohnh. St. Prie, Lafou ille.
- 111.) R o se n z w e i g Chemja, geb. 3.6.17 Fressburg, wohnh.
 Lyon, rue de Bouef 7.
- 112.) B o l l a c k Isidor, geb. 17.10.70 Smentz, wohnh. Lyon, 47 cours de la Liberte.
- 113.) Peskine Jacques, geb. 7.8.81 Wilna, wohnh. Lyon, route de Gennasse 258.
- 114-) K r u m a n n Salomon, geb. 20.1.09 in Micolinee/Folen, wohnh. Lyon, Hotel Massoth.
- 115.) We is mann Maier, geb. 5.12.85 Korzyna, wohnh. Lyon, Quai Claude Bernard 25.
- lls.) Steinmüller Julius, geb. 12.3.95 Lubardow. wohnh.
 Lyon, rue Ney 3.
- 117.) Esskreis Jakob, geb. 5.12.77 Lemberg, wohnh. Lyon, 10 rue des Fantasques.
- 116.) G e l e n Riffka, geb. 3.9.01 in Smiaditsch, wohnh. Lyon, 12 rue Viominet.
- 119.) A c k e r m a n n Berthe, geb. 20.10.21 Paris, wohnh. Lyon, 75 Montee de la Frand Cours.
- 120.) Landau Ruchla, geb. 11.10.01 Chrzanow, wohnh. Lyon, 8 rue Fal Bert.
- 121.) M e r k e r Gerson, geb. 29.8.8 in Tysminenica/Poleh, wohnh Lyon, rue Burdeau 11.
- 122.) M ü n z e r Norbert, geb. 20.8.08 in Wieh, wohnh. Lyon, rue Garibaldi.
- 123.) Sztark Joseph, geb. 6.6.11. Wolanow, wonnh. Lyon,
- 124.) Steigmann Betty, geb. 9.9.06 Strie, wohnh. Lyon, Grande rue de la Guillotiere.

- 125.) Rappaport Laja, geb. 50.12.22 Czestochowa, wohnh. koanne, 17 rue Stilly.
- 126.) Safran Menachem, geb. 29.8.00 Erosno/Polen, wohnh.
 Lyon, rue des Colonnes 4.
- 127.) S c h u l k l a p e r Rachmil, geb. 2.9.11 Sosnowic, wohnh. Lyon. Villeurbanne,
- 128.) C z e r w o n o g o r a geb. Gruzka, Chuma, geb. 21.5.11

 Eelchatow/Polen, wohnh. Coursin, Deo.

 Aude, rue Hoche 19.
- 129.) Fuchs Georg, geb. 25.8.05 in Hidaskurt/Ungarn, wohnh.
 St.Just (Haute Vienne).
- 130.) Lichtenstein Sidone, geb. 23.6.05 Ung-Erod/Ung. wohnh. Vallois, Dep. Savois.
- 131.) R o se n b a c h Herta, geb. 12.2.08 Hettstedt, wohnh.
 Lyon, Monte du Gourgelion 9.
- 132.) Gattegno Regine, geb. 15.9.23 Lyon, wohnh. Lyon, 133 rue Curier.
- 133.) Freidenberg Peter, geb. 11.7.01 Beaule, wohnh.
 Brom, 62 Av. March. Petain.
- 134.) Dickmann Siegfried, geb. 21.9.09 Stanislau/Polen, wohnh. Lyon 24 rue Lafayette.
- 135.) Taubmann Benno, geb. 13.4.10 Wien, wohnh. Lyon, 12 rue de 1 Epes.
- 136.) W o l f Elias, geb. 14.6.78 Starazol/Galizien, wohnh.
 Lyon, Hotel Vauban.
- 137.) Soudakoff Joseph, geb. 25.7.92 Czernikow, wohnh. Lyon.
- 138.) G o r o d i s t a n Michel, geb. 10.2.01 in Kichinew, wohnh. Lyon, 145 rue Pierre Corneille.
- 139.) Le de re r Anni, geb. 12.4.15 Gablonz, wohnh. Lyon, Villeurbanne.
- 140.) S c h m i d t Heinrich, geb. 27.9.26 Antwerpen, wohnh.
 Talnyers bei Lyon.
- 141.) Taubmann Sally, geb. 25.9.97 in, wohnh. Lyon, 12 rede la Epee.
- 142.) Taubmann Feivel, geb. 15.10.82, wohnh. Lyon, (wie oben).
- 143.) G o l d b e r g Joseph, geb. 15.11.07 Biala/Polen, wohnh.

 Lyon, rue de Paris.
- 144.) Lanzet Malvine, geb. 11.8.28 Wien, wohnh. Lyon, rue de la Fraternite.
- 145.) W e i 1 Juliette, geb. 23.11.21 Strassburg, geb. Lyon, 6 Cours Lafayette.
- 146.) S c h i c k Madeleine, geb. 22.11.20 Kolmar/Elsass, wohnh.
 Lyon, 18 Chemin de B. Bujer 5.
- 147.) L an z e t Anne, geb. 10.8.00 Bolechow, wohnh. Lyn, rue de la Fraternite 6.
- 148.) J a c o b Gilberte, geb. 25.1.13 Paris, wohnh, Lyon, 40 rue Michel Servais.



- 149.) A n d e r m a n n Bronia, geb. 15.9.05 Buczacz/Polen, wohnh. Lyon, 61 rue Voltaire.
- 150.) Reckendorfer Clara, geb. 23.5.96 Nürnberg, wohnh. Lyon, rue Beaudelaire.
- 151.) Feld haendler Salomon, geb. 28.3.05 Wien, wohnh. Lyon, rue St. Didier.
- 152.) G o t t l i e b Aurelie, geb. 11.6.92 Lemberg, wohnh.

 Lyon, 145 Vendome.
- 153.) L o e b e l Ephraim, geb. 10.5.25 Kamena, wohnh. Lyon, rue Rabelais 60.
- 154.) Grad Heinrich, geb. 12.5.89 Radlowitszy, wohnh.

 # Lyon. rue Paul Bert 8.
- 155. R i n g Faivel, geb. 12.5.10. Neusandez/Walizien, wohnh. Luchon.
- 156.) E d e l m a n n Emanuel, geb. 2.2.08 Kunwu /Polen, wohnh.
 Lyon, 218 rue Crequi.
- 157.) B l o c h Emanuel, geb. 16.9.19 Niederödern/Els., wohnh. Lyon.
- 158.) Rokotnitz Marcus, geb. 28.6.00 Zauchtl/Mähren, wohnh. Lyon.
- 159.) Stenth berg Armand, geb. 25.7.10 Paris, wohnh. Lyon.
- 160.) Tragas Victor, geb. 44 Jahre alt, wohnh. Lyon.
- 161.) H i r s c h l e r Franz. geb. 16.2.91 Mannheim, wohnh. Le Bois d'Oingt (Rhone).
- 162.) E n g e l Albert, geb. 14.4.89 Berlin, wohnh. Lyon,
- 163.) A p p e l b o o m Israel, geb. Aug. 96 Radimin, wohnh.
 Lyon.
- 164.) Lichtenstein Hans. geb. 11.4.01 Dunarzerdahelle wohnh. Lyon.
- 165.) S c h n e e b a l Bernard , geb. 31.3.99 Kuty/Slow. wohn. Lyon, Villeurbanne.
- 166.) Dornhelm Gisela, geb. 18.8.98 in Wien, wohnh. Lons le Saunier.
- 167.) M a x Michael, geb. 12.3.91 Pilgersdorf, wohnh. Lyon.
- 168.) Brüll Wolf, geb. 1.12.80 Jaroslaw/Galizien, wohnh.
 Lyon.
- 169.) Brender Hulius, geb. 26.7.98 Zastawna/Rumanien, wohn Lyon.
- 170.) C o h e n Robert, geb. 24.12.08 Tunis, wohnh. Lyon, rue de la Tourette.
- 171.) L e v y Georges, geb. 24.5.77 St. Etienne, wohnh. Lyon, rude la Martiniere.
- 172.) Levy Gaston, geb. 17.11.04 Paris, wohnh. Lyon, rue Victorium.

Je reproduis maintenant la liste des 90 Juifs qui font partie de la liste des 172 et qui sont autres que les 82 qui se trouvent également sur cette liste des 172, mais qui figurent aussi sur la liste des 84. Ces 90 + 1es 82 = 1es 172 de la liste.

Cette liste est classée par ordre alphabétique. J'ai indiqué pour chaque nom son numéro dans la liste des 172, sa date d'arrivée de Lyon à Drancy quand je suis parvenu à la repérér parmi les documents de Drancy qui se trouvent à l'Institut YIVO à New York, ainsi que le numéro de leur convoi de déportation (pour 69 d'entre eux). J'ai transmis ces informations le 30 septembre 1985 à M.Ogier, Président de la Chambre d'accusation de Lyon.

Parmi les 90, il y avait 64 hommes et 26 femmes. 40 étaient ou se sont déclarés Français, 19 Allemands, 16 Polonais, 8 Belges, 3 Roumains, 2 Hollandais, 1 Hongrois et 1 Yougoslave.

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	ISTE DES 90 N°SUR LISTE DES 172	DATE ARRIVEE DRANCY	CONVOI DEPORTATION NUMERO
ADLER	Alice	65	1.2.43	47
ADLER	Lotte	68	1.2.	47
ADLER	Ludwig	69	1.2	47
AMSTERDAMER	Isaak	6	1.2	47
ASER	Asystent	70		
BENZINGER	Max	54	1.2.	47
BERKOWICZ	Genia	44	1.2.	47
BLOCH	André	59 .	Y ₁₄	
BLOCH	Julius	66	9.2.	53
BLOCH	-Paul	69	9.2.	53
BLUM	Robert	· 39 · · · ·	÷	•
BLUMENZWEIG	Aron	27	5.1.	46
BRANDSDORFER	Salömon	_ 28	5.1.	48
BRAUNSCHWEIG	Pierre	30		53
CAHEN	Georges	36		
CERF	Edmond	32	Á	48
CERF	Régine	31		48
COHEN	Robert	170		58
DREYFUS	C1 aude	29		53
EHRLICH	Otto	71	1.2.	47
FRENKEL	Max	57	1.2.	47
FRIEDBERG	Jules	73	1.2.	61
FRIEDBERG	Philomène	74	1.2.	
GRANGE	Joseph	64	9.2.	
GROSSVOGEL	Elie	19	5.1.	48
GROSSVOGEL	Jacques	11	5.1.	48
HABERGRIE	Zalman	72		48
HELFT	Ingeborg	33 .		46
HOCHBERGER	Adè1e	34		46
HORAN	Salli	52	1.2.	62
HORÂN	Simone	40	1.2.	62
HOROWICZ	Esther	48	1.2.	47
HOROWICZ	Szyja	47	1.2.	47
JOURAFF	Gisèle	23	5.1.	47
JOURAFF	Jacques	20	5.1.	47
JOURAFF	Marguerite	18	5.1.	47
JOURAFF	Paulette	22	5.1.	47
JOURAFF	Suzanne	21	5.1.	47
KAMIENKER	Hélène	61	9.2.	47
KRAMER	Jean-Baptist	e 55	1.2.	47

<u>NOM</u>	PRENOM	N° SUR LISTE DES 172	DATE ARRIVEE DRANCY	CONVOI DEPORTATION NUMERO
LANDAU	Chava	42	1.2.	47
LEFEVRE	Charles	63	9.2.	58
LEISER	Joseph	75		
LEVY	Gaston	. 172		
LEVY	Georges	171		
LUNEZER	Arnold	76		
MANDEL	André	24	5.1.	48
MANDEL	Henri	17	5.1.	48
MANDEL	Pau1	15	5.1.	48
MANDEL	Suzanne	16	5.1.	48
MAUTNER	Emmy	86	1.2.	47
MAUTNER	Martin	77	1.2.	47
MELLER	Samuel	78		47
MENDEL	Arthur	79	1.2.	48
MEYERS	Esther	8		48
MEYERS	Robert	9		48
NIEDERHOFER	René	26	5.1.	53
NIKOLITSCH	Milenko	3		
OCHS	René	80		
PESSACH	Israel	81		
ROSENBLUM	Alexander	37	1 0	55
SALMAN	Hirsz	82	1.2.	
SALOMON	Jeannine	. 7		48
SCHAFTEL	Anna	58	1 0	4 77
SCHALLER	Maximilien	83	1.2.	47
SCHMIDT	Heinrich	1,40		70
SCHREIBER	Simon	84	0.0	73
SCHUSSHEIM	Joseph	60	9.2.	47
SCHWAB SPIEGEL	Ludwig	1 13	E 1	47
SPIEGEL	Jean Simon	13 14	5.1.	53 53
SRIBER	Simon Alfred	10	5.1.	53
SRIBER	Cecilia	12		48 48
STROHMAIER	Bertha	56	1.2.	47
STROHMAIER	Jacob	85	1.2.	47
STIASNY	Herbert	2		52
VAINER	Bernhard	62	9.2.	47
VOS	Manfred	35	3.2.	46
WEIL	Andrée	5		40
WEIL	Marc	4		
WEILL	Mathieu	25	5.1.	
WEINTRAUB	Abraham	49	1.2.	47
WEINTRAUB	Rosa	50	1.2.	47
WEITMAN	Tobias	53	1.4.	77
ZIGMANT	Samuel	38		
ZURAWSKI	Charles	46	1.2.	47
ZURAWSKI	Irène	45	1.2.	47
ZURAWSKI	Pauline	51	1.2.	47
ZURAWSKI	René	41	1.2.	47



Michel KROSKOF-THOMAS était né à Lodz; il avait 29 ans en 1943. Après avoir échappé à la souricière de la rue Sainte Catherine, il a vaillament combattu dans les maquis et il s'est retrouvé au front en septembre 1944, détaché à la 7ème armée américaine, avec laquelle il a participé à l'occupation de l'Allemagne. Il est citoyen américain et réside aux Etats-Unis. Il relate:

"Au mois de septembre 1942, après mon évasion d'un camp de déportation près d'Aixen-Provence (Camp des Milles), où j'avais été interné comme juif et comme résistant, je suis venu organiser à Lyon des groupes de résistance anti-nazis. Je recherchais des jeunes gens, des réfugiés juifs d'Allemagne, d'Autriche et d'autres pays pour entrer dans la Résistance et dans l'armée secrète.

Ayant eu connaissance du comité d'entraide des Juifs, j'ai décidé de m'y rendre pour pouvoir leur parler, leur donner le choix de se battre au lieu de continuer à se cacher. J'ai choisi un jour où les gens devaient se réunir pour trouver de l'entraide et des subsides.

Je revois très bien l'immeuble de ce comité, les escaliers qui montent aux étages et je peux décrire la porte à droite qui conduisait dans les bureaux, mais je suis capable de vous le montrer sur place, bien que j'ai oublié le nom de la rue. Plus tard, on m'a donné le nom de la rue Sainte-Catherine et je me suis souvenu de ce nom.

En montant l'escalier de l'immeuble, je n'ai rencontré personne, mais en arrivant au deuxième ou au troisième étage (je crois que c'était le troisième), j'ai eu une prémonition bizarre et je me suis approché de la porte pour écouter avant d'entrer. La porte s'est ouverte de l'intérieur au moment où j'ai tourné la poignée. Un homme en uniforme allemand, chaussé de bottes, m'a saisi et m'a fait entrer. Il m'a interpellé en allemand en disant: GEHEIME STAATSPOLIZEI GESTAPO! KOMMEN SIE REIN! (Police d'Etat secrète, Gestapo, entrez).

Dans cette première pièce quatre ou cinq membres de la Gestapo questionnaient les arrivants en allemand. Personnellement, je parle allemand couramment, mais j'ai fait croire ne rien comprendre. Ils me demandaient ce que je venais faire et mes pièces d'identité. Faisant mine de ne pas comprendre, je disais: "J'ai dû me tromper de bureau".

Pendant ce temps des gens s'amenaient. Je connaissais certaines personnes parmi eux et je craignais qu'ils fassent un signe de reconnaissance en me voyant, en me saluant par exemple. Les Allemands m'ont fait alors rentrer dans une autre pièce à gauche, bien plus grande, où j'ai remarqué qu'il y avait une centaine d'hommes et de femmes et même quelques enfants entassés contre le mur. Au fond de la pièce, une table et, assis derrière elle, il y avait un homme en civil (Barbie) que les autres désignaient comme le chef de la Gestapo.

Il a commencé à m'interroger en allemand. J'ai toujours fait semblant de ne rien comprendre. J'étais debout, face à lui. Derrière moi, se trouvaient deux ou trois membres de la Gestapo, qui parlaient entre eux en allemand. L'un a dit à voix basse, tout près de mon oreille gauche, vraisemblablement pour que j'entende la conversation, tout en sortant son arme, dont j'ai entendu le déclic: ES WARE DOCH AM BESTEN, WENN WIR DIESEN KERL EINFACH LOS WERDEN UND IHN HIER ERSCHIESSEN WIE SOLL'ICH'S TUN? SOLL ICH IHN MIT EINEM GENICKSCHUSS ERLEDIGEN, ODER SOLL ICH IHM DURCHS LINKE OHR SCHIESSEN-ODER DURCH DEN KOPF? (La meilleure chose serait d'en finir avec ce type et de le descendre. Comment devrais-je le faire? J'en finis avec lui d'un coup dans la nuque ou bien je lui tire une balle dans l'oreille gauche ou dans la tête?)

Ces paroles ont été prononcées pour voir comment j'allais réagir. Je suis resté tout-à-fait calme en apparence, en faisant semblant de n'avoir pas compris et sans manifester la moindre réaction. Barbie a dû reconnaitre que je ne connaissais pas l'allemand; il a sursauté en criant en allemand: VERDAMMT NOCH EINMAL! HABEN SIE DENN KEINE IDENTITAETSPAPIERE? (Sacrebleu! Est-ce que vous n'avez pas de pièces

d'identité?) Dans ces termes allemands, j'ai compris les mots papiers et identité; j'ai alors dit: "Ah, mes papiers d'identité, les voilà". Barbie, voyant que j'ignorais l'allemand a commencé à me parler en bon français. J'en ai même été surpris. Toute cette conversation s'est passée devant les Juifs, dont certains me connaissaient, mais qui n'ont pas réagi...

L'interrogatoire s'est poursuivi au moyen de questions. Je me suis fait passer pour un artiste peintre (j'avais avec moi, en effet, des peintures) et je lui ai expliqué que je venais voir un Monsieur qui m'avait demandé de lui montrer mes peintures pour refaire le bureau. Je lui ai expliqué ma situation en lui montrant mes peintures et où j'avais rencontré auparavant ce Monsieur. Pendant tout ce temps on était interrompu par l'arrivée de personnes et de couples qui tombaient dans ce piège tendu par la Gestapo. Finalement Barbie, au vu de mes faux papiers d'identité, a été convaincu de mon histoire. Il m'a rendu mes papiers d'identité, ma carte de ravitail-lement, ma carte de travail et mes fiches de démobilisation. J'ai pu m'en aller au bout d'une heure ou d'une heure et demie d'entretien.

Je suis alors parti très tranquillement et suis allé organiser un système de surveillance pour alerter les gens qui venaient à l'UGIF. Au début, les personnes rencontrées étaient incrédules. Je suis allé avertir tous les Juifs qui se trouvaient dans les cafés habituels des réfugiés..."

Notre ami Rachmil SZULKLAPER a survécu à sa déportation à Auschwitz. Il s'est étéint en 1984. Il relate ici les conditions de son arrestation:

"A l'époque, je faisais partie de la Fédération des Sociétés Juives de France, qui avait pour activité clandestine de faire passer des enfants en Suisse. Pour cette activité, j'ai profité des locaux de l'UGIF, l2, rue Sainte-Catherine à Lyon. C'est pourquoi je me trouvais là le 9 février 1943 lorsqu'a eu lieu une rafle.

Vers le milieu de la matinée, six ou sept hommes encivil et armés de la Gestapo allemande, accompagnés de militaires SS ont pénétré dans les locaux de l'UGIF, encriant en allemand de mettre les mains en l'air. Ils ont investi toutes les pièces de l'association situées au deuxième étage. Aussitôt, ils ont pris nos papiers d'identité et nous ont groupés dans un coin d'une pièce, sous la garde de gens armés.

Au début, nous n'étions pas nombreux, mais au fur et à mesure les Juifs qui arrivaient se faisaient prendre comme nous. Ils venaient au siège de l'UGIF pour recevoir des aides diverses. Les Allemands s'assuraient que nous étions Juifs pour procéder à nos arrestations. Mon frère Victor et deux autres personnes qui possédaient des faux papiers d'identité ont été relachés. Ceci prouve bien qu'il s'agit d'un crime racial!

Le frère de Rachmil, Victor, est parvenu à sortir de la souricière grace à ses faux papiers d'identité:

"Dans cette ville (Lyon),nous nous sommes adressés au Consistoire Israélite de France, quai de Tilsitt,où il nous a été conseillé de nous mettre en rapport avec la Fédération des Sociétés Juives de France,où une permanence clandestine fonctionnait au siège de l'UGIF,12,rue Sainte-Catherine.

Grace à cet organisme, nous avons retrouvé d'autres Juifs qui avaient fui la zone occupée. Je précise qu'à cette adresse, le comité lyonnais de l'UGIF offrait certaines activités sociales aux réfugiés et notamment un service de soins. Comme je vous le disais, cette organisation de l'UGIF servait de couverture à l'activité clandestine de fourniture de fausses pièces d'identité et au passage en Suisse, surtout d'enfants. Mon frère et moi, nous organisions les activités clandestines de cette Fédération des Sociétés Juives de France. C'est pour ces raisons que, presque quotidiennement, j'allais avec mon frère, 12, rue Sainte-Catherine.

Le jour de la rafle, le 9 février 1943, je me trouvais à l'UGIF, lorsque surgirent une dizaine d'hommes en civil vêtus de gabardines, des membres de la Gestapo. Le siège de l'UGIF se trouvait au deuxième étage, les Allemands en civil ont pénétré en se présentant comme étant de la Gestapo, nous ont fait mettre les mains en l'air et ont pris position les uns à l'entrée de l'immeuble, d'autres dans les escaliers, et les derniers dans les bureaux. Ils ont organisé une véritable souricière. Aux



appels téléphoniques, le chéf de détachement contraignait la secrétaire à inviter les gens à venir à l'UGIF. Il est certain que les Allemands étaient là pour arrêter le plus grand nombre de Juifs qui n'avaient aucun lien avec la clandestinité.

Je connais parfaitement l'allemand et c'est pourquoi je peux vous expliquer exactement ce que les Allemands disaient et sont venus faire. Dès l'entrée de ces policiers de la Gestapo, toutes les personnes présentes ont été alignées contre le mur, les mains en l'air et tenues en respect au moyan d'armes de poing braquées sur nous. Différents coups de pieds ou gifles ont été données avec brutalité pour accélerer le mouvement et pour faire peur aux gens. Successivement ensuite nous avons dû présenter nos papiers d'identité. Les personnes qui possédaient le tampon "Juif" sur les documents étaient plaçées à part; pratiquement toutes les personnes présentes étaient juives. Cependant, bien que Juifs, nous n'étions quetrois présents à posséder de faux papiers français ne mentionnant pas notre appartenance juive.

Au bout de quelques heures de garde à vue sur place, après examen approfondi de nos papiers, les Allemands nous ont fait partir. Pour expliquer ma présence en ce lieu, j'ai invoqué le fait que j'avais accompagné un camarade d'école d'origine juive, Rozencwaig, qui se trouvait effectivement sur place avec moi et qui a eu la présence d'esprit de confirmer ma varsion.

Dans la langue allemande que je comprenais, les gens de la Gestapo faisaient les réflexions suivantes: "POURRI DE PAYS; ON NE RECONNAIT PAS UN JUIF D'UN NON JUIF". Je me rappelle bien cette phrase allemande prononcée, car elle était motivée par le fait que certaines personnes possédaient, selon eux, le profil juif, tout en présentant des papiers français sans mentionner leur origine. Malgré tout ces personnes étaient placées dans le groupe des Juifs. Il s'agissait bien donc d'une chasse "aux Juifs", femmes, hommes et enfants sans distinction. Selon moi, une centaine de personnes ont été interpellées, parmilles quelles mon frère Rachmil, qui possédait sa véritable identité. J'ai su par la suite qu'il y avait eu 86 personnes déportées.

Dès que j'ai été libéré par la Gestapo, je suis descendu par l'issue principale et me suis aperçu que l'autre entrée, située Place des Terreaux, était également gardée par les Allemands. Pour éviter le risque d'être repris, je n'ai donc pu rester sur place pour empêcher les gens de rentrer et de les prévenir de la souricière. Je me suis rendu à la poste toute proche pour envoyer un télégramme d'alerte au Consistoire de Nice, où se trouvaient des camarades de la Fédération des Sociétés Juives de France. Ce télégramme était codé et rédigé de la façon suivante: "Monsieur Schorban est arrivé à l'UGIF de Lyon, prévenez les gens". Ce message voulait dire qu'il fallait empêcher les Juifs d'aller dans la souricière au fur et à mesure: en hébreu, Schorban signifie malheur..."

Quant à <u>David LUKSENBURG</u>, arrêté sous l'identité d'un des ses frères, Aron, accusé d'être résistant, battu après son arrestation à l'hôtel Terminus où il avait été transféré, il parvint à s'enfuir le lendemain matin, comme le fit à sa suite Siegfried Driller, dont l'évasion est également mentionnée par Barbie dans son rapport du 15 février.

"Je me trouvais effectivement le 9 février 1943 à l'UGIF, lors d'une rafle effectuée par la Gestapo. J'y étais allé pour me renseigner sur les possibilités de fuite à l'étranger. Lorsque je suis arrivé dans les bureaux, la Gestapo avait déjà tendu une souricière à l'intérieur. C'était la mi-journée, il y avait déjà beaucoup de monde à l'intérieur. On m'a demandé mes papiers d'identité. Etant de nationalité étrangère, j'utilisais l'identité de mon frère Aron, qui était naturalisé français. Mon frère était né le 19 janvier 1893 à Lodz (Pologne) et s'appelle Luxenburg. C'est pourquoi la personne mentionnée comme ayant fui a l'identité de mon frère, mais en réalité il s'agit de moi.

A la tombée de la nuit, j'ai été conduit à l'hôtel Terminus en voiture, dans une traction avant noire. J'ai été interrogé par plusieurs hommes en civil. On voulait me faire avouer que j'étais un résistant en me donnant des coups de matraque; ce qui est faux. Comprenant l'allemand, j'ai entendu dire qu'avant de me frapper il fallait demander au patron.

Le "Patron" est arrivé et a dit: "SI C'EST UN JUIF, VOUS POUVEZ FAIRE TOUT CE QUE VOUS VOULEZ". En 1972, lors de la parution dans la presse des photos de Klaus Barbie, j'ai bien reconnu cet homme comme étant le "patron" de l'hôtel Terminus. C'est bien cet homme que je reconnais sur la photo que vous me présentez qui est celle de Klaus Barbie de 1944.

Les personnes de la Gestapo m'ont alors battu encore plus sur ordre de ce chef. Dans la soirée, j'ai été dirigé en voiture sous escorte dans une prison, dont j'ignore le nom, où j'ai retrouvé tous ceux qui avaient été arrêtés ce jour là au siège de l'UGIF de la rue Sainte. Catherine.

Le lendemain matin, de bonne heure, avant le lever du jour (il faisait encore nuit), un gardien a ouvert la porte de la cellule où j'étais enfermé, pour nous laisser aller aux toilettes. J'ai profité de cette sortie pour rejoindre le chemin de ronde, où j'ai aperçu une sentinelle qui ne regardait pas dans ma direction. J'ai remarqué qu'un autre prisonnier me suivait, mais j'ignore ce qu'il est devenu, ni comment il s'appelle et s'il a réussi son évasion.

J'ai réussi, en m'aidant de mon cache-col et de mon pardessus à agripper les fils de fer barbelé situés au-dessus d'un portail et à franchir l'enceinte en sautant. Je suis resté un moment paralysé par la peur. A ce moment là, une dame qui passait m'a dit: "N'ayez pas peur, vous êtes sauvé". Je lui ai demandé où je me trouvais, elle a répondu: "dans la banlieue de Lyon". Lui ayant dit que je n'avais plus d'argent que l'on m'avait saisi avec mes papiers, elle m'a remis la somme de deux francs. Cet argent m'a permis de prendre le tramway et de me rendre chez un autre de mes frères, qui demeurait, je crois, rue Puy Gallot à Lyon. J'ai réussi à me cacher chez lui, jusqu'à mon départ dans l'Isère..."

Le mari de <u>Chana Grinzpan</u>, arrêté lors de la rafle du Velodrôme d'hiver à Paris, le 16 juillet 1942, avait été déporté. Elle s'était réfugiée avec son bébé à Lyon, auprès d'une amie d'enfance, Madame Rozenfarb, dont le mari, arrêté en 1941 à Paris, avait également été déporté. Le 9 février 1943, Chana Grinzpan s'est rendue à l'UGIF.

"J'avais déjà été une première fois au siège de l'UGIF, à mon arrivée à Lyon pour demander de changer ma carte de ravitaillement, ou plus exactement de toucher une carte de ravitaillement que normalement je devais aller percevoir à la mairie. Mais j'avais peur d'effectuer cette démarche à la mairie et j'ai donc demandé à une assistante sociale de l'UGIF de faire le nécessaire pour mon fils et pour moi. La deuxième fois, je suis retournée à l'UGIF pour amener mon fils en consultation au dispensaire, où les soins étaient gratuits. Mon fils Renéétait enrhumé. Je me rappelle parfaitement de la journée de cette rafle.

Je suis arrivée, avec mon fils âgé de huit mois seulement (il est né le 18 juin 1942) en tout début d'après-midi, par l'entrée de la rue Sainte-Catherine, située au n°12. Rien ne paraissait suspect; il n'y avait pas d'Allemand à l'entrée, ni dans les escaliers. Les bureaux de l'UGIF se situaient à l'étage. Dès que j'ai touché la poignée de la porte, elle s'est ouverte toute seule. Il y avait un homme en civil, avec un chapeau, qui a ouvert en grand la porte de l'intérieur. Il m'a dit aussitôt, en me mettant la main sur l'épaule, dans sa langue natale: "Vous êtes arrêtée, ici c'est la police allemande". Je précise que je comprends l'allemand, mais j'ai fait comme si je n'avais pas compris. J'avais mon fils sur les bras et le policier allemand m'a fait signe de m'asseoir.

J'ai compris tout de suite qu'il s'agissait d'une souricière tendue par la Gestapo pour arrêter tous les Juifs qui entraient à l'UGIF. Pour m'interroger, l'Allemand a utilisé une interprète. Il s'agissait d'une femme, qui avait été arrêtée comme moi et qui se trouvait dans la pièce. En fait, elle parlait l'allemand moins bien que moi, mais elle traduisait les questions posées.



Il a été demandé mes papiers d'identité et, pour éviter de présenter une pièce officielle sur laquelle figurait le tampon "Juif", j'ai présenté une carte de ravitaillement sur laquelle était mentionnée la nationalité française. Mais le policier allemand n'a pas été dupe en lisant mon lieu de naissance, il a dit: "C'est une juive polonaise". Il m'a fait demander où se trouvait mon mari. J'ai répondu qu'il était en Allemagne. Il a alors demandé qu'est-ce qu'il était allé

faire en Allemagne. J'ai répondu qu'il était parti travailler.

Pendant toutes les heures de ma présence à l'UGIF (c'est-à-dire entre 14 et 17h.), je suis restée dans la première pièce à l'entrée, en compagnie de cette femme interprête du ou des policiers allemands. Il y avait celui de la porte et d'autres membres de la Gestapo en civil qui allaient et venaient. Au fur et à mesure que des personnes se présentaient à l'UGIF, elles étaient arrêtées de la même façon que moi et enfermées aussitôt dans la pièce du fond. Quand la porte s'ouvrait je pouvais voir qu'il y avait énormément de monde rassemblé dans cette pièce; j'évalue leur nombre à plus d'une centaine...

En fin de soirée, j'ai finalement été libérée avec mon bébé. En effet, mon fils pleurait tellement que j'ai insisté auprès des Allemands pour qu'on me laisse partir afin de lui donner à manger. Sans doute excédé par les pleurs de l'enfant, l'Allemand qui ouvrait la porte et qui me paraissait être responsable des autres policiers m'a fait partir. Il s'est adressé à moi pour la première fois en français en m'accompagnant à la porte et en disant: "Qu'est-ce qu'il a le gosse ? Allez lui donner du chaud". Effrayée pendant tout le temps où je suis restée à l'UGIF, je n'ai pas cherché à comprendre et je me suis sauvée aussitôt"...

La fille de l'amie de Chana Grinzpan, Jacqueline ROZENFARB, avait 14 ans:

"Le 9 février 1943, Madame Grinzpan Chana devait conduire son enfant au dispensaire de l'UGIF pour des soins, car il était un peu malade. Cette dame m'a demandé de venir la rencontrer après mes cours à 16 heures, 12 rue Sainte-Catherine, au siège de l'UGIF. J'avais à l'époque 14 ans et demi et je prenais des cours de couture. On avait convenu avec madame Grinzpan de rentrer ensemble à la maison; c'est pourquoi ce rendez-vous avait été fixé à l'UGIF.

Je suis arrivée à l'heure prévue du rendez-vous (16h.) sans rien remarquer d'anormal ni à l'entrée de l'immeuble ni dans la montée d'excalier. C'est arrivée au deuxième étage, porte de droite, qu'en ouvrant cette porte, j'ai été happée par un membre de la Gestapo, l'arme au poing. C'était un soldat en uniforme vert, selon mes souvenirs. Il m'a fait mettre les mains en l'air. J'ai remarqué aussitôt qu'il y avait d'autres personnes dans ce vaste vestibule, les mains en l'air. En avançant dans la pièce sans obtempérer à l'ordre de lever les bras, j'ai vu deux jeunes soldats qui me fixaient. Ils se sont approchés de moi en ricanant. J'ai compris qu'ils parlaient de mes yeux bleux. Ils m'ont posé la question: "Juif? J'ai répondu: "Française". Ils ont insisté à nouveau en questionnant: "Mais, Juif?" et j'ai répété: "Non, Française".

Les personnes arrêtées avant moi passaient devant un bureau, où était installé un autre membre de la Gestapo, qui parlait un peu français. Il effectuait une fouille sommaire, en faisant déposer tous les papiers d'identité et les sacs qu'il prenait aussitôt. Ensuite, les personnes présentes étaient entassées dans la grande pièce du fond. J'ai remarqué alors qu'il y avait beaucoup de monde; j'ai vu des enfants, des femmes et des hommes ainsi que des gens très âgés. J'ai cheché quelqu'un du regard et me suis approchée d'une jeune fille, qui m'a dit qu'elle était l'assistante sociale de l'UGIF et qui m'a prise sous sa protection. Dans le coin où j'étais, devant le nombre de personnes entassées, je ne pouvais plus voir ce qui se passait dans l'entrée et j'ai entendu pendant mon temps de garde des cris et des coups infligés à des femmes.

J'ai demandé à l'assistante sociale d'intervenir auprès des soldats pour leur dire que j'étais française et que je n'avais pas 15 ans; elle m'a répondu que cela ne servait à rien. En effet, quand je suis entrée, j'ai déposé une carte d'identité de française, falisifiée, qui portait le nom francisé de Rosenfard. Parmi les prisonniers, le médecin de l'UGIF essayait de redonner du moral à toutes les personnes en leur disant qu'il fallait se préparer pour un grand voyage en Pologne et il leur demandait les chants qu'ils connaissaient pour les chanter dans le train. L'atmosphère était celui d'un grand départ devant des gens apeurés et hébêtés.

Vers 18h. le soir, les Allemands ont commencé par appeler les hommes par groupes de douze. Les bruits couraient qu'ils étaient emmenés en car. Mais comme il faisait nuit, c'était l'hiver, on ne pouvait rien voir par la fenêtre. Ensuite, le tour des femmes est arrivé et, vers 21h., je me trouvais dans la pièce avec seulement une vingtaine de femmes. J'ai eu le reflexe d'insister auprès de l'assistante sociale pour qu'elle intervienne auprès des militaires pour leur dire que je suis française. Elle m'a pris par la main et on s'est avancé jusqu'à la porte,où se trouvait un soldat. Elle s'est exprimée en allemand en lui disant: "Cette petite n'a pas 15 ans; elle est française; elle se trouve là par hasard. L'Allemand a répondu: "Attendez, je vais parler au chef". Puis, il est revenu quelques instants plus tard en désignant la porte, il a dit: "Libre". Ayant quelques connaissances de la langue allemande, je comprenais la conversation. L'Allemand a demandé que l'infirmière me traduise: "Qu'elle vienne demain chercher ses papiers à l'hôtel Terminus de Perrache". L'infirmière en traduisant ces mots s'est arrangée pour glisser dans la phrase, sans que l'Allemand s'en aperçoive: "Allez chez mes parents,6,Cours Morand".

Je précise que tous les gens prisonniers dans la pièce étaient entassés debout, en raison du nombre de personnes. Les quelques femmes qui restaient, en entendant que j'étais libre, se sont précipitées sur moi pour me caresser et surtout pour me demander d'aller prévenir leur famille. Elles me parlaient toutes en même temps. C'était une scène dramatique et j'ai dû fuir leurs étreintes. Je suis sortie en courant. Dans l'escalier, un soldat a essayé de me retenir, mais j'ai réussi à me retrouver sur le trottoir, en bas de l'immeuble, sans sac et sans argent. Je suis allée aussitôt, 6, Cours Morand, où j'ai trouvé le Grand Rabbin chez une famille atterrée par la nouvelle. Et enfin, vers minuit, j'ai réussi à rentrer chez moi sans encombre, où j'ai trouvé ma mère dans tous ses états, car Madame Grinzpan, qui avait fui l'UGIF, lui avait tout raconté et elle me croyait perdue."

Lors de la rafle, Lea KATZ, autre rescapée de cette souricière, avait seize ans. Elle explique pourquoi elle s'est rendue ce jour là rue Sainte-Catherine:

"La veille, dans le garni où j'habitais avec ma mère au 122 de l'avenue Thiers, il y a eu un contrôle d'identité de toutes les personnes. A cette occasion, j'ai entendu dire entre eux qu'il y aurait une rafle le lendemain à la synagogue du quai Tilsitt, où il y avait à l'époque beaucoup de réfugiés juifs. Le lendemain je suis allée avertir le Grand Rabbin Kaplan, qui habitait près de chez moi, rue Henri Rolland, pour qu'il prévienne. Il m'a répondu qu'il n'était pas de service ce jour là et qu'il fallait le dire au rabbin Schonberg, qui se trouvait 12, rue Sainte-Catherine.

Je suis arrivée à l'UGIF, vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi. Il y avait déjà plein de monde. Quand j'ai ouvert la porte du local, il y avait trois ou quatre Allemands en civil qui m'ont interpellée en me demandant mes papiers. Ils ont vu mon tampon "Juif" sur la carte d'identité et m'ont fait rentrer dans la pièce où des gens étaient déjà entassés. Cette pièce était déjà à l'étage. J'ai dit que je ne comprenais pas l'allemand, mais c'était faux: en réalité, je comprenais ce qu'ils disaient et, en voyant mon nom de jeune fille, l'un d'entre eux a dit: "Encore un petit chaton de juif". J'ai expliqué ma venue en disant que je cherchais un médecin pour ma mère et que je m'étais trompée d'étage.

Au fur et à mesure, les gens rentraient et n'avaient plus le droit de sortir. On m'a dit alors que c'était la Gestapo. A la tombée de la nuit, les Allemands ont rassemblé les gens par groupes: d'abord les hommes pour les faire descendre. A cette occasion, j'ai remarqué un monsieur âgé qui a fait sa prière devant la porte avant de descendre. Par la suite, j'ai appris par sa famille qu'il s'agissait de Monsieur Bloch, le grand-père de M. Jean-Jacques Bloch, que j'ai connu. Il y avait aussi une autre jeune fille, que je connaissais de vue, qui était cheftaine éclaireuse à Lyon, Mlle Loeb, et une autre jeune fille originaire de Roanne, dont j'ignore l'identité.



A ce moment là, j'ai eu l'idée de tenter ma chance et je me suis adressée à l'un des Allemands pour lui expliquer que ma mère était malade et qu'il fallait que

je l'avertisse de la situation,qu'il me laisse sortir et que je reviendrai de toute façon,puisqu'l m'avait pris mes papiers. Comme il ne comprenait pas bien mes explications en français,j'ai répété ma demande en allemand. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il s'agissait du même Allemand à qui j'avais dit que je ne comprenais pas cette langue. J'ai aussitôt reçu deux paires de claques et il m'a insultée en termes allemands signifiant à peu près: "Petite chose insolente". Il a dit: "Du,freches dings,vas du bist". Il a ajouté toujours en allemand: "Quand tu es rentrée ,tu as dit que tu ne savais pas l'allemand et maintenant tu t'adresses à moi en allemand". C'est à ce moment là qu'il m'a giflée.

Finalement, il m'a laissée sortir, en disant: "Tu te présentes demain matin à 8 heures à l'hôtel Terminus à Perrache". J'ai pris l'escalier aussitôt et j'ai été arrêtée par d'autres Allemands qui gardaient la montée d'escalier. Ils ne comprenaient pas pourquoi je partais et je leur ai expliqué. L'un d'eux a sifflé et l'Allemand qui m'avait laissée sortir a confirmé que je pouvais partir. Voilà comment j'ai pu me soustraire à ce piège de l'UGIF, sans subir le sort des malheureux qui ont été déportés. Il va s'en dire qu'après réflexion, je ne suis pas allée à l'hôtel Terminus; mais, comme les Allemands possédaient mes papiers avec le nom et l'adresse, avec ma mère, nous avons dû fuir de la maison et changer constamment de lieu de domicile. J'ajoute aussi que je me suis fait teindre les cheveux en noir, alors que j'étais rousse."

ī

29 Ferrier 1944

Le Préfet du Rhôme Délégué

m. 1194 n. 1194

Mersicur le Cammissaire Généra aux Questions Juives (Cabinet) 2 - Rus des Fetits-Pères - 2 P A R I S

OBJET - Renseignements sur les Associations Juives REFER. - V/lettre nº 8.856-45 D/CL du 15/12/43.

> Comme suite à vetre lettre cit en référence, j'ai l'honneur de veus faire connaître que, d'après les renseignements recueillis auprès de M. GESMAM, Directeur à LYON de l'Union Générale des Isráélites de FRANCE", les biens des lassociations Juives suraient été versés à l'U.G.I.F., en vertu d l'arrété du 7 Mars 1942, su moment de leur dissolution.

> Le Comité de Secoure sux Réfug allemands et autrichiens et l'"issoristien des Salgrés d'Allemagens et à Antriche 12 Rus Ste Cetherine, ent feit l'objet d'une époration de la Pelie Allemande su seurs de l'hiver 1942-1943. Depuis, secume réunien n' au lieu su local qui est fe mé et dent les clefs sont en le pessassien des Auterités allemandes.

> Il en est de même pour "Les Jeunes de l'L.I.C.L." qui, après à être réun Arms une salle de café-restaurant située : I, Rue Puits-Geillet, avaient enspite transf leur siège : I2 Rue Ste Catherina. Leur soti vité-était à peu près inexistante su mement de la disselution, et il ne semble pre

J'ai découvert ce document aux Archives de France. Il confirme la nature des associations d'entraide qui préexistaient au CAR et à la FSJF, au 12 rue Sainte-Catherine. Cote:AJ 38-3618 CGQJ-SEC Lyon

Ce jour là,M.André Deutsch apportait 30000 francs aux Juifs nécessiteux secourus par la 2ème section (FSJF-Aide aux Juifs immigrés) de la 5ème direction de l'UGIF, tandis que M. Isidore Bollack, caissier-comptable de la lère section (CAR-Aide aux Juifs réfugiés) de la même 5ème direction,était porteur d'une somme en espèces de 150000 francs. C'est à l'importance de cette somme qu'il doit sans doute l'honneur d'être désigné (sous le nom de "Polak") dans le premier télex de la Gestapo de Lyon, le 10 février, comme chef et organisateur de ce "comité de soutien aux Juifs émigrés et sans ressources".

Cet épisode de l'arrestation de M.Bollack et de la disparition entre les mains de la Gestapo des 150000 francs est relaté, le 11 mars 1943, par Marcel Levy, alors secrétaire général du Comité local Lyonnais de l'UGIF. J'ai découvert ce rapport à New York dans les archives de l'UGIF conservées par l'Institut YIVO. Voir ci-contre et ci-dessous

M.Maier Weissmann a été arrêté ce jour là à l'UGIF,dont il était l'un des bénévoles de la 2ème section. Il recevait des fonds en provenance des Etats-Unis pour assister les Juifs sans ressources. Inquiète de ne pas le voir rentrer le soir, sa fille téléphona au bureau de la rue Sainte-Catherine pour s'entendre dire: "Es ist fertig mit den Leuten"(C'en est fini avec les gens).

uittant la Banque, il s'est rendu immédiatement au bureau du Comité, I? Rue Ste. Catherine. I son arrivée il est tombé en pleine perquisition, faite par les autorités allemandes.

D'après les dires de témoins présents, les Policiers allemandes se sont précipités sur lui afin de le fouiller et lui ont demandé quelle était la provenance de cet argent qu'il portait sur lui Il a répondu toute la vérité. Immédiatement cette soume de Fres. T50.000.-, plus une autre de Fres. 72.000.- cu'il avait lement sur lui ont été confisquées et un refus catégorique de la délivrer un recu lui a été fait.

deliver un requilui a été fait.

J'ajoute, qu'au cours de la perquisition, tous les registres dossiers et pièces de comptabilité, fichier etc. ainsi que le mobilier ont été saisies et enlevés par les autorités allemendes et interdiction formelle de revenir dans le local de la Rie Ste. Catherine nous a std significe.

J'affirme kizjanka que tout ce qui procède correspond à l'exacte volt t4.

Veuillez croire, consieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueusement distingués.

Le Secrétaire général du Comité local

March line



5 me DIRECTION 2 me Section -1-1-1-1LYON le 11 Mars 1943 30, rue de la République Tél: Colbert 77-28

Rapport de Monsieur Marcel LEVY, Secrét. gén. de la Section

locale.

Monsieur

Raoul Raymond L A M B E R T

101, rue Sylvabelle MARSEILLE.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants:

Le 9 Février 1943, ayant reçu de mon Directeur général, un chèque de Frcs. 150.000 .-- , provenant de la Trésorerie générale de MARSEILLE.

Je l'ai remis au caissier du Comité local de LYON, Monsieur Isidore BOLLACK.

Celui-ci est allé encaisser le dit chèque à la: BARCLAYS BANK

(France) Limited, 1 rue de la République.

D'après l' enquête que j'ai faîte à cette banque, Monsisur BOLLAK s'est presenté à cette banque, au guichet, à 14.20 H et les Francs 150.000 - lui ont été remis.

Quittant la banque, il s'est rendu immédiatemment au bureau du Comité, 12 Rue Ste-Catherine. A son arrivée il est tombé en pleine

perquisition, faite par les Autorités allemandes.

D'après les dires de témoins présents, les Policiers allemands se sont précipités sur lui arin de le fouiller et lui ont demandé quelle était la provenance de cet argent qu'il portait sur lui. Il a répondu toute la vérité. Immédiatement cette somme de Frcs. 150.000.--, plus une autre de Frcs 12.000.- qu'il avait également sur lui ont été confisquéeset un refus catégorique de lui delivrer un reçu lui a été fait.

J'ajoute, qu'au cours de la perquisition, tous les régistres, dossiers et pièces de comptabilité, fichier etc. ainsi que le mobilie ont été saisies et enlevés per les Autorites allemandes et interdicté ion formelle de revenir dans le local de la Rue Ste. Catherine nous a été signifiée.

J'affirme que tout ce qui précède correspond à l'éxacte vérité. Veuillez croire, Monsieur le Frésident, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueusement distingués.

Le Secrétaire général du Comité local

(signé) Marcel LEVY

Marcel LEVY



NOUS VOULONS TOUS REVENIR

Deux familles m'ont communiqué les photocopies des lettres de membres de leur famille arrêtés lors de la rafle du 9 février et qui ont pu écrire aux leurs avant d'être déportés. Il s'agit du Dr.Pierre LANZENBERG et de Juliette WEILL.

<u>Pierre Lanzenberg</u> était âgé de 42 ans,lors de son arrestation. A 22 ans,il était Interne des Hôpitaux de Strasbourg. A 30 ans,il était chef de clinique dermatologique à la Faculté de Médecine de Strasbourg. Expulsé de Strasbourg en 1940,il accepte un poste à l'OSE (Oeuvre Sociale pour l'Enfance),qui deviendra en 1942 la 3ème direction (Santé) de l'UGIF. Il est gérant de la Maison des Médecins de Bron et donne des consultations,12,rue Sainte-Catherine aux Juifs réfugiés ou immigrés.

C'est sans doute lui qui, pendant la journée de la rafle, selon le témoignage de Jacqueline Rozenfarb, essayait de réconforter le moral des gens arrêtés. Le 7 mars, il écrit de Drancy qu'il sera transféré mardi 9 mars au camp de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. Effectivement, le 9 mars, il est transféré, probablement avec la plupart des Français du groupe des 84 à Beaune-la-Rolande, d'où il écrit: "Je m'occupe un peu de médecine. Cela fait passer le temps en se rendant utile". Mais le 23 mars, retour à Drancy de presque tout le groupe et le 24 mars, à la veille d'être déporté, Pierre Lanzenberg écrit à sa mère et à sa soeur: "Hier, je suis revenu de Beaune-la-Rolande à Drancy et demain matin je quitte Drancy pour une destination inconnue... Embrassez bien fort les enfants pour moi et saluez de ma part tous les amis; pour toi, chère Maman, et pour vous, Chers Fernand, et Mimi, mes bien affectueux baisers".

Ce que fut le destin de ce convoi du 25 mars, qui emportait vers la mort Pierre Lanzenberg et 22 de ses camarades du groupe des 84 ainsi que près d'un millier de Juifs arrêtés dans d'autres circonstances, je l'ai relaté en détails dans "Le Mémorial de la Déportation" et je l'ai très brièvement résumé dans le tome 2 de "Vichy-Auschwitz":

23 mars. Convoi n° 52. Du 22 au 24 janvier environ 800 Juifs ont été arrêtés à Marseille et ont été transférés au camp de Compiègne en attendant qu'une décision fût prise à leur égard. Début mars leur déportation est décidée et le 10 mars 786 d'entre eux, dont 570 sont de nationalité française, sont acheminés sur Drancy et inclus dans les transports du 23 et du 25 mars.

Le convoi 52 comportait 640 hommes et 360 femmes. Plus de la moitié des déportés, environ 700, étaient de nationalité française, classés en diverses catégories : Français, sujets français, Français par option, par naturalisation et Français d'origine. Parmi les autres, des fourreurs étrangers et leur famille arrêtés le 18 mars sur demande de Röthke à la Police parisienne. Il y avait 12 enfants de moins de 12 ans et 140 jeunes de 12 à 21 ans. Prévenue, dès le 20 mars, par Röthke de la constitution du convoi par une majorité de Juifs français, les dirigeants de la Police française ont élevé à nouveau des objections quant à sa participation dans l'organisation du départ du convoi. Comme dans les cas précédents, la Police française a cédé et coopéré sauf sur un point : en dernière minute la Gendarmerie n'a pas fourni l'escorte habituelle remplacée par 30 hommes de la Police d'Ordre allemande.

Dirigé sur la gare de triage de Cholm, ce convoi fut acheminé sur le camp d'extermination de Sobibor, où il fut probablement anéanti immédiatement dans sa quasi totalité. Aucun déporté de ce convoi ne survivait en 1945.



<u>Juliette Weill</u>, n'avait pas encore 22 ans le jour de son arrestation. Dès le 13 février , à peine arrivée la veille à Drancy, elle écrit à sa famille:

Mes très Chers, nous nous portons bien. Ne vous faites pas de soucis. Je vous le défends, car je reviendrai et je veux vous revoir, ma Mammy, mon Papa et ma soeurette en parfaite santé. Je suis avec Marcelle Loeb, Mme G. Jacob, Madeleine Schick, Régine Gattegno -Dr. Steinberg, Bollack, Bloch, J-J Rhein, Maulou Kohn. Le Moral est bon.

Nous voulons tous revenir. Dr. Lanzenberg, Mme Rosenthal sont là aussi. Nous sommes tous ensemble, ce qui est un soutien pour nous. Peut-être devrons nous partir. Il ne fait pas froid ici. J'ai pu emporter une grande veste verte. Je suis bien courageuse et suis contente d'avoir eu la belle vie grace à vous. Pardonnez moi si je suis là; je sais que c'est uniquement ma faute. D. l'a voulu; il a des raisons que nous ne connaissons pas. Je garde confiance en lui. Il me protègera et vous aussi. Lorsque nous serons ensemble, nous ne goûterons que plus la vie. Bon courage.

Mes his his chers a 13 Few 1943
Nous mens norhous lien - ne vous
faires pas de souers - Je nous le colondo
cor le niveridrais et se herrious
con la manning redon Paper
sante, Je suis ance Harelle hebPregide hatherno - D'Steinlerg
Ballack - Blotin - J'Rhein - Jente Kohn
Le mosal est hoo - trans name sous
Vois sommer dans entemble, e em
ent un santen jam nous.

Le 15 février:
Mes très chers, J'espère que vous avez bien eu ma carte et que vous êtes tranquillisés sur mon sort. Nous sommes logés dans de grandes maisons, chambres chauffées, dans des lits en bois. Je couche avec régine (Gattegno) dans un lit du dessus. Nous sommes heureusement restés tous ensemble, ce qui pour nous est immense, vu que nous nous entendons tous bien... Mme Rosenthal, qui est avec nous, est vraiment splendide, elle s'occupe de moi comme si j'étais de sa famille; Mme Gottlieb aussi... Gardez-vous en bonne santé; même si nous partons, on s'en sortira. Je voudrais être sûre que vous avez autant de courage que moi. A bientôt. Meilleurs baisers.

Le 26 Février: NOUS LES JEUNES AVONS DES CHANCES ET LA CERTITUDE DE NOUS EN TIRER
... Tout le monde se porte bien, sans exception. Nous aidons les vieillards à faire
leur ménage; ce qui nous occupe pas mal. Je chante souvent. J'ai le livre de
Schumann que j'ai pu garder...J'ai vu ici Mme Freund, une très grande cantatrice
et musicienne que Mme Gottlieb m'a présentée. C'est une femme et une artiste qui
est exceptionnelle. Elle est malade en ce moment. Avez-vous entendu quelque chose de
la chorale. J'aurais bien aimé voir les réactions dans le scoutisme, lors de mon
arrestation. Mais nous les jeunes avons des chances et la certitude de nous en tirer;
mais pour les vieillards ici c'est affreux. Il y en a jusqu'à 85 ans. En tout cas, on
voit et on entend beaucoup ici. C'est une école de la vie. Mais nous formons une
bonne famille. Mme Rosenthal est dans une autre chambre; Mme Gottlieb aussi; mais
nous les voyons souvent. Gilberte Jacob, Coin-Coin, Tapi, Régine, Esther Grinberg et
moi sommes dans la même chambre au 4ème, où nous sommes 60 en tout, divisées en
équipes de 7. Jean-Jacques (Rhein), Armand (Steinberg) et Maulou (Kohn) sont dans
le même escalier au 1er étage...

Beaune-la-Rolande, samedi soir, 13 mars 1943

Mes bien Chers, Nous venons d'avoir le courrier. Tout le monde dort, mais j'ai une envie folle de vous écrire, alors j'écris. Comme vous voyez, nous avons changé de camp... C'est tout différent de Drancy

	Maintenant le carry. C'est thank différent de Drancy in e'est la carrya.
•	que-Vaus seunes partis Jardi malin de Par et seumes arrivé les le son agran
*	un voyage asse punble, yei wan femmes in bara onas, dans la mohe us semmes 1070 Hall all volution similar mohant formation of the semmes of a seminary of the
	tome vine et de la Tallandia - un de hant
SZ.	what i while fire in hand or what
	nous samues tanks in six ensemble en hant: the early est down to
ί	des baraques sent comme un village, avec de glander et petite mes. Les fitas.
٠ ل	sout à l'arriere plan con come aume plainte à ce suyen, c'est sygempus
- ₹. - √ - }.	Kake baraque est faute usuelle et la munt du comp, Nais sit, bour faisare
ŀ	chefs de chambres qui sont des jeunes bien pour l'emploi et mus aun
. L	entendeur dien eines eller Les sy us aussi aut Changes; le matin eafi. à mids

usus voyes quelque fai devise et fiethe j'ai langeun pluse quelle et arient de chie fille. Jacquelle fait elle langeur le droit elle ne doit surfaut par a fotquer je sui fie boulent d'être costand hoandmant, qu'elle ne l'authi fan Bien a vous noofre Gutulle on pour apentur poisson. Bielle bousers et consisses mis banes of a tons. Presince

Aujourd'hui, j'ai commencé à prendre des leçons d'hébreu; j'en suis bien contente et j'espère faire du bon travail; j'apprends aussi à chanter à Tapi. Malheureusement pour moi, je ne peux travailler le chant, car sans piano c'est impossible et la Dame dont je vous avais parlée est restée à Drancy...

Dites à Eva (Gottlieb) qu'elle s'occupe que l'on n'oublie pas sa mère et Mlle Anderman, qui sont les seules UGIF restées à Drancy. Dans les démarches, il y aura donc deux formes... Nous sommes gardées par des douaniers... Ici, on peut beaucoup mieux s'isoler et quelquefois même avoir une illusion de liberté.

Beaune, le 21 mars 1943

C'est impatiemment que j'attends de vos bonnes nouvelles. J'espère que tout va bien chez vous. Ici, les jours s'écoulent assez uniformément. Point de vue santé, tout va bien et autrement nous avons tous de l'occupation; quand on veut, on trouve toujours. Je suis bien la fille de ma laveuse de Maman; car, tous les jours, je lave; mais, malheureusement, le linge se déchire et s'abime, car je n'ai pas d'eau chaude et presque plus de savon, mais tout vaut mieux que d'être sale, car il faut éviter les bêtes...

Hier soir, j'ai entendu l'histoire d'Esther, racontée d'après la Meguila d'une façon épatante; j'ai fini de la traduire en hébreu...

Drancy, le 25 mars 1943 CE N'EST PAS UN ADIEU, MES FRERES, CE N'EST QU'UN AU REVOIR
Mes Chers. Nous revoilà donc à Drancy, au matin du grand départ; évènement dont nous
avons tant parlé et dont je vous ai bien entretenu. Jusqu'à présent Gilberte (Jacob)
ne part pas, étant femme de prisonnier. Nous partons donc, Tapi, Régine, Madeleine,
Esther, Jean-Jacques et une E.I. de Paris nommée Cabri. J'ai vu aussi le fils
Nordmann, la famille Asch-Weill. Mme Rosenthal reste ici. Armand (Steinberg) est
resté comme médecin à Beaune... Peut-être pourrons-nous donner des nouvelles. En
tout cas maintenant prenez le maximum de précautions pour ne pas nous suivre. Pour
l'instant, nous n'avons plus besoin de vous, mais il faut qu'à notre retour, nous vous
trouvions tous en état et que, maintenant déjà, nous vous sentions forts autant que
nous le sommes nous-mêmes. Que surtout Papa ne se laisse pas aller. Je sais que
Maman tiendra et que Jacqueline saura prendre égard à sa santé. Je vous embrasse
bien fort tous. Ce n'est pas un adieu, mes frères, ce n'est qu'un au revoir.

Met cheris mont per le mais les par 1845 Mars 1845 Mans revolt étant de Draney, au malin che quand des ard evenement stout mous au her langue à présent gettente ne mande de production de production



Le fils de Joseph Goldberg, Michel Goldberg, n'avait que 4 ans en février 1943. Dans un récit "ECORCHE JUIF" (paru en 1980, publié par Hachette Littérature), il écrit:

De mon père, Joseph Goldberg, le souvenir se confond avec les récits et l'imaginaire. Que ne fait-on dire aux morts! Un froid matin de février, il disparut de mon univers d'enfant, sans laisser trace ni date. Ce lundi-là il voulait que je l'accompagne à Lyon pour prendre l'air — qui était excellent là où nous étions — et sans doute pour un de ces moments de complicité entre père et fils. Mais il neigeait et mes bottes étaient chez le cordonnier; ma mère pour m'éviter d'attraper la mort me sauva la vie. C'est ainsi qu'il m'arrive encore de voir en rêve tatoués sur mon avant-bras, six chiffres bleu-noir, énormes maintenant puisqu'ils ont grandi avec moi.

Comme je n'ai point été déporté, je suis seul à pouvoir me libérer, me décharger du fardeau de ne pas avoir accompagné mon père. Sur la route d'Auschwitz, il fit escale à Beaune-la-Rolande, petit bourg du Loiret ainsi sorti de l'oubli. Ma mère, pour le faire évader, soudoya un gendarme avec une coupe de tissu sauvée de la débâcle; sans succès et sans oser réclamer l'étoffe. Sa position de négociation n'était pas bonne et pour les gendarmes aussi les temps étaient durs.

Mon père était venu à Lyon avec deux cartes d'identité: la fausse, nouvellement acquise, et la vraie, qu'il comptait donner à un Juif étranger. Les Allemands, en effet, avaient laissé l'administration de Vichy segmenter le marché selon les meilleurs principes du marketing, et les Juifs français purent quelque temps entretenir l'illusion d'un meilleur traitement que celui réservé aux apatrides et ressortissants des pays occupés à l'Est. Mon père avait été si heureux de sa naturalisation qu'il pensait qu'elle devait conserver quelque prix.

Trente-trois ans plus tard, en 1976, Michel Goldberg s'est retrouvé avec l'un de ses fils dans l'avion d'Air France détourné à Entebbe. C'est à cette époque que Michel Goldberg a envisagé de tuer Barbie à La Paz. Il y rencontre, avec le prétexte d'une interview, l'ancien chef de la Gestapo de Lyon, dont la réaction, quand son interlocuteur fait allusion aux télégrammes d'arrestation qu'il a signés, est la suivante:

-Ce sont des faux, dit-il, avec empressement.

Je le regardai avec incrédulité. Il se reprit:

-Ou alors on me les a fait signer sans que j'y prête attention.

Un ami de Barbie intervient:

-Mais, Klaus, pour quoi est-ce qu'on t'ennuie tant ? Tu n'étais qu'Obersturm führer durant la plus grande partie de ton séjour à Lyon.

Barbie, piqué au vif:

-Certes, mais j'avais plus de pouvoir qu'un général, et dans la capitale de la France qui résistait encore ! J'ai changé le cours de l'histoire en arrêtant Jean Moulin.

-??

-Jean Moulin était si intelligent que s'il avait vécu, c'est lui, et non de Gaulle, qui aurait présidé aux destinées de la France après notre départ. Elle serait sans doute devenue communiste.

Puis, changeant à nouveau de sujet:

-Il faut bien voir que les ennuis de l'Occident aujourd'hui tiennent pour beaucoup à ce que les Juifs ont commis une grande injustice en s'installant chez les Arabes.

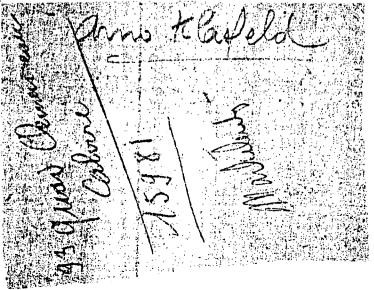


-Auriez-vous préféré qu'ils créent leur Etat en Bade-Wurtemberg ?
Silence gêné. Sans doute aurait-il préféré pas d'Etat du tout, ni de Juifs
non plus. Mais il n'osait avouer sa nostalgie de la cheminée.
-Moi, j'ai faim ! dit-il dans un français presque sans accent.
Au moment d'agir, Michel Goldberg renoncera : "Moins par respect pour sa vie que
par égard à la mienne... Tout meurtre est un suicide, tout suicide est un meurtre,
écrit Elie Wiesel dans 'Le Serment de Kolvillag'. Jamais je n'aurais imaginé
que ce pût être aussi vrai... Tuer de sang-froid un homme sans défense, l'eût-il
plus de dix mille fois mérité, je sais maintenant que je n'en suis pas capable.

Après son arrestation, le 30 septembre à Nice, mon père, Arno Klarsfeld, a été transféré à Drancy avec 75 autres Juifs capturés par l'équipe d'Alois Brünner et de ses SS autrichiens. Les Juifs ainsi transférés de Nice vers Drancy passaient en général une nuit à Lyon sous le contrôle de la Gestapo. Mon père a dû passer ainsi à Lyon la nuit du 3 au 4 octobre, car c'est le 4 octobre que le groupe des 76 Juifs de Nice est parvenu à Drancy.

En Mai 1983, quelques mois après le retour de Barbie en France; retour auquel j'avais bien coopéré avec Beate et nos amis Gustavo Sanchez Salazar, Sous-Secrétaire d'Etat à la Sécurité à La Paz, et Régis Debray à l'Elysée, je travaillais à New York dans les archives de l'Institut Yivo. J'étais plongé dans les dossiers de la Délégation régionale de l'UGIF à Lyon, quand je regardai des annotations au crayon, écrites au verso d'un document de la 5ème Direction, 3ème section de l'UGIF, en date du 2 octobre 1943. Je reçus alors un véritable choc: le nom de mon père, là, devant moi.

Sans doute quelqu'un de l'UGIF était-il passé là où les 76 Juifs de Nice étaient gardés dans la nuit du 3 au 4 octobre et mon père l'avait-il prié d'effectuer quelque démarche ou de transmettre quelque message. La teneur de cemessage ou de cette démarche, je l'ignorerai toujours, mais la trace du passage de mon père entre les mains de la Gestapo de Lyon, son véritable message qui m'était peut-être destiné, était parvenue à moi, 40 ans plus tard à New York.



C'est M. Raymond-Raoul Lambert qui, en qualité d'Administrateur Délégué, devint la cheville ouvrière de l'Union. C'est lui qui assuma la charge délicate de l'incorporation dans l'U.G.I.F. des associations soi-disant « dissoutes ». Tous ceux qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, ont été témoins des événements, sont d'accord pour reconnaître que l'indépendance des organisations incorporées fut entièrement sauvegardée. En réalité, il ne s'agissait que d'un changement de nom: à l'ancienne appellation on substitua purement et simplement une entreprise administrative; une association devenait telle ou telle direction, ou section, de l'U.G.I.F.

Ainsi, l'Entr'aide Française Israélite devint la première Direction de l'Union; la deuxième Direction fut le nom donné à l'O.R.T.; l'O.S.E. se nomma troisième Direction; l'E.I.F., la quatrième; la cinquième Direction comportait trois sections, dont la première abritait le C.A.R., la deuxième la Fédération des Sociétés Juives, la troisième, la Commission des Camps; la H.I.C.E.M. se transforma en sixième Direction, et enfin la septième Direction ne fut rien d'autre que l'Alliance Israélite. A la tête de chacune de ces Directions, ou Sections, furent placés des techniciens du travail social, presque toujours choisis parmi les anciens dirigeants des Œuvres.

Tout le personnel restait en place, tous les établissements continuaient à fonctionner sur la même base qu'auparavant. Cet état de choses ne laissait pas de préoccuper le Commissariat Général aux Questions Juives qui, le 30 juin 1943, c'est-à-dire dix-huit mois après la création de l'U.G.I.F., écrivait à son Directeur Général, à Marseille:

«L'U.G.I.F. de la zone Sud continue à apparaître comme une regrettable juxtaposition des anciennes œuvres dissoutes par la loi, lesquelles, sous un nom nouveau, persistent dans leur compétence, dans leurs tendances et leurs méthodes anciennes, mais sans avoir réalisé la moindre cohésion intérieure. »

Extrait de "L'Activité des Organisations Juives en France sous l'Occupation" Ed. du Centre, Paris 1947

La 5ème Direction "ASSISTANCE" de l'UGIF et ses trois sections: L'administration centrale de l'UGIF Zone Sud était installée à Marseille,où se trouvait également le siège de la 5ème Direction. En décembre 1942,le siège de la 5ème Direction fut transféré à Gap afin de poursuivre son délicat et dangereux travail d'assistance en zone italienne,se soustrayant ainsi à l'emprise allemande.

La 5ème Direction "ASSISTANCE", dirigée par Gaston Kahn, comprenait trois sections:

- -la lère section était chargée de l'ASSISTANCE AUX REFUGIES
- -la 2ème section était chargée de l'ASSISTANCE AUX IMMIGRES
- -la 3ème section était chargée de l'ASSISTANCE AUX INTERNES



La lère section "Assistance aux Réfugiés" incorporait en fait le CAR ou Comité d'Assistance aux Réfugiés, dont le siège central en zone libre se trouvait 49, rue de la Paix à Marseille et qui disposait de plus de 20 bureaux locaux, dont un à Lyon, 12, rue Sainte-Catherine.

C.A.R.

COMITE D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

49 rue de la Paix - Marseille

Le Comité d'Assistance aux Réfugiés a été fondé en 1936 pour prendre la suite du Comité National fondé en 1935, et venir en aide aux Réfugiés de l'Err ope Sentrale en France, sans distinction d'origine ni de confession.

En Avril 1933, à la demande expresse de la Présidence du Conseil le s représentants du Judaïsme Français ont fondé le Comité National de Secours aux Réfugiés, pour venir en aide aux réfugiés que le Ministère de l'Intérieur avait décidé de laisser entrer en France, à la suite des mesures prises en Allemagne contre les Israélites.

Sous la présidence de M.Paul PAINIEVE ancien Président du Conseil, puis de M.Henri BERENGER, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat, le Comité, d'accord et avec l'aide matérielle des différents départements ministériels, a assisté dans la région parisienne, des milliers de malheureux quiainsi ne sont pas tombés à la charge de l'Etat.

La transposition de œ problème sur le plan international (Haut Commissariat à la Société des Nations), a permis de réduire sensiblement les charges qui pesaient sur la France, et le Comité National de Secours a pu, en Juillet 1936, faire place au Comité d'Assistance aux Réfugiés, fondé à nouveau sur les instances formelles du Ministère des Affaires Etrangères, pour continuer l'Assistance aux nouveaux venus dont le transit en France se prolongeait, en raison des difficultés d'émigration.

En Septembre 1956, le Comité d'Assistance aux Réfugiés a été représenté à la Commission Consultative pour les Réfugiés auprès du Ministère de l'Intérieur, dont son Délégué a été nommé Secrétaire Général.

Depuis les mesures prises en 1958 pour fixer le Statut des étrangers, le Comité a subventionné des Centres d'hébergement dans les localités choisies d'accord avec la Sureté Nationale (6° Bureau)

Depuis les hostilités, le C.A.R. qui a dû, en Juin, se replier en zone libre a porté ses principaux efforts sur l'assistance



aux Réfugiés internés dans les camps, et aux réfugiés répartis dans les villes, où il subventionne les organisations locales.

Le C.A.R.est une Organisation Française.

Depuis son repli à Marseille, toujours en liaison avec les Autorités, le C.A.R.a repris la direction des Comités chargés d'assister les réfugiés dans le besoin, ainsi que les étrangers démobilisés, et a pris contact avec l'administration des Camps d'internement.

D'autre part, il a collaboré activement avec les oeuvres sociales qui viennent en aide aux populations refculées des départements d'Alsace et de Lorraine, sans discrimination d'ordre confessionnel.

Le C.A.R.a 25 sous-comités ou correspondants en zone libre:

ALBI ACEN AUCH AVIGNON E ZIERS BRIVE CARCASSONNE CLERNONT FERRAND GRENOBLE	LIMOGES LUCHON LYON MARSEILLE MONTAUBAN MONTPELLIER NICE	NIMES OLORON PAU- PERPIGNAN PERIGUEUX ST.ETIENNE TOULOUSE VICHY TOULON
GRENOBLE		TOULON

Le nombre de Réfugiés assistés, sans tenir compte de l'assistance collective dans les camps d'internement, s'élève à

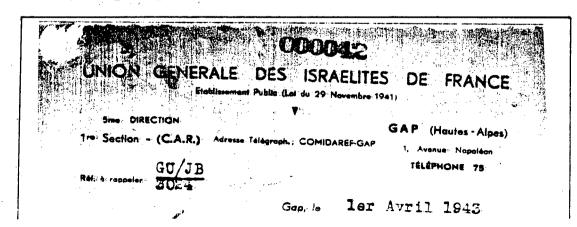
13.000 environ

Le budget moyen du C.A.R. a 2.500.000 francs par mois, fonds qui sont d'origine franco-américaine, grâce auxquels le C.A.R.a pu dépenser dans les deux dernières années une somme globale de

70.000.000 de francs

Etaient avant la dissolution:

Président: M.Albert LEVY Directeur: M.Gaston KAHN Secrétaire Général: M.R.R. LAMBERT





L'activité de la lère section "Assistance aux Réfugiés" en décembre 1942, quelques semaines avant le coup de filet de la Gestapo sur le bureau lyonnais de cette lère section. Ce rapport met l'accent sur la paupérisation accrue des réfugiés, qui se trouvent maintenant, pour beaucoup d'entre eux, dans une situation matérielle dramatique, à laquelle les bureaux de la lère section tentent de remédier:

UNION GENERALE DES ISRAELITES DE FRANCE

ETABLISSEMENT PUBLIC (LOI DU 29 NOVEMBRE 1941)

Adresse Télégraphique: COMIDAREF-MARSEILLE

M A R S E I L L E 49, Rue de la Paix, 49 TÉLÉPH.: DRAGON 32-17

5me DIRECTION

Le Directeur

MODELLE CATEX

19

Réf: a rappeler: GK/HH

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA 50 DIRECTION

PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1942

PREMIERE SECTION

Au début du mois de Décembre, nous avons du procéder, pour des raisons indépendantes de notre volonté, au transfert de notre Siège, de Marseille à Gap. Ce transfert s'est effectué en deux échelons.

Pour des raisons d'ordre administratif, nous avons tenu à faire quitter l'agglomération marseillaise à notre personnel étranger d'abord, ce qui nous a permis de préparer notre lieu de repli, et de continuer, avec notre personnel français, le travail à Marseille.

De ce fait, nous avons pu continuer à assurer la continuité absolue de nos Services, et il convient de souligner que leur travail n'a subi ni ralentissement, ni interruption. Nos relations avec la Direction Générale et nos Eureaux locaux ont pu être maintenues avec une régularité parfaite.

Néanmoins, il était à craindre que notre éloignement de Marseille n'eût une répercussion fâcheuse, quant aux rapports quotidiens que nous avons dû entretenir, tant avec la Direction Générale qu'avec l'Agence Comptable.

one de nos principales préoccupations était donc d'assurer la possibilité d'alimenter - sans le moindre retard - la trésorerie de nos Bureaux locaux. Fort heureusement, nous avons pu trouver une solution dans ce sens, et cela - nous tenons à le souligner -, grâce à la très grande compréhension de l'Agence Comptable. Celle-ci nous a concédé, en reconnais sant le bienfondé de notre demande, une avance de Caisse suffisamment importante, pour nous mettre en mesure d'envoyer, à chaque Bureau, dès réception des bordereaux de dépenses, une avance de 50 à 75 %, en attendant le remooursement total de ces bordereaux.

Cette solution ayant fait ses preuves, l'Agence Comptable nou a confirmé cette avance de Caisse pour une durée renouvelable, de deux mois en deux mois.

Nous avons déjà mentionné, dans nos précédents rapports, les dépenses supplémentaires qui ont été provoquées par la migration sporadique de nos protégés, migration imposée par des décisions d'or dre administratif. Ces dépenses ont considérablement dépassé nos previsions, car elles se sont renouvelées, pour des raisons indépendantes de notre Organisation.

En effet, un grand nombre de nos assistés n'a pu rester dans certains départements d'accueil choisis par eux, ou qui leur avaient même été assignés primitivement. A peine installés dans certains lieux de repli, ils durent se plier à de nouvelles mesures d'éloigne ment ou de refoulement. Aussi avons-nous dû tripler, et souvent même quadrupler leurs allocations, afin de couvrir de très grands frais de déplacement, de déménagement et de première installation.

A la fin du mois, notre Bureau de Nice nous a avisés que tous nos protégés des Alpes-Maritimes, fixés dans ce Département après le ler Janvier 1938, avaient été invités à s'en éloigner, pour se replier dans les départements de l'Ardèche et de la Drûme. Fort heureusement, cette mesure a été suspendue par la suite.

Les dispositions que nous avions envisagées pour créer des Centres d'accueil, et certains Bureaux locaux dans les départements précités, étaient donc devenues caduques.

Plus d'un millier de nos assistés, venus des départements des Pyrénées Orientales et de l'Hérault, dans l'Aveyron, ont dû quitter ce dernier département, à peine installés. Ils se sont vu assigner leur résidence dans le Département de la Lozère.

Témoins de tous ces mouvements de migration, nos Bureaux locaux ont multiplié leurs efforts pour assurer, d'abord, le départ de leurs protégés, puis, leur réinstallation dans les régions de repli, assignées.

Il conviendra d'attendre la cristallisation de ces mouvements de migration qui, à notre avis, ne sont pas encore terminés, pour envisager, le cas échéant, le déplacement de certains Bureaux locaux qui ont eu à s'occuper des protégés en question, et la création d'autres Bureaux, dans les régions où s'est porté l'afflux de nos protégés.

Par le flux et reflux de tous ces malheureux, nous avons été à mêmes de constater, - et le fait doit être souligné -, la constante paupérisation de nos protégés, constatation véritablement angoissante.

Ces continuels déplacements, non seulement ont contribué à épuiser les dernières ressources gardées jalousement, mais aussi à l'éparpillement, et souvent la perte, des maigres effets d'habillement que ces réfugiés avaient pu sauver, malgré leurs fuites successives, leurs séjours dans les Camps ou Centres d'Hébergement.

D'autre part, un très grand nombre d'entre eux, recevait encore quelques subsides de leurs familles ou amis éloignés, subsides indispensables à un standing de vie minima; car nous ne nous sommes jamais cachés que ces familles ne pouvaient subsister avec les maigres secours que nous étions en mesure de leur allouer. Pour des raisons dues à la situation internationale, l'aide venue de ce côté, est devenue chose impossible. Aussi sommes-nous effrayés de voir un plus grand nombre de nos protégés tomber au plus bas du dénuement complet où, il faut l'avouer, nos allocations prennent, de plus en plus, la forme d'une véritable aumône!

Devant cette situation tragique, nous avons été amenés, au mois de Novembre, par notre lettre-circulaire N° 51, à inciter tous nos Bureaux, à augmenter sensiblement, par des secours exceptionnels d'hiver, les allocations normales, et cela au risque de compromettre l'équilibre de notre Trésorerie, pour les mois à venir.

Si d'aucuns s'étonnent devant "l'énormité " - comme ils se plaisent à le dire - de notre Budget, un seul chiffre suffirait à éclairer leur religion.

En effet, le nombre des réfugiés à notre charge, à la fin du mois de Décembre, est de:

13.303 personnes

chiffre le plus élevé depuis l'exode. Il s'agit d'une augmentation d'environ I.200 personnes, par rapport au nombre d'assistés secourus pendant le mois de Novembre.

On est en droit de se demander comment s'explique cette augmentation, au moment même où cette population a subi l'affreuse mutilation des déportations d'une part, et des départs vèrs des régions plus ou moins hospitalières? La réponse est facile. Elle est contenue dans ce que nous disons plus haut: c'est-à-dire l'effrayante et rapide paupérisation de ces masses qui, malheureusement, ainsi que l'on le sait, fait aussi des progrès angoissants parmi nos coréligionnaires français.

Dans l'impossibilité de se livrer à la moindre occupation rémunérée, dans l'impossibilité de recevoir de l'aide du dehors, de leurs familles, de leurs amis, ayant épuisé jusqu'à leurs dernières ressources, des centaines et des milliers de réfugiés se sont vus obligés - avec combien de honte et de gêne véritables -, se trouvant devant plus rien, et réduits à la dernière extrémité, de prendre le chemin douloureux qui les conduit vers nous.

Il va sans dire que nous n'avons pas hésité un seul instant à les accueillir et à les aider dans la mesure de nos possibilités et cela, - il convient de le souligner -, aux dépens même de nos assistés les plus anciens.

Des Bureaux comme ceux de St. Etienne, Périgueux, Lyon et limeges ont vu le nombre de leurs assistés augmenter d'une façon constante et doivent faire face, aujourd'mui, à des charges doublées et triplées. Cette constatation nous a conduits à penser que nos besoins budgétaires sont amenés à subir une augmentation inévitable.

Fondée en 1928, la Fédération des Sociétés Juives de France se composait surtout d'éléments juifs d'origine étrangère. L'antisémitisme rallumé en Pologne, la féroce proscription nazie, enfin la carence graduelle des traités de 1919 et 1920 assurant la protection des minorités nationales, remettait en migration une grande partie du monde juif européen. Ceux que l'insécurité grandissante dans les pays de l'Est ne cessait de pousser vers l'Ouest venaient en premier lieu se grouper autour de la Fédération.

Elle fut le lieu de rencontre et de soutien des transfuges, elle créa pour eux une petite patrie morale où ils se rassemblèrent, retrouvant leurs manières, leurs habitudes et leur larigue commune.

Cet ensemble ne se constitua pas au hasard des arrivées individuelles. Ce n'est point par l'intérieur, en formant elle-même, dans la foule grossissante qui venait à elle, des groupes, des sociétés, que la Fédération se fédéra. Les sociétés existaient parfois de longue date. Leurs membres s'étaient regroupés d'instinct contre les risques d'isolement dans la grande ville. La Fédération les réunit, les ajusta.

A se lier, ainsi, ces petites amicales, ces mutuelles aperçurent vite, pourtant, l'utilité de s'entendre sur certains intérèts et de les confier à une direction unique. D'où les cadres de la Fédération qui devint une grosse administration. Elle assista, elle conseilla, elle fut bureau de secours, bureau d'études, bureau juridique, office du travail, université populaire, etc.

C'est dire qu'aucun principe rigide, ni politique, ni religieux, ni idéologique d'aucune sorte, ne présida à cet assemblage. Ses divers éléments y conservaient leur indépendance et leur originalité, mais ils trouvaient dans le soutien des sociétés fraternelles un stimulant nouveau pour des initiatives hardies.

Le résultat bienfaisant fut si évident qu'elle eut bientôt des ramifications en province. Elle y gagna une force qui n'était à proprement parler pas une force politique mais qui y ressemblait,

par l'activité publique et civique qu'elle suscita.

Lorsque vint la guerre, puis l'exode, on pouvait se demander que ferait la Fédération. Que resterait-il de cet organisme de solidarité paisible, destiné dans une grande mesure à la culture, à l'agrément, aux loisirs, et qui étayait quantité de groupes et quantité de gens, en vue de mieux régulariser leur existence sédentaire. Tout semblait devoir être emporté. Tout était dispersé.

Or c'est là que les branches de province, jusqu'alors fort inégalement actives, prirent soudain de l'importance. Auprès de chacun, en chaque région, se ralliaient ceux qui, soucieux d'être hors de portée des armées allemandes, avaient quitté la zone Nord en hâte. Ils ne savaient où aller; ils ne connaissaient personne. Les représentants de la Fédération les rassurèrent, les guidèrent. Et ils permirent à la Direction de la Fédération, elle-même en exode, étant guettée par les Allemands et inscrite au premier rang sur leur liste noire, de se ressaisir, de retrouver ses protégés, d'avoir des points d'appui. Tout de suite, ses «filiales» les lui fournirent. On peut dire que, si elle se recentralisa assez vite, ce fut grâce à sa décentralisation.

Elle hésita où s'installer et choisit finalement Lyon. Mais l'extrême division, en tous sens, de son travail, ses liens avec la population dont elle s'occupait, étirée dans toutes les directions, lui interdirent d'être désormais un centre fermé et immobilisé. Les membres de son Comité Directeur se partagèrent les secteurs du réseau fédéral; ils ne résidèrent pas tous à Lyon. Le nombre de leurs voyages, les allées et venues du Président de la Fédération entre Lyon et Marseille mériteraient d'être chiffrés.

Au gré de ce processus à rebours, nourrissant le tronc par les branches, le Fédération ne tarda pas à se métamorphoser en cette « personne morale » multiple, souple, constamment en mouvement, combative, qu'elle fut pendant quatre ans et dont l'influence fut si vive et les initiatives — souvent brusques et imprévues — si

fécondes...

L'affaire principale était l'assistance. Les plus pauvres étaient partis le plus vite. Que leur importait d'être ici ou là, pourvu qu'ils fussent loin des Allemands! Ils n'avaient rien à sauver. Mais à ces errants s'ajoutèrent en de nombreux endroits les Juifs résidants qui, parce que leur métier était installé ou qu'il était devenu superflu, commençaient à souffrir du manque à gagner.

La Fédération vit se poser devant elle un redoutable problème de trésorerie. Il requérait tous ses soins. Les autres soins: entretien de la culture, éducation des enfants, ouverture de débouchés productifs par l'embauchage ou la création de fermes, chantiers, ateliers, ne pouvaient venir qu'après; ils dépendaient des fonds dont on disposerait.

Alors s'institua par degrés, au prix de démarches et de pourparlers réitérés, un agencement financier à longue portée dont on devait, dans les sombres et ardentes périodes ultérieures, éprouver l'efficience. S'il n'avait été mis à pied d'œuvre, dès le début, en des temps relativement calmes, il eut été sans doute trop tard pour l'improviser par la suite.

Il comprit des dons individuels, des subventions.

Les dons individuels, parmi les Juifs riches, surtout ceux établis en province qui n'avaient point encore eu à changer leurs habitudes, furent nombreux et abondants. Une coutume généreuse se propagea. Elle ne fit que s'amplifier d'année en année. On peut évaluer à près de 50 millions de francs le montant des dons recueillis par les groupements travaillant sous l'égide de la Fédération.

Une fois de plus les subventions vinrent de l'American Joint Distribution Committee. Le Joint avait pour l'Europe un directeur à Lisbonne. Il vint souvent à Marseille et à Lyon, et la Fédération

fut en rapports constants avec lui...

Du jour où il y eut un statut des Juifs, particulièrement dur envers les Juifs étrangers, du jour où l'on ne put douter que malgré ses feintes assurances le gouvernement français l'appliquerait intégralement, la Fédération comprit combien sa mission devait se modifier. On était amené à considérer que tout ce que l'on avait fait jusque là, dans une légalité supportable, prendrait plus ou moins, dorénavant, un caractère d'opposition, soit à l'intérieur de la légalité — hostile —, en tâchant de la déjouer, soit hors d'elle en s'y dérobant.

Une politique plaçait les Juis en marge de la Nation. Une

politique juive devait y riposter.

Du fait de cette situation nouvelle, les charges de la Fédération augmentaient à mesure que se tournaient vers elle nombre de Juifs, dépossédés de leurs fonctions et de leurs professions. Des responsabilités décuplées lui incombèrent...

Quand en juin 1941, au premier statut des Juifs succéda le second, plus coercitif que le premier, puis quand son application fut dévolue au Commissariat Général aux Questions Juives et que toute la vie juive, personnes, biens, dernières libertés, tomba à la merci de cet organisme de police qui, sous couleur de Tribunal administratif, ne méditait que rapines, dépouillements et persécutions, les positions apparurent de moins en moins conciliables. On ne pouvait plus rien espérer, on ne pouvait que combattre.

Seulement, la Fédération, en même temps qu'elle s'y préparait, n'oubliait pas que l'existence de milliers de personnes reposait sur elle. Elle avait des subsides à distribuer, des placements de travail à assurer, des conditions de séjour à faire admettre. Elle avait des enfants à maintenir dans les écoles. Les autres Œuvres étaient, plus qu'elle encore, responsables de sauvegardes de cet ordre. Etait-il permis de les exposer aux conséquences d'une politique de résistance ouverte?

Et à cette préoccupation s'ajoutait celle des camps d'hébergement, des camps de travail, des camps d'internement, dans lesquels au fur et à mesure de l'exécution du statut des Juifs, aggravé par des arrêtés et circulaires innombrables donnant tous pouvoirs à des agents trop souvent sans humanité, il s'agissait de garder accès, afin d'y apporter le plus de soulagement possible. Comment

y parvenir sinon en composant ou en en ayant l'air?

La Fédération, ainsi que les autres Œuvres, a fourni aux grands camps français, imitations des camps allemands et pires qu'eux souvent par l'incurie et les abus, des secours en nature considérables. Elles les a visités, elle y a déployé une action sociale sous toutes les formes. Des milliers de colis furent envoyés dans ces camps et jusque dans les trains menant en déportation les malheureuses victimes. Elle a contribué à ce qu'y fût admise, d'une façon constante, l'intercession des aumôniers juifs dont le Grand-Rabbin de Strasbourg, Hirschler, déporté par la suite, fut le chef et donna le magnifique exemple.

La Fédération accepta, non sans de violentes discussions, de s'incorporer, de même que les autres Œuvres, à l'Union Générale des Israélites de France. Son Président posa des conditions au Commissaire Général aux Questions Juives. Il fut personnellement écarté.

La Fédération, en tant qu'organisation publique et reconnue sous son nom, prononça sa propre dissolution dans une séance émouvante à Marseille.

Elle y mit son orgueil, car elle proclama en même temps sa

27 juin 1942

Le Comité Central de la Fédération de Sociétés Juives de France réuni à Lyon le 27 Juin 1942, après avoir entendu l'exposé de M. le Président M. JARBLUM sur les derwiers évènements, et de M. LEWIN sur ses conversations à Marseille,

félicite M. JARBLUM de son attitude fière et digne,

déclare une fois encore que la F.S.J.F. ne saurait jemais admettre l'esprit qui a créé l'U.G.I.F. et qui, en contradiction avec les principes posés par la déclaration des Droits de l'Homme, met le s Juifs hors du droit commun,

prend acte de la nomination de M.LEWIN comme régisseur d'avances de la 2° section de la 5° direction de l'U.G.I.F.

exprime sa confiance à M.LEWIN et est persuadé qu'il me conservera ses fonctions que dans la mesure où elles sont compatibles avec la ligne de conduite et l'esprit de la fédération, exprimés dans la résolution du Comité exécutif du Comité de Coordination en date de ce jour.

(Adopté par 21 voix et 1 abstention .)

Ce jour, en effet, marqua son entrée véritable dans la clandes-

La Fédération se dédoubla. Par l'organe de son bureau officiel, à l'intérieur de l'U.G.I.F., elle continuait de gérer ses Œuvres d'entr'aide, d'éducation et de travail, et de les protéger. Mais, à partir de ce jour, elle devenait, aussi, une société secrète, ayant son budget secret, ses missions secrètes, sa politique de combat, son réseau clandestin étroitement maillé au réseau légal, difficile à en distinguer et le pénétrant de plus en plus...

En février 1943 la Fédération fut frappée au cœur à Lyon. La Gestapo envahit le centre de la rue Sainte-Catherine. L'estampille de l'U.G.I.F. ne servit à rien. Tout le personnel, tous les assistés furent arrêtés. On prétexta qu'ils y faisaient autre chose que distribuer et recevoir des secours. Et c'était vrai...

UNION GÉNÉRALE DES ISRAÉLITES DE FRANCE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC (LOI DU 29 NOVEMBRE 1941)

000035

5° DIRECTION 2° SECTION (F. S. J. F.)

Sylvase LE 20 Novembre 1942

La FSJF a conservé son sigle sous la mention: UGIF, 5ème Direction, 2ème Section

(54)

L'Intégration de la FSJF-Fédération des Sociétés Juives de France au sein de l'UGIF

ECHANGE DE CORRESPONDANCE ENTRE RAYMOND-RAOUL LAMBERT (UGIF) et

MARC JARBLUM (FSJF)

הארבין המוכני לשואה ולובורה
הארבין המוכני לשואה ולובורה
Yord Weshem, Jeruselein
The Central Archives
for the Bisester and the Bereism

TA WARS

2

RRL/FL

RECOMMANDEE

Konsieur le Président de la Fédération des Sociétés Juives de France

IB rue Sainte-Catherine

Monsieur le Président.

Vous n'ignorez pas que l'arrêté du 7 Mars 1942 (J.O.du IO/3/42 page 975) à prescrit le transfert en date du 8 Mars à l'Union Genérale des Israélites de France, des biens de la Fédération des Sociétés Juives de France.

En réponse à la derande de renseignements que vous nous avez adressée le II Hars, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible le nom de l'expert financier que vous désignez pour votre part, afin de dresser contradiotoirement avec celui que nous désignerons de notre côté, l'inventaire prévu par le décret du 26 Février 1942.

Afin de ne pas arrêter l'activité de la Fédération des Sociétés Juives de France pendant la période de battement, nous vous demandons de nous proposer un de vos collaborateurs, obligatoirement français, que nous désignerons jusqu'à nouvel ordre pour expédier les affaires courantes et pour diriger ultérieurement vos services qui seront incorporés dans la 5ème direction "assistance" (2ème section: immigrés) de l'Union Générale des Israélites de France.

Vous ne doutez certainement pas que notre Président, qui a bien voulu accepter personnellement la responsabilité du contrôle de la direction dans laquelle s'incorporera la Fédération des Sociétés Juives de France, se fera un scrupula de veiller à ce que soit respecté l'esprit dans lequel a été fondée votre ceuvre, et que son action soit efficacement développés dans tous les domaines.



D'autre part, afin de vous prouver que nous tenons à maintenir la continuité de la doctrine, nous avons obtenu de Monsieur le Commissaire Général qu'auprès de la 5ème direction de l'Union Générale des Israélites de France fonctionne, à titre consultatif, un comité technique de 5 personnes choisies parmi les personnalités de nos anciens Comités. Je vous demande donc de me faire connaître 5 noms que mon Conseil d'Administration ne manquera pas je pense, de soumettre à l'agrément de Monsieur le Commissaire Général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

L'Administrateur-Délégué!

COPIE

FEDERATION DES SOCIETES JUIVES DE FRANCE Déclarée à la Préfecture de la Seine le 24 Juillet 1928 conformément à la loi du 16 Août 1901

Repliée à Lyon.

Lyon, le 23 Mars 1942 12, Rue Ste Catherine

Monsieur l'Administrateur-Délégué de l'Union Générale des Israélites de France 49, Rue de la Paix MARSEILLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

En réponse à votre lettre du 16 Mars, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons désigné M. André DEUTSCH comme notre expert financier afin de dresser contradictoirement avec celui que vous désignerez de votre côté l'inventaire prévu par le décret du 26 Février 1942.

En outre, nous vous proposons M.Z.LEWIN pour expédier les affaires courantes de la Fédération pendant la période de battement.

En ce qui concerne la question touchant la direction ultérieure des services de la Fédération dissoute et celle touchant le comité technique nous y reviendrons dans une prochaine lettre.

Veuillez agréer, Monsieur 16'Administrateur-Délégué, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Jarblum Le Président L'activité de <u>la 2ème section</u> "Assistance aux Immigrés" de la 5ème Division de l'UGIF:

Le Bureau central de la 2ème section était implanté à Lyon, au 12 de la rue Sainte-Catherine, comme l'était le bureau de la Fédération des Sociétés Juives de France jusqu'à son incorporation au sein de l'UGIF. L'organigramme de la 2ème section, tel que j'ai pu le reconstituer grace aux archives de l'UGIF au YIVO Institute, indique:

Bureau central à Lyon,12, rue Sainte-Catherine: Secrétaire général et régisseur d'avances de la 2ème section: Zwi Lewin Chef du Bureau de la 2ème section: Esther Grinberg (arrêtée le 9.2.43) Chef comptable: André Deutsch (arrêté le 9.2.43) Assistante sociale: Riva Grinberg

Bureau local à Lyon de la région lyonnaise,12,rue Sainte-Catherine: Secrétaire: Aurélie Gottlieb (arrêtée le 9.2.43) Employé de bureau: Henri Rozecweig (arrêté le 9.2.43)

J'ai indiqué plus haut la liste des collaborateurs de la 2ème section arrêtés le 9 février 1943, en même temps que ceux que je viens de citer.

Il y avait encore des bureaux locaux de la 2ème section à Marseille, Limoges, Montpellier, Toulouse, Agde et Nice.

Du rapport du Directeur de la 5ème Division pour décembre 1942nous extrayons le passage suivant qui concerne la 2ème section:

DEUXIERE SECTION .

Des constatations faites par le Secrétaire Général de notre 2º Section, concordent malheureusement avec les notres.

D'un rapide examen de la situation de ses assistés à la fin de l'année, il résulte d'un simple aperçu des comptes-rendus locaux, que la situation de ses protégés s'est infiniment aggravée.

L'appauvrissement graduel des masses juives dont nous avons déjà parlé, présente des symptômes tels, que la 2° Section doit s'attendre sous peu, à son tour, à une augmentation considérable des personnes devant être assistées.

Les mêmes causes, déjà signalées, laissent prévoir qu'une très grande action d'assistance s'imposera dans un bref délai, afin de securir toute une population, récemment encore énergique et productive.

Comme à la première Section, la situation s'est aggravée par le continuel déplacement suivi de réinstallation; et les collaborateurs de la 2° Section déploient une magnifique activité pour assurer, dans la mesure du possible, l'aide, tant morale que matérielle, aux intéressés.



La 3ème section de la 5ème Direction de l'UGIF, "Assistance aux Internés" était, en fait.1'ancienne "Commission des Camps" intégrée à 1'UGIF. Comme dans le cas des deux autres sections de la même Division qui ont conservé sur les en-têtes de leur papier à lettre leurs sigles propres: CAR et FSJF, la 3ème section conserve en sous-titre son nom de "Commission des Camps", comme en témoigne cet autre document de YIVO:

UNION GÉNÉRALE DES ISRAÉLITES DE FRANCE DE

(Etablissement public - Loi du 29 Novembre 1941)

4. Rue Paul Arène - SISTERON (Basses-Alpes)

5me DIRECTION

3me Section

Commission des Camps

Adresse Télégraphique :

Comidaref - Sisteron

Réf. :

FONCTIONNEMENT des d' AASSISTANCE SERVICES

Téléphone 178

LE SECRETAIRE GENERAL de la 5º Direction 3ºSection

Monsieur le Directeur Général Cabinet Financier

s/c de Monsieur he DIRECTEUR de la 5º Direction

Gap

La 5º Direction Re Jame Section s'occupe de l'assistance dans les Camps, Centres d'hébergement et les Groupes de Travailleurs Etrangera, en outre le financement de l'expédition et de la confection des colis aux internés de la Zone Sud dirigés sur Drancy et Compiègne, et des colis aux Prisonniers de Guerre encore internés en Allemagne est également dans ses attributions .

Cette Section de la 5º Direction est connye le plus

spuvent sous le nom de "Commission des Camps"

Elle est dirigée par un Secrétaire Général auquel un collaborateur (Secrétaire Général Adjoint) a été affecté

pour s'occuper tout spécialement des Travailleurs Etrangers. Les héberges et les T.E. étant répartis sur tout le territoire il a allu conficr l'assistance à des délégués locaux .

En principe pour réduire les frais ce sont les cellaborateurs de la 1º Section de la 5º Direction qui sont les délégués de la 3º Section. Dans les bureaux locaux surchérgés la 3º Section a ses propres délégués à Auch,

Brive, Gurs, Gap, Grenoble, employés émargents à son budget.
Il y a lieu de considéer que pour les hébergés outre des secours en espèces il y a lieu de parfaire la nourriture des assistés par des secours en mature répartis en frais alimentaires, médicaux, vestimentaires.

Pour les secours alimentaires il y a lieu de tenir compte qu'ils sont distribués sous deux modes : a/ distribution de repas ou plats supplémentaires collectifs b/ distribution de colis individuels réservés aux seuls nécessiteux et aux cachectiques /

Dans chaque Centre eu G.T.E. un Comité social est formé qui fonctionne sous le contrôle et avec l'accord du Chef de Centre su de Groupe qui conna ît toujours bien les paraonnes placées sous ses ordres. Ce Comité se compese de plusieurs hébergés ou T.E? et rend les plus appréciables ser vices pour seconder utilement nos propres enquêteurs

L'U.G.I.F. à LYON:

A Lyon étaient implantées d'autres sections des différentes Directions de l'UGIF. Par exemple, un document en date du 6 novembre 1942,48 heures avant l'occupation de la zone libre, émanant de Gaston Kahn, directeur de la 5ème Direction à Marseille, fait état de diverses propositions "de déléguer une personne de toutes les Directions pour les démarches auprès des Autorités". En ce qui concerne Lyon, ce document indique que Jean Jacob, secrétaire général adjoint de la 5ème Direction, lère section de l'UGIF, a réuni ce jour les représentants des lère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème (lère et 2ème sections), 6ème Directions. Il a été désigné comme représentant accrédité de l'UGIF auprès de la Préfecture du Rhône. M. Mosse de la 3ème Direction a été désigné en tant que représentant suppléant, après accord de M. Charles Lederman, directeur de la 3ème Direction (OSE) à Lyon.

D'ailleurs, le jour de la rafle du 9 février, le Dr. Pierre Lanzenberg et Marcelle Loeb, assistante médicale, qui font partie tous deux de la 3ème Direction, assurent la consultation médicale au 12 de la rue Sainte-Catherine pour les réfugiés et pour les immigrés. Ils seront arrêtés en même temps que les membres de la 5ème Direction.

APRES LA RAFLE DU 9 FEVRIER:

Nous avons vu que les locaux du 12 de la rue Sainte-Catherine ont été définitivement fermés. Le 27 février, pour rétablir la situation de l'UGIF à Lyon, le Président général de l'UGIF Zone Sud, Raymond-Raoul Lambert crée une DELEGATION REGIONALE à Lyon, 9, rue de l'Hotel de Ville. Robert Kahn occupe le poste de Directeur Délégué Régional.

Le 23 mars 1943, Robert Kahn écrit à Gaston Kahn, Directeur de la 5ème Direction à Gap pour: "attirer son attention sur le manque de personnel destiné au fonctionnement de vos services lyonnais". Il constate que: "sans doute vos représentants locaux, M.Marcel Levy, d'une part, et M. Gleiser, d'autre part, pourraient-ils finir par recruter les cadres indispensables et je ne manquerai pas, de mon côté, de les seconder dans leur effort". Il suggère Cependant: "Toutefois au cas où vous disposeriez dans d'autres bureaux de votre Direction des employés pouvant être affectés au service dont il s'agit, je vous serais très obligé de me le faire connaitre au plus tôt. Et Robert Kahn conclut ainsi: "J'ajoute que votre lère section a repris son activité à partir d'aujourd'hui dans ses nouveaux locaux (10 Montée des Carmélites) et qu'elle se chargera, avec les moyens très réduits dont elle dispose, de secourir les représentants de votre 2ème section."

Le 26 mars 1943, Gaston Kahn répond:

J'avais déjà envisagé, en effet, la possibilité de muter à LYON certains de nos employés de nos autres bureaux, mais je me heurte à de très grosses difficultés du fait du licenciement de notre personnel étranger, ce qui m'a oblige à puiser dans notre effectif.

Je lis avec plaisir que ma lo SECTION a repris e n activité à l'adresse indiquée et qu'elle se charge également de secourir les protégés de notre 20 SECTION.



L'activité des deux premières sections de la 5ème Direction jusqu'en juin 1943:

Comme en témoigne le rapport de Gaston Kahn, le 10 juin 1943, la situation a nettement empiré depuis janvier: Citons quelques extraits de ce rapport concernant la lère section. A la suite de ces extraits, nous reproduisons la page qui concerne la 2º sect.:

Rapport sur l'activité de la 5ème Direction pendant le mois de Mai 1943: Première Section:

Deux faits dominent notre activité durant le mois de Mai:

1/ le mouvement ascendant de nos assistés, dans des proportions de plus en plus

inquiétantes.

2/ les difficultés de trésorerie, véritable entrave pour toute notre activité. Dans nos rapports précédents, nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'accroissement constant et sensible du nombre de personnes à notre charge. Alors que jusqu'au mois de Mars, nous avions pu constater une stabilité numérique pour les premiers mois de l'année, dès le mois d'avril et, particulièrement, en mai, cette stabilité a été brutalement rompue et la courbe ascendante a porté le nombre de nos assistés:

d'environ 12.000 à environ 15.000

à mi-Mai et nous sommes portés à croire que ce chiffre dépassera 16000 personnes, dès que nos bureaux, surtout en zone italienne, pourront reprendre leur activité normale, c'est-à-dire au moment où nos difficultés financières seront aplanies... Le mouvement de migration même a accéléré l'appauvrissement généralisé car, non seulement la plupart de nos protégés a quitté des régions où le coût de la vie était bien moins élevé et où, malgré des difficultés de toutes sortes, certains d'entre eux pouvaient encore travailler et se suffire à eux-mêmes, sinon entièrement, au moins partiellement; mais bien plus, il impose à tous des dépenses supplémentaires, tarissant rapidement jusqu'à leurs dernières ressources, jalousement gardées jusqu'alors... Ces constatations nous amènent au deuxième fait,qui pèse lourdement sur toute notre activité pour le mois de Mai, c'est-à-dire des difficultés d'ordre financier; difficultés qui constituent une véritable paralysie pour notre travail.

Le tableau que nous aurions à dresser, sur ce plan, serait trop pénible, si nous devions entrer dans le détail des soucis et préoccupations que nous cause cette carence. Il faudrait de longues pages pour décrire la situation, véritablement catastrophique, dans laquelle se trouve la presque totalité de nos bureaux, dont les caisses sont complètement vides. Nous ne parlerons pas des appels déchirants qui nous parviennent, dans

lesquels l'angoisse se mêle au compréhensible découragement.

Tous les palliatifs, tels qu'emprunts personnels, avances de nos dirigeants et même, dans certains cas, des collectes spontanées de notre personnel, suffisent à peine, pour distribuer quelques maigres sommes dans les cas les plus urgents, et les plus lamentables...

Mais ce manque de fonds a une répercussion plus désastreuse encore sur ceux de nos protégés, qui se trouvent dispersés dans des villages ou petits centres, et se croient

ainsi complètement abandonnés de nous.

En effet,on nous signale déjà un nombre considérable de cas,où les intéressés se rendent, de leur propre chef, dans les agglomérations plus importantes, même en zone italienne, qu'ils supposent épargnées de cette crise, s'exposant ainsi à des sanctions d'ordre administratif.

Il ne nous appartient pas,ici, de rechercher les causes de ces difficultés; mais il est indispensable d'en souligner les conséquences, afin que nous fassions, à l'avenir, tout ce qui est humainement possible, pour que de pareilles situations ne se renouvellent pas...

Le total de nos dépenses, qui ont atteint, au mois d'avril, environ: Francs: 6.130.000

ne peuvent pas encore être chiffrées pour le mois de Mai,à cause des difficultés de trësorerie,dont nous parlons plus haut...

Les réfugiés, mis en résidence assignée par les autorités italiennes, sont immédiatement mis en règle de ce fait et doivent se présenter, dans tous nos Centres de cette Zône, deux fois par jour, auprès de ces autorités. A certains endroits, nos Bureaux locaux ont obtenu des dérogations en faveur des malades, des vieillards et de ceux de nos assignés qui ont pu obtenir l'autorisation de travailler...

DEUXIENE SECTION

En raison des faits de natures différentes qui se sont produit les derniers mois ont été pour nous exceptionnellement graves.

Les évènements de Lyon ont rendu notre travail particulièrement difficile. Nous nous sommes trouvés privés de nos collaborateurs immédiats, partis pour une destination inconnue. Notre bureau a été fermé et nous nous sommes vus totalement démunis de nos archives. Il nous a donc fallu un certain temps pour pouvoir reprendre nos relations avec nos divers bureaux et délégués locaux.

A la même époque d'ailleurs, un autre fait préjudiciable à notre travail s'est produit: le licenciement du personnel étranger, expérimenté et dévoué, représentant la majeure partie de nos collaborateurs, a accentué dans de très grandes proportions les effets déjà désastreux des évènements de Lyon.

En effet, malgré tous nos efforts, nos recherches pour remplacer nos collaborateurs n'ont pas encore donné de résultats suffisants et plusieurs de nos bureaux n'ont plus, maintenant, qu'un personnel par trop restreint. Si cet état de choses devait continuer, nous nous neurterions à de très grandes difficultés.

En outre, la dispersion de nos assistés de diverses villes, leur migration vers d'autres zones et la création de nouveaux centres nous mettent dans l'obligation d'augmenter le nombre de nos bureaux ce qui rend notre tâche encore plus ardue.

Une nouvelle situation ainsi créée, impose de nouvelles méthodes.

Toutes les perturbations d'origine diverses que nous subissons à l'heure actuelle, nous amènent à envisager un nouveau plan de notre travail. Ce plan, plus rationnel, doit avoir pour but l'amélioration du rendement et une meilleure adaptation à la situation actuelle. Par sa souplesse, il permettra de mieux répondre aux besoins materiels et moraux de nos assistés, dont le nombre ne cesse de croître et que nous désirons, par tous les moyens possibles, satisfaire au maximum.

Le 5 avril 1943, Raymond Geissmann, Directeur de la lère Direction, est nommé par le Président général de l'UGIF Zone Sud, Raymond-Raoul Lambert, Délégué de la Direction Générale à Lyon en remplacement de Robert Kahn, relevé de ses fonctions.

Raymond Geissmann a témoigné sur la connaissance subjective par Barbie du sort des Juifs déportés. Son témoignage, que nous avons recueilli en 1971, a permis la réouverture du dossier Barbie par le Parquet de Munich.
Raymond Geissmann, qui est décédé il y a quelques années, est né le 8 juillet 1913 à Mulhouse. Licence en Droit, D.E.S. de Droit Privé et d'Histoire du Droit.
Avocat au Barreau de Mulhouse, Attaché d'Intendance de lère Classe, Secrétaire général adjoint à l'Entraide Française Israélite et à la Commission Centrale des Deuvres Juives d'Assistance.

Raymond-Raoul Lambert le charge de l'expédition des affaires courantes de l'Entraide Française Israélite pendant la période de liquidation de cette organisation et de son intégration à l'UGIF.

Le 21 mai 1942, Raymond Geissmann est nommé Chef de la lère section de la lère Division (Famille) de l'UGIF et Secrétaire général de cette lère Direction, qui a, à sa tête, Robert Kahn. Le 17 septembre 1942, Daniel Mayer (aujourd'hui membre du Conseil Constitutionnel), Chef du service régional de la lère section de la lère Division de l'UGIF, devient suppléant de Raymond Geissmann. Ce dernier devient Directeur de la lère Direction, quand Robert Kahn est nommé Délégué

Régional à Lyon, le 27 février 1943.

Le 8 avril 1943, à Lyon, R. Geissmann propose à Gaston Kahn de nommer à côté de Marcel Levy, Secrétaire général de la 5ème Direction à Lyon, un Secrétaire général adjoint, Eugène Weil, un secrétaire administratif, André Levy, une secrétaire, Irène Cahen, un employé de bureau, M. Pereyre.

Un autre document montre comment, après la tragédie du 9 février, l'aide aux réfugiés et aux immigrés passe à Lyon par d'autres canaux. Le 20 avril, le Rabbin de Lyon écrit également à Gaston Kahn:

Les conditions que vous connaissez et dans lesquelles se fait actuellement, depuis plusieurs semaines, l'assistance aux réfugiés a considérablement accru le nombre de personnes que j'ai personnellement à recevoir à mon bureau du Quai Tilsitt. Il m'arrive souvent à l'issue de l'Office de recevoir le soir jusque vers 8 heures. De plus le courrier auquel j'ai à répondre devient de plus en plus abondant.

De sorte que le secrétaire que j'avais pour les oeuvres, jusqu'à maintenant, et qui me consacrait en moyenne 2 ou 3 heures par jour, devient notoirement insuffisant et qu'il me faut substituer à ce secrétariat épisodique un secrétariat permanent. Il importe, en effet, que, lorsque je suis retenu par un service religieux ou par un déplacement hors de Lyon pour mon aumônerie régionale, les réfugiés trouvent toujours quelqu'un à qui parler à mon bureau et qui puisse les recevoir en attendant mon retour. De plus, ce secrétaire assurera la liaison entre l'UGIF et moi-même.

Comme le grande majorité des réfugiés qui s'adressent à moi resortissent d'une ou l'autre des sections de l'UGIF de votre Direction, j'ai l'honneur, par la présente, de vous demander de vouloir bien contribuer pour la plus grande partie aux émoluments de mon secrétaire, à qui j'ai l'intention de demander de me consacrer tout son temps à partir du mois de Mai. Pour ne pas abuser de votre large esprit de compréhension, je vous demande de m'accorder pour ce secrétariat un crédit de Frs. 1200 par mois. Je demanderai le complément à la lère Direction, qui contribuait déjà au secrétariat "épisodique" au titre du "Centre Lyon-Bienfaisance".

Si,comme je l'espère,vous voulez bien voter ce crédit, je vous demanderai de bien vouloir en créditer, chaque mois, M. Raymond Geissmann, Directeur Régional de l'UGIF à qui je demanderai le complément au titre de la lère Direction.



Le 14 mai 1943, Raymond Geissmann est nommé également Délégué de la Direction Générale de l'UGIF pour la région de Clermont-Ferrand-Vichy. Puis, le 16 juin, sa mission dans la région lyonnaise est géographiquement étendue très largement. Le 15 décembre 1943, le Conseil d'Administration de l'UGIF, réuni en séance plenière (Zone Nord et Zone Sud) à Paris, décide de transférer la Direction générale de la Zone Sud de Marseille à Lyon et charge Raymond Geissmann "de prendre toutes mesures utiles à l'effet d'effectuer ce transfert" en le nommant Directeur général par interim de l'UGIF pour la Zone Sud en remplacement de Gaston Kahn.

Le 28 janvier 1944, R.Geissmann est nommé Directeur général pour la Zone Sud.

L'évaluation du rôle de l'UGIF:

Nous avons constaté le rôle indiscutablement positif de la 5ème direction de l'UGIF, recouvrant des oeuvres qui ont poursuivi par tous les moyens leur soutien actif aux réfugiés, aux immigrés et aux internés; les dirigeants et membres de ces oeuvres se mettant personnellement en danger.

Je prépare actuellement un ouvrage de référence consacré au rôle de l'UGIF par rapport à la Solution finale en France. Cet ouvrage sera probablement publié en 1988. A l'exception de l'ouvrage de Jacques Adler, "Face à la Persécution. Les Organisations Juives à Paris de 1940 à 1944" (Paris,1985,Ed.Calmann-Levy),qui ne concerne que l'UGIF à Paris,tous les autres ouvrages consacrés à l'UGIF souffrent de l'insuffisance de leur documentation,sinon de leur parti pris.

Dans le tome 2 de "Vichy-Auschwitz" (Ed. Fayard,1985), j'ai abordé les problèmes de l'UGIF en traçant surtout des directions de recherches, que je m'efforce maintenant personnellement de suivre. Il n'est pas inutile, probablement, de reproduire dans cette documentation les quelques pages que j'ai consacrées à l'UGIF et qui permettront peut-être à ceux qui ont été souvent mal informés à ce sujet de ne pas porter de jugement trop sommaire ou hâtif. Je souhaite qu'en 1988 ils puissent se former de façon détaillée leur propre opinion en confrontant l'ouvrage que je prépare à ceux déjà parus.



Drancy entre les mains de Brünner

A Drancy, Röthke et Brünner se hâtent de faire de la place en expédiant le 18 juillet à Auschwitz plus de onze cents Juifs. Désormais, les convois ne partent plus de la gare du Bourget-Drancy, mais de celle de Bobigny, laquelle convient mieux à Brünner, et ils sont escortés par une équipe de vingt agents de la police d'Ordre allemande détachés à chaque fois de Sarrebrück pour la circonstance. Le contrôle direct du camp est maintenant officiellement entre les mains de la Gestapo. Le 2 juillet, le Préfet de Police a informé Leguay que « le lieutenant Röthke m'a avisé le 30 juin 1943 que les autorités occupantes désiraient prendre la direction du camp de Drancy. Il m'a demandé en conséquence de retirer le personnel de la Préfecture de Police et de la Préfecture de la Seine pour le 2 juillet à midi... La surveillance continuera à être assurée par la gendarmerie, mais seulement à l'extérieur du camp. »

De son côté, Brunner a procédé à l'interrogatoire de tous les internés du camp; il a déjà fait partir deux convois de déportation, les 23 juin et 18 juillet; il a liquidé le camp de Beaune-la-Rolande le 12 juillet et ramené à Drancy ses derniers occupants : 343 hommes et 115 femmes. En prévision de la rafle des Juifs dénaturalisés, il a même songé à recenser les enfants des foyers de l'Union Générale des Israélites de France : le 13 juillet, le secrétaire général de l'U.G.I.F. fait savoir au service intéressé que «les autorités allemandes demandent de toute urgence la liste complète des enfants actuellement dans nos centres, bloqués ou non (faire deux listes distinctes avec nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance, adresse) ». En outre, Brünner fait procéder au retour à Drancy des Juiss âgés ou malades se trouvant à l'hôpital Rothschild, à l'hospice Rothschild et à l'orphelinat Rothschild. Le 30 juin, il rencontre deux des principaux responsables de l'U.G.I.F.: André Baur, son vice-président, Juif de nationalité française, et Léo Israélowicz, chef du service de liaison avec le service des Affaires juives de la Gestapo, que Dannecker avait fait venir d'Autriche en 1941 pour organiser l'U.G.I.F. et en confier son fonctionnement pratique à un homme placé sous sa coupe. Après de multiples considérations sur l'amélioration de l'hygiène à Drancy — il tient à une facade de propreté qui trompe les internés sur le véritable sens de la déportation et les incite à attendre leur départ dans l'ordre, sans créer de problèmes à la Gestapo 🛶 Brünner pousse la ruse jusqu'à proposer que les déportés puissent être munis par l'U.G.I.F. « des vêtements et vivres nécessaires » et que soient permis les transferts d'argent : «les sommes seront payées en francs par l'interné et seront délivrées par versement mensuels et en zlotys au déportés ». Il prétend même que «la réorganisation du camp et des départs aura une très bonne influence sur la question des relations postales avec les déportés et que les relations postales régulières sont envisagées ». L'important, pour Brünner, est que la masse des Juiss dénaturalisés qui entreront très bientôt à Drancy avec leurs familles françaises y soient accueillis et parqués non dans le désordre et l'incurie, comme durant l'été 1942 sous l'autorité française, mais dans la discipline et sans panique, tant ils seront abusés par l'espèce d'apparente continuité que Brunner aura créée dans l'esprit des internés entre les conditions acceptables du camp de rassemblement et de tri qu'est Drancy et celles du camp de concentration qui attend les futurs déportés.

A la suite de ses expériences autrichienne et berlinoise, Brunner propose aussi que «lors de l'arrestation d'un Juif dénaturalisé, l'U.G.I.F. propose aux membres de sa famille de se livrer volontairement, afin de rester avec lui. Il insiste sur le fait que si la personne en question est d'accord pour être accompagnée de sa famille, elle pourra emporter toutes ses affaires, linge et vêtements, etc., sans limitation de poids ». Le 6 juillet, le Conseil d'administration de l'U.G.I.F. refuse à l'unanimité cette proposition de Brünner, estimant qu'il n'est pas de son rôle d'intervenir pour des mesures revêtant un caractère policier, et que l'U.G.I.F. ne doit entreprendre aucune « action susceptible de l'entraîner en dehors de son pur rôle d'assistance».

Brünner, qui est déjà en train de renforcer l'administration juive du camp de Drancy et d'y créer un service d'ordre juif, pour rassurer les internés et en même temps soulager la tâche de ses S.S., essaie de compenser ce refus de l'U.G.I.F. en constituant des «chargés de mission» ou agents capteurs qui, sous la menace de se voir déporter avec leurs familles, se rendent à Paris pour y ramener d'autres Juifs; mais les résultats sont si peu probants que, très vite, Brünner y renonce.

Entre-temps, il divise les internés en catégories: A: non déportables, conjoints d'Aryens et demi-Juifs. B: les déportables (les apatrides et ressortissants des nationalités déportables). C: les non-déportables, subdivisés en sous-catégories — C1: parce que travailleurs, du camp; C2: parce que de nationalités épargnées pour le moment par la déportation; C3: parce qu'épouses ou mères de prisonniers de guerre; C4: parce que dans l'attente de leur famille que Brünner espère bien récupérer; C5: parce qu'en situation d'être élargis, sous réserve de preuves à l'appui. Le passage d'une catégorie à l'autre, en particulier de la catégorie des travailleurs du camp (l'administration) non déportables à celle des déportables, dépend bien entendu de l'arbitraire de Brünner et de ses adjoints, ce qui assure à ceux-ci un contrôle

efficace du camp, encore renforcé par la brutalité et les sévices dont ils ne peuvent se priver, surtout quand ils rencontrent quelque résistance ou contrariété.

La protestation de Baur et l'intervention de Vichy

Au Conseil d'administration de l'U.G.I.F. du 13 juillet, André Baur fait part de son intention d'écrire à Laval pour lui demander une entrevue; il veut même lui transmettre sa lettre par l'intermédiaire du C.G.Q.J. Il reçoit l'accord de ses collègues. Il semble qu'il ait été indigné, entre autres agissements de Brünner, par «les instructions données aux internés membres du service de surveillance dans leur recherche des familles d'internés. Ces "employés" du camp sortent munis d'ordres de mission d'une durée limitée. ».

Le but évident de la démarche dont Baur prend l'initiative auprès du chef du Gouvernement, avec l'appui direct du président du Consistoire central, Jacques Helbronner, qui écrit lui-même à Laval le 13 juillet, est de protester contre le comportement de Brünner. Il est certain que Baur s'est plaint auprès d'Antignac et qu'il a personnellement informé Vichy, avec une grande précision, de ce qui se passe d'indigne à Drancy depuis que Brunner y règne, comme l'établit la longue note que Bousquet adresse le 20 juillet à Oberg : celle-ci indique au chef de la Police allemande et des S.S. en France que «des informations, émanant d'une source digne de foi, sont parvenues au ministère de l'Intérieur concernant à nouveau la situation au camp de Drancy. Elles confirment et complètent celles qu'avaient déjà reçues à ce sujet le chef du Gouvernement et le chef de l'État. Le maréchal de France, chef de l'État, a demandé au chef du Gouvernement que ces informations soient transmises aux hautes autorités allemandes compétentes. Il désire être personnellement informé de la suite qui sera réservée à cette intervention ».

Cette note fait longuement état de tous les griefs des Juifs contre Brünner et indique qu'« on ne peut évoquer ici tous les faits qui ont été rapportés aux autorités françaises et dont on voudrait penser qu'ils ne sont pas exacts. Certains, cependant, sont précis et doivent pouvoir être aisément contrôlés par une enquête impartiale et sévère». Au terme de cette liste des exactions de Brünner, Bousquet conclut : « Tels sont les faits objectivement résumés qui ont été portés à la connaissance du gouvernement français. Celui-ci espère encore que les renseignements qui ont été fournis au ministère de l'Intérieur ne traduisent pas la réalité, bien qu'il ait

toutes les raisons de les croire sincères et exacts.» La colère de Brünner, mis au courant de cette attaque menée contre lui par Baur, se déchaîne contre le vice-président de l'U.G.I.F., mais pas de front, de sorte à ne pas mettre en évidence le lien de cause à effet. Brünner tire prétexte du fait que deux internés de Drancy, sortis du camp, n'y sont pas rentrés et que l'un d'eux est le propre cousin de Baur, pour arrêter le 21 juillet Baur lui-même, puis son épouse et leurs quatre enfants, et les déporter ensuite à Auschwitz. Israelowicz est également visé par Brunner qui l'arrêtera le 29 juillet avec d'autres dirigeants de l'U.G.I.F. Le 30, ce sera le tour du personnel de l'U.G.I.F. — une cinquantaine de personnes - de la rue de la Bienfaisance. Il s'agit, pour Brünner, de mettre au pas l'U.G.I.F., de la décapiter de ses dirigeants les mieux informés et les plus aptes à protester contre son action ou à la saboter efficacement; enfin de renouveler, avec des hommes plus malléables, la direction d'une institution qui n'a pas encore été confrontée à la déportation massive de familles juives françaises.

Pour être objectif, il convient de rappeler que les bouleversements introduits à Drancy par Brunner sont loin d'égaler l'attitude de la police et de l'administration françaises en juillet-août 1942 aux camps de Beaunela-Rolande et de Pithiviers, quand des milliers d'enfants juifs furent séparés de leurs mères, battues à coups de crosses, et parce qu'elles devaient être déportées pour ne pas mécontenter les Allemands, afin qu'il n'y eût pas un seul train annulé ou retardé. Ou bien quand ces milliers d'enfants, laissés pendant près de trois semaines pratiquement sans soins et sans nourriture, dans ces camps installés au milieu du grenier à blé de la France, sous l'exclusive responsabilité de la police et de l'administration françaises, furent à leur tour déportés de force. Mais, en juillet 1942, Bousquet était confronté à des Allemands qui volaient de victoire en victoire; en juillet 1943, Bousquet, le chef du Gouvernement et le chef de l'État ont affaire à des Allemands qui ont subi le débarquement en Afrique du Nord, la défaite de Stalingrad, la capitulation de la Wehrmacht en Tunisie, le débarquement en Sicile du 10 juillet, et le début, le 18 juillet, de l'offensive générale soviétique sur tout le front, d'Orel à la mer d'Azov. En juillet 1943, le ton de Bousquet fait regretter qu'il n'ait pas eu le courage ou la conscience d'adopter le même en juillet 1942. En effet, la note du secrétaire général à la Police contient un autre message qui s'ajoute à la dénonciation des méthodes de Brunner : elle fait savoir aux S.S. que Vichy n'est pas disposé à coopégér à la rafle des Juifs à dénaturaliser.

Certain, à tort, que Lambert a été reçu par Laval en personne, Röthke lance par télex un mandat d'arrêt contre lui. Lambert est arrêté le 21 août; il sera déporté avec sa femme et ses quatre enfants de Drancy vers Auschwitz. Dans le cas de Raymond-Raoul Lambert comme dans celui d'André Baur, les deux dirigeants de l'U.G.I.F. pour chacune des deux zones auraient pu échapper aisément à leurs responsabilités, passer dans la clandestinité ou bien se réfugier en Suisse, en Italie ou en Espagne avec leurs familles. Ils sont restés à leur poste, ont été arrêtés avec leurs femmes, leurs quatre enfants, et tous menés à la mort, parce qu'ils avaient eu le courage de protester haut et fort auprès du chef de l'Etat et du chef du gouvernement français contre l'action antijuive de la Gestapo. S'ils n'ont pas eu la compréhension des objectifs réels des S.S. à l'encontre des Juiss et des fonctions que la Gestapo entendait assigner à l'U.G.I.F., et qui n'étaient pas en priorité d'assister les Juifs mais plutôt de faciliter la tâche des nazis, ils ont eu le courage de sacrifier à leur idéal d'assistance aux Juifs non seulement leur vie, mais celles des êtres qui leur étaient le plus proches et le plus chers, alors que tant d'autres Juis essayaient de sauver les leurs et de survivre.

Le jour même de l'entrevue Laval-Röthke, Knochen propose à Bousquet de visiter le 18 août le camp de Drancy, à la suite de la lettre de protestation, le 20 juillet, du chef de la Police de Vichy contre les agissements de Brünner (*) et, en raison de l'absence de réponse, du renouvellement de sa démarche le 4 août auprès de Knochen. Bousquet charge Leguay de décliner cette invitation : «Votre réponse constitue une mise au point des échos qui avaient été rapportés à M. le Maréchal Pétain » (*).

Septembre-Décembre 1943

La ligne d'action de la Gestapo et ses résultats

Pendant la majeure partie de l'année 1943, la Gestapo a ainsi été obnubilée par deux grandes affaires dont la réussite lui aurait permis de s'emparer d'une masse considérable de victimes déportables : les Juifs à dénaturaliser et les Juifs de la zone italienne. La Résistance italienne aux mesures antijuives a considérablement gêné la police nazie et l'a empêchée d'exercer en temps opportun sur Vichy une pression suffisante pour obtenir la dénaturalisation des Juifs.

C'est ce que rappelait Laval à Röthke lors de leur face à face du 15 août : L'obstacle principal à toute intervention contre les Juifs était pour lui l'attitude des Italiens à l'égard de la question juive. » Puis, quand l'insistance allemande créa une situation où l'épreuve de force entre les S.S. et Vichy devait déboucher soit sur une reculade des Allemands, soit sur la nécessité pour eux de concrétiser leurs menaces d'arrestation par leurs propres forces des Juifs naturalisés, survint l'occupation de la zone italienne. Cet événement, en mobilisant la Gestapo, a dépassionné la première affaire, au point que, le 6 octobre, Röthke a pu classer sans suite une note d'un informateur à Vichy rappelant que «M. Röthke, s'étant rendu à Vichy ces temps derniers sur instructions du gouvernement allemand, a beaucoup insisté pour que ce projet soit rapidement publié... Le Maréchal a répondu que jamais il n'accepterait les radiations massives et qu'il entendait les voir toutes en détail. Il faut convenir que la menace allemande n'a pas été mise à exécution et renforce singulièrement la position d'opposition du cabinet du Maréchal.» (XXVII-51)

On peut ainsi constater que, pendant les deux premiers mois de l'année 1943, Röthke a poursuivi la ligne d'action du second semestre de l'année 1942: rafles à Paris, par la Police française, de Juifs étrangers ou apatrides; demande aux kommandos de la Sipo-SD d'envoyer à Drancy les Juifs déjà internés dans leurs circonscriptions; à quoi il faut ajouter les rafles menées sous prétexte de représailles et qui se sont déroulées, toujours avec l'aide de la Police française, en Normandie (15 janvier), à Marseille (22 janvier), dans la zone Sud (20 février). Résultats de cette continuité: 1850 internements à Drancy en janvier 1943, et 4300 en février

(moitié de Paris, moitié de province).

En mars, Röthke est débordé par l'organisation des départs de Drancy des cinq convois de ce mois et par les problèmes suscités par les Italiens. Résultat de son manque de concentration, qui l'empêche de remplir Drancy au fur et à mesure des transports vers l'Est : 600 internements (dont 530 de Paris). Puis c'est la loi sur la dénaturalisation qui devient prioritaire aux yeux de Röthke : il va se démener jusqu'en septembre, sans obtenir de Vichy la clef de cette réserve qui lui permettrait d'alimenter Drancy à la même cadence que durant l'été 1942. Conséquence de ses efforts perséverants mais infructueux : Drancy n'est essentiellement approvisionné que par des arrivages quotidiens de Paris où le service de la police judiciaire de Permilleux ramasse chaque jour une dizaine de Juiss sur instructions hebdomadaires de Röthke. 565 internements en avril (dont 410 de Paris), 730 en mai (dont 370 de Paris), 647 en juin (dont 260 de Paris), 200 en juillet (tous de Paris), 560 en août (dont 400 de Paris). Il en va de même en septembre, si l'on fait exception de l'opération spéciale menée par Brünner sur la Côte-d'Azur : 959 internements (dont 315 de province, 285 de Paris et 359 de Nice). Les trois derniers mois, les chiffres remontent, surtout pour la province, car Röthke et Brünner, se rendant compte des insuffisances de leur action, vont modifier leur tactique. En octobre, 1560 internements (dont 597 de province, 420 de Paris et 593 de Nice); en novembre, 2140 internements (dont 877 de province, 528 de Paris, 785 de Nice); en décembre, 831 internements (dont 421 de province, 279 de Paris et 131 de Nice). Ainsi Oberg peut câbler à Himmler, le 4 décembre, qu'en dix jours, depuis le 24 novembre, 1417 Juifs ont

été arrêtés, dont 905 en zone Sud. Parmi les 1417, il y a 524 Juifs étrangers et apatrides (donc 893 Juifs français). Il précise : «Un transport de mille Juifs à l'Est partira le 7 décembre.» Le nombre des arrestations qui se poursuivent permettra aux S.S. de former encore un autre convoi avant la fin de l'année, le 17 décembre.

La chance des foyers d'enfants juifs

Cette situation explique le répit relatif dont ont bénéficié, pendant cette période d'environ huit mois, nombre de Juifs pourtant placés sous la menace directe de la Gestapo. Röthke pourrait déclencher, via Knochen, dans chacun des commandos de la Sipo-SD des zones Nord et Sud, des rafles exécutées par la Police française et visant les Juifs appartenant aux catégories déportables. Il n'y a pas eu de pareilles rafles en zone Nord depuis octobre 1942, et celle opérée en zone Sud à partir du 20 février 1943 l'a été par les forces de Police françaises sans aucun contrôle et sans aucune participation des Allemands. Röthke pourrait aussi, dans la région parisienne, multiplier les rafles de la police municipale contre les mêmes Juifs apatrides et étrangers.

Röthke pourrait, via le C.G.Q.J. ou par une perquisition à l'U.G.I.F., se saisir de la liste des foyers d'enfants de l'U.G.I.F. en zone Sud, sans parler de ceux de la région parisienne qu'il a sous la main, et lâcher

sur eux ses commandos.

Dans la région parisienne, on compte par exemple en février 1943 sept centres d'enfants qui fonctionnent et regroupent plus de 400 pensionnaires: 9 rue Guy-Patin, 16 rue Lamarck, 67 rue Édouard-Mortier à Neuilly. 21 rue François Deberg à Montreuil, 57 avenue Georges-Clemenceau à La Varenne, 1 avenue de la Ville à Montgeron et une partie de l'orphelinat Rothschild, 9 rue Lamblardie. Les parents de presque tous ces enfants ont été déportés; beaucoup d'entre eux, dès leur arrivée de province où ils avaient été arrêtés avec leurs parents, ont été pris en charge par l'U.G.I.F. qui les sauve — provisoirement pour certains — de la déportation. D'autres ont été sortis par l'U.G.I.F. de Drancy ou des camps du Loiret sous des prétextes divers.

En zone Sud, en février 1943, sans compter environ 200 placements dans des familles, il y a quatorze centres d'enfants qui fonctionnent, regroupant près de mille pensionnaires... la Maison de Masgelier (179), de Chabannes (110), de Chaumont (65), de Couret (87), de Montintin (91), de Poulouzat (44), la pouponnière de Limoges (50), l'internat de Limoges (40), la Maison des Morelles (94), la Villa Mariana (40), la Maison du Court-d'Ussac (35), le Home de Miribel (30), la Maison d'Espère (25), la Maison de Seignebon (65).

Les incursions de la Gestapo

Le 22 juillet, quand des agents de la Sipo-SD de Toulouse se rendent à Moissac pour y operer l'arrestation de huit Juifs français - laquelle entraînera une protestation de Bousquet, parce qu'elle a été menée à l'insu des autorités préfectorales —, les gestapistes se rendent à la maison d'enfants juifs qui dépend des Éclaireurs israélites. Ils ne sont pas venus prendre les enfants qui, d'ailleurs, sont absents, parce qu'ils campent. La directrice reçoit courageusement les hommes de la Gestapo qui, devant elle, en allemand déclarent qu'ils reviendront. Cette déclaration a-t-elle été faite intentionnellement pour donner le temps à la Maison de se disperser et pour éviter d'avoir à rafler un jour des dizaines d'enfants? C'est possible: tous les hommes de la Gestapo n'étaient pas du calibre de Röthke ou de Brunner, prêts à tous les crimes pour assouvir leur haine des Juifs. Avec l'aide décisive de la préfecture du Tarn-et-Garonne, la direction de la Maison de Moissac réussit en quelques jours à disperser tous les enfants. Mais il est évident que si la Gestapo de Toulouse l'avait vraiment voulu, ou si elle en avait reçu les instructions formelles de Paris, la Maison de Moissac, dont l'existence ne pouvait passer inaperçue des informateurs de la Gestapo locale, aurait été liquidée par surprise avec tous ses enfants.

Cet exemple, assorti d'une menace précise, vaut pour tous les autres centres d'enfants de la zone Sud, lesquels ne reçurent pas même de visite de la Gestapo en 1943. Si tous ces centres de l'O.S.E. sauvèrent également leurs enfants en les dispersant à temps, c'est parce que la perspicacité des dirigeants de l'O.S.E. fut mise en éveil à partir du moment où les commandos de la Sipo-SD devinrent eux-mêmes actifs en zone Sud contre les Juifs, y compris les Juifs français, et à grande échelle. Mais rien n'aurait empêché la Gestapo de rafler tous ces centres si Röthke et Brünner avaient décidé de commencer par le plus facile, c'est-à-dire par les enfants regroupés comme le fit la Gestapo de Marseille, le 20 octobre 1943, pour deux mères et vingt-neuf enfants qui avaient été rassemblés au château de la Verdière par l'U.G.I.F. à l'initiative et sous le contrôle direct de la Gestapo.

Par chance, Röthke et Brünner ont tracé dès juillet 1943 leur programme de représailles pour le cas où la loi de dénaturalisation ne serait pas promulguée, et toutes leurs démarches ont procédé de ce plan initial : faire arrêter par les forces allemandes les Juifs étrangers et Juifs françuis. Mais ce plan, qui avait omis de viser en priorité les centres d'enfants juifs, n'a pas été mis rapidement en application, en raison surtout de la mobilisation du service des Affaires juives de la Gestapo pour s'emparer des Juifs de la zone italienne.

La dispersion des enfants de l'O.S.E.

L'épisode d'Izieu est resté isolé en province, car les dirigeants de l'O.S.E. ont procédé à temps, fin 1943-début 1944, à la dispersion complète des enfants, à la dissolution définitive des Maisons d'enfants et à l'arrêt de ses activités officielles. Ils ont souvent été aidés dans cette tâche par les préfectures, sous-préfectures et mairies, et, pour le placement des enfants, par le réseau clandestin mis en place par Georges Garrel, avec le concours de nombreux représentants de l'Église catholique et de l'Église réformée, et avec la solidarité agissante de la majeure partie de la population. Un rapport de l'O.S.E. relate l'acheminement des enfants à camouster:

«Ils arrivaient par petits groupes, avec leurs pauvres bagages, sous la conduite d'une assistante ou d'une convoyeuse qui s'en retournait après les avoir confiés à l'assistante du secteur. Celle-ci casait les enfants par les moyens du bord, jusqu'à ce qu'ils fussent tous répartis dans les familles ou dans les institutions d'accueil. Alors, le jeu recommençait et d'autres enfants, aux yeux remplis d'étonnement, étaient amenés de la même façon et dispersés loin les uns des autres, dans les familles sûres de cultivateurs, d'artisans, d'ouvriers, d'instituteurs, de petits bourgeois, ou dans des institutions publiques et privées.

« Pendant toute cette période, les familles d'accueil ne firent jamais défaut. Aisée ou pauvre, citadine ou campagnarde, rarement une famille pressentie se refusait au devoir de charité qui lui était demandé. Certes, elle percevait une pension et les frais annexes, mais combien de fois a-t-on pu constater plus tard que les parents nourriciers étaient prêts à garder l'enfant, sans aucune rémunération et même à l'habiller à leurs frais.»

Des centaines d'autres enfants de l'O.S.E. furent mis à l'abri grâce à leur passage en Suisse, au terme de périlleuses expéditions organisées par les Éclaireurs israélites. L'héroïsme de deux des convoyeuses, Mila Racine et Marianne Cohn, qui donnèrent leur vie pour assurer le sauvetage des enfants dont elles avaient la garde, est resté gravé dans les mémoires.

A part un autre petit foyer regroupant 18 enfants juifs religieux, arrêtés dans l'Isère, près de Voiron, à Saint-Étienne-de-Crossey, le 23 mars, le foyer d'Izieu est, on l'a dit, le seul en zone Sud dont la Gestapo ait pu se saisir. L'histoire de ce centre fait l'objet d'un chapitre d'un autre ouvrage de l'auteur, Les Enfants d'Izieu:

Arrestations à l'U.G.I.F.

Depuis le 11 avril, date de la fermeture du bureau de l'U.G.I.F. de Vichy, les bureaux régionaux de l'Union sont fermés ou bien fonctionnent avec une permanence extrêmement restreinte. Après la liquidation par les Allemands, en octobre 1943, de l'U.G.I.F. de Nice, et en décembre 1943 de l'U.G.I.F. de Marseille et de Bordeaux, on a assisté, à la suite de coups de filet des gestapos locales, à la fermeture des bureaux de l'U.G.I.F. à Amiens en janvier, à Chambéry le 8 février, à Brive et à Périgueux les 3 et 4 avril, à Vichy le 11 avril, à Toulouse le 22 mai, entraînant celle par l'U.G.I.F. elle-même de ses bureaux à Albi, Agen, Auch, Montauban, Pau, Limoges et Saint-Amand. Restent seuls ouverts à la fin mai, en zone Sud, les bureaux de Lyon et ceux qui dépendent de la région lyonnaise (Saint-Étienne, Lons-le-Saulnier), ainsi que le bureau de Montpellier, replié en Lozère.

Il ne semble pas qu'il y ait eu, de la part du service des Affaires juives de la Gestapo, une ligne d'action claire, en ce qui concerne l'arrestation des employés de l'U.G.I.F. et la cessation de ses activités, conséquence inévitable de la disparition de son personnel. Il est incontestable qu'aucune des directives contenues dans la note du 14 avril rédigée par Brünner et signée par Knochen ne vise directement les bureaux de l'U.G.I.F., dont les directeurs sont accrédités auprès des Sipo-SD régionales. Il reste que, exhortées par cette note de Brünner à « fournir » des Juifs à expédier sur Drancy, certaines Sipo-SD interprètent largement les instructions et vont chercher les Juifs là où ils savent les trouver : dans les bureaux de l'U.G.I.F. où non seulement on s'empare aisément du personnel, mais aussi des assistés présents ou qui se présentent dans la journée et tombent dans la souricière.

Malgré les interventions des dirigeants centraux de l'U.G.I.F. auprès de Röthke, les responsables des bureaux liquidés ne sont pas libérés de Drancy, bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'accusations spécifiques, telles qu'activités de résistance. L'influence de Brünner a dû se faire sentir: c'est lui, et non Röthke, qui a la haute main sur les internements et les libérations à Drancy. On devine Röthke disposé à laisser survivre jusqu'à la fin des hostilités l'appareil de l'U.G.I.F. : il est beaucoup plus administratif que Brünner, lequel est avant tout un homme de terrain, et il ne sacrifierait pas aisément un vaste appareil dont il détient le contrôle. Pour Brünner, à l'heure des revers et du repli, après le débarquement du 6 juin, l'existence de l'U.G.I.F. en province ne présente au contraire aucun intérêt, surtout en zone Nord où ont lieu en 1944 des rafles

importantes qui privent les bureaux de l'U.G.I.F. de l'objet de leur mission d'assistance, sauf à Paris même, où elle assure l'intendance de Drancy.

Si l'occupation du territoire français s'était prolongée, il est fort probable que l'U.G.I.F. aurait pu être utilisée par la Gestapo pour mettre la main sur une masse importante de Juifs. On ne parle pas ici des enfants accueillis dans les foyers de l'U.G.I.F. (hormis ceux de la région parisienne), puisque nous avons vu que l'O.S.E. (Oeuvre de Secours aux Enfants), incorporée à l'U.G.I.F. Sud au titre de la 3º Direction (Santé), a réussi à dissoudre à temps tous ses centres où ils avaient été regroupée. Il faut rappeler que, pour la plupart, ces enfants étaient orphelins de père ou de mère, ou des deux parents déjà déportés, que beaucoup avaient été sortis des camps de la zone libre, que certains avaient été remis à l'U.G.I.F. par des parents dans une détresse matérielle totale, que tous ont dû la vie à l'O.S.E. et, par là-même, à l'existence légale de l'U.G.I.F. qui préservait l'activité clandestine de l'O.S.E.

Le recensement est à la base des arrestations

La principale menace pesait en fait sur les familles juives nécessiteuses aidées par la 2º Direction de l'U.G.I.F. (Service Central de l'Assistance). Il est arrivé, comme nous l'avons souligné, que certains assistés aient été arrêtés lors de la liquidation par la Gestapo de certains bureaux régionaux de l'U.G.I.F. A notre connaissance, jamais les fichiers et listes des assistés de l'U.G.I.F. n'ont servi à l'arrestation de ces familles dont la survie et la liberté dépendaient pour beaucoup de l'allocation de secours de l'U.G.I.F.

Partout en France, les Juifs qui furent arrêtés le durent essentiellement au fait qu'ils avaient été recensés et que, depuis octobre 1940 en zone Nord, et depuis juillet 1941 en zone Sud, les autorités française détenaient l'état civil d'environ 90 % des Juifs, soigneusement répertoriés au siège de chaque préfecture par nom, par nationalité, par profession et par domicile, informations recueillies dans les sous-préfectures et redistribuées aux gendarmeries locales ou aux commissariats des grands centres urbains. La police du Commissariat général aux Questions juives a eu souvent accès à ces renseignements qui lui permirent de constituer ses propres fichiers, mis éventuellement à la disposition de la Gestapo.

Quand les Allemands voulaient effectuer une rafle par l'entremise des forces de Police française et que celles-ci recevaient l'accord des autorités françaises compétentes, l'opération se faisait sur la base du fichier juif constitué par les autorités françaises. Quand les Allemands voulaient arrêter eux-mêmes les Juifs, c'était sur la base de ces mêmes listes que leur avaient communiquées les préfectures : sans problème pour ce qui était des Juifs apatrides et étrangers, et seulement, nous l'avons vu, à partir de janvier 1944 pour ce qui concernait les Juifs français.

Les listes de l'U.G.I.F. étaient tout à fait fragmentaires et incomplètes, surtout en zone Sud, par rapport aux listes officielles françaises issues du recensement des Juifs. A l'occasion, l'U.G.I.F. s'est adressée aux préfectures de la zone occupée pour obtenir des listes de Juifs; elle l'a fait par l'intermédiaire du C.G.Q.J., comme en témoigne une lettre de cet organisme en date du 13 octobre 1942 au préfet de la Gironde:

«Ma circulaire n° 8029 du 27 août 1942 n'ayant pas encore fait l'objet à ce jour d'une réponse de votre administration, j'ai l'honneur de vous inviter de nouveau à faire parvenir d'urgence à l'Union Générale des Israélites de France (19, rue de Téhéran, à Paris 8°), un relevé in extenso du fichier de recensement des Juifs de votre département. Ce document est indispensable pour entreprendre notamment le travail d'établissement des bases de la cotisation prévue par la loi du 29 novembre 1941.» (Yivo-UGIF 6.20)

Dès que les Juifs français et étrangers se furent fait recenser — ce qui était tout à leur honneur, en manifestant leur volonté de témoigner de leur appartenance au peuple juif au moment où les persécutions allaient s'abattre sur ce peuple (le statut des Juifs a précédé tout recensement) —, ils scellèrent leur destin en tant que proie possible pour les chasseurs de Juifs, qu'ils fussent français ou allemands. S'affirmer Juif en ces circonstances était un geste de résistance morale, mais, simultanément, c'était faciliter l'information et l'action des oppresseurs. Refuser de se plier au recensement eût constitué un acte de résistance concrète à la volonté des persécuteurs. Quoi qu'il en soit, c'est par le biais du recensement et des fichiers officiels de Juifs que la plupart des déportés furent capturés, et absolument pas par les listes de l'U.G.I.F.

Certes, si la Gestapo avait voulu obtenir les listes des assistés de l'U.G.I.F. dans telle ou telle région, elle aurait pu le faire en s'emparant des dossiers ou en mettant à la question les employés qui, par souci de prudence, ne conservaient pas ces listes sur place. En 1944, cependant, les Sipo-SD doivent faire face à des activités résistantes bien plus intenses que par le passé. Peuvent-elles consacrer du temps à la recherche individuelle de telle ou telle famille assistée par l'U.G.I.F. alors que, de toutes façons, elle connaît l'existence de ces familles et dispose de leurs adresses par les listes préfectorales?

(G)

Au lendemain de la liquidation par la Gestapo, les 3 et 4 avril, des bureaux de l'U.G.I.F. de Brive et Périgueux, le directeur général de l'U.G.I.F.-zone Sud, Raymond Geissmann, écrit de Lyon au président général de l'U.G.I.F. à Paris, Georges Edinger. Il lui rend compte de ces événements et estime que « les opérations menées par ces autorités dans les régions intéressées paraissent avoir été dirigées en premier lieu contre les bureaux de l'U.G.I.F.; en outre, les mesures dont ces opérations se sont assorties — arrestation du personnel, saisie du matériel administratif et comptable, des livres et des pièces de caisse indispensables à la marche normale de notre établissement public — paraissent procéder de l'intention déterminée de mettre un terme à l'activité professionnelle desdits bureaux. »

L'œuvre d'assistance de l'U.G.I.F.

Afin d'être en mesure de poursuivre sans interruption l'œuvre d'assistance de ces bureaux, des dispositions sont prises par l'U.G.I.F. pour continuer le versement des allocations aux assistés, soit par envois de mandats, soit par tournées d'agents itinérants, baptisés «visiteurs sociaux». Il est intéressant de constater, par le tableau suivant, quelle a été l'évolution du nombre d'assistés de ces bureaux, grâce aux archives de l'U.G.I.F. conservées à Yivo:

NOMBRE D'ASSISTÉS

		BR	IVE		PÉRIGUEUX				
	Français		Étrangers		Français		Étrangers		
	Familles	Person.	Familles		Familles	Person.	Familles		
Janvier	60	162	125	315	52	180	80	200	
Février	66	188	196	550	26	69	120	320	
Mars .	44	112	196	550	Pas de renseignements sur ce mois				
Avril	56	136	193	448	83	143	7	15	
Mai	37	108	140	433	. 80	210	244	761	
Juin	73	163	286	653	115	259	275	780	

L'examen de ces chiffres ne permet pas de conclure qu'il y a eu des arrestations d'assistés à la suite des opérations du 3 avril à Brive et du 4 avril à Perigueux. Le nombre des assistés étrangers à Périgueux pourrait le laisser croire, mais, en mai, l'accroissement considérable des familles étrangères assistées donne plutôt à penser que l'assistance par mandats et par tournées n'avait pas encore été mise au point le mois précédent. Quoi qu'il en soit, voilà un exemple qui incite à rappeler que toute étude précise de l'U.G.I.F. devrait commencer par s'appuyer sur les archives de cette institution. Dans les cas que nous venons d'évoquer, il conviendrait d'examiner, grâce aux talons de mandats et pièces comptables, les noms des personnes assistées afin de vérifier ensuite sur les carnets de fouille de Drancy et sur les listes de déportation si certaines de ces personnes et combien d'entre elles ont été ou non arrêtées à la suite de la liquidation des bureaux de l'U.G.I.F. de Brive et de Périgueux. Ce serait un travail d'autant plus important à mener à l'échelle de tout le territoire que nous pouvons également constater que le nombre des assistés en zone Sud est élevé même pendant l'année 1944, où il va croissant et non pas diminuant, comme on aurait pu le croire : de 9 282 en janvier 1944 à 11 594 en juin 1944. Sans les subsides distribués par l'U.G.I.F., combien de familles nécessiteuses n'auraient pu payer leur loyer, s'assurer un minimum de subsistance, acheter des billets de train, combien seraient tombées entre les mains des policiers, des gendarmes, des miliciens, de la Feldgendarmerie ou des gestapistes?

Combien de Juifs doivent leur arrestation à leurs relations avec l'U.G.I.F. et combien de Juifs doivent leur survie à l'activité de l'U.G.I.F.? Il nous paraît au total — ce n'est pas l'objet de notre étude, mais nous souhaitons indiquer ici des directions de recherche — que l'U.G.I.F. a aidé incomparablement plus de Juifs à préserver leur liberté et leur vie qu'elle n'a contribué à en conduire à Drancy.

L'ASSISTANCE DE L'U.G.I.F. EN ZONE SUD EN 1944

			VIER .		JUIN				
	Fra. Familles	nçais Person.	Etro Familles	ngers Person.	Fra Familles	nçais Person.	Etro Familles	ngers Perzon	
Agen	58	238	. 115	280	43	200	125	312	
Albi	2	10	164	410	39	112	200	532	
Alès	33	117	67	160	39	65	79	130	
Auch		•	107	250	13	44	103	205	
Brive	60	162	125	315	73	163	286	653	
Carcassonne					28	60	164	327	
Châteauroux	80	248	72	200	74	153	89	249	
Grenoble/ Chambéry	19	49	175	500					
Gueret					33	102	249	593	
Limoges	253	578	18	40	115	270	252	601	
Lons-le-S.	31	95	5	9	45	94	39	92	
Lyon	169	520	352.	722	. 120	434	311	696	
Marseille	36	91	15	39		1	1		
Montauban					33	97	250	588	
Monțpellier	81	219	251	597	32	95	83	185	
Nice	38	131	12	30	22	67	8	12	
Pau					92	227	215	533	
Périgueux	52	180	80	200	115	259	275	780	
St-Amand					74	188	68	130	
St-Étienne	146	422	633	1 608	108	294	358	847	
Toulouse					117	268	179	409	
Vichy					25	80	57	145	
Concours directs	127	682	65	180	127	280	16	22	
Totaux	r 185	3742	2 256	5540	1 367	3 5 5 2	3 407	8042	

L'U.G.I.F. et les enfants arrêtés à Lyon.

Prenons le cas souvent évoqué d'enfants de familles juives arrêtés à Lyon: une centaine environ en 1944, 63 entre mars et juillet. Il s'agit d'enfants dont les parents sont internés par la Gestapo de Lyon, qui va les transférer à Drancy pour qu'ils soient déportés. En attendant leur transfert, la Gestapo n'a aucune envie de se charger des enfants au fort Montluc; elle prend des dispositions en conséquence: elle les remet à l'Union Générale des Israélites de France; une assistante sociale de l'U.G.I.F. les place dans une famille française et, le plus souvent, à l'hôpital de l'Antiquaille. Quand la Gestapo a besoin des enfants pour les transférer à Drancy avec ou sans leurs parents, elle donne des instructions aux personnes compétentes pour aller les reprendre. Les noms des enfants peuvent être repérés, car l'U.G.I.F. demande pour eux des provisions de route à certaines œuvres non juives, ou bien indique leurs noms aux commissariats de quartier, ainsi que la date à laquelle ils ont été confiés à l'Antiquaille.



Des résistants lyonnais se sont émus de la situation de ces enfants, placés à l'extérieur de Montluc, dans l'attente de leur prochaine déportation avec leurs parents : il est ainsi arrivé que six enfants aient été enlevés de l'hôpital de l'Antiquaille et sauvés grâce à cette opération. Il est certain que les résistants en question ont on ne peut mieux agi; mais ces enfants et leurs familles n'avaient pas été arrêtés à cause de l'U.G.I.F., et pareille opération ne pouvait être répétée, car il s'agissait de petits groupes successifs d'enfants : en cas de nouvelle opération, la Gestapo de Lyon aurait placé les enfants à Montluc même ou dans quelque autre prison et aurait mis fin à ce système qui leur facilitait la tâche. Obliger la Gestapo à agir ainsi aurait sans doute été préférable à la perpétuation de ce système moralement condamnable, mais les résistants ne renouvelèrent pas l'opération. Il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agissait pas d'enfants libres que l'U.G.I.F. aurait contribué à faire arrêter, mais d'enfants déjà arrêtés par la Gestapo ou par la Police française. Quant à l'employée de l'U.G.I.F. chargée par la Gestapo de les placer et de les lui rendre, elle aurait pu, de son côté, en sauver quelques-uns d'un coup, si elle en avait eu le courage, et se réfugier avec eux dans la clandestinité : elle n'a pas eu, hélas, ce courage; mais si elle l'avait eu, la Gestapo aurait instauré un autre système et la quasi-totalité de ces enfants aurait malgré tout été déportée. Ce qui n'était pas le cas d'environ 230 enfants des foyers de l'U.G.I.F. de la région parisienne qui auraient pu être tous sauvés et que le manque de courage ou la lâcheté de la plupart de ses dirigeants voua à la déportation à quelques jours de la Libération. Ce dernier fait constitue sans nul doute la charge la plus lourde à peser contre l'U.G.I.F.

Brünner liquide les foyers d'enfants de l'U.G.I.F. à Paris

Dans ce cas également, rappelons-le, il s'agit d'enfants presque tous arrêtés, qui sont passés entre les mains de la Gestapo de Paris, de Poitiers ou de Nancy, et qui ont été provisoirement sauvés par l'U.G.I.F. Ils ont été transférés à Paris et détournés officiellement par l'U.G.I.F., à leur arrivée en gare d'Austerlitz ou de l'Est, vers les foyers d'enfants qu'elle a créés. Ou bien, quand ils ont été arrêtés à Paris avec leurs parents, l'U.G.I.F. a réussi à les faire sortir de Drancy. La Gestapo a laissé faire : en ces circonstances, les effectifs à Drancy devaient être suffisants, et elle savait conserver ces enfants à sa disposition pour une éventuelle déportation. Un certain nombre d'entre eux ont pu quitter ces centres et échapper à Auschwitz. Une étude approfondie — qui reste à faire — des archives de l'U.G.I.F. conservées au Yivo Institute à New York, à Yad Vashem à Jérusalem et au Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris, permettrait de parvenir à une plus grande précision en ce domaine.

En juillet 1944, 11 centres d'enfants fonctionnaient encore : Secrétan, Rosiers, Montevideo, Vauquelin, Neuilly, Boulogne, Orphelinat, La Varenne, Montreuil, Saint-Mandé et Louveciennes, regroupant environ 350 enfants. Au cours de l'assemblée générale du Conseil Représentatif des Juifs de France (C.R.I.F.) alors en formation, deux points de vue s'opposèrent au sujet de la fermeture des bureaux de l'U.G.I.F.: ceux qui étaient partisans, à juste titre, de la dissolution immédiate et définitive de l'U.G.I.F., et ceux qui prônaient le maintien de l'institution en raison des risques de représailles massives que pouvait engendrer le sabordage de l'U.G.I.F. Une commission restreinte se réunit, où s'affrontèrent les arguments que le président du Consistoire, Léon Meiss, a résumés dans ces passages qui concernent directement ou indirectement les enfants des centres de l'U.G.I.F. (le terme d'enfants « bloqués » indique qu'il s'agit d'enfants placés dans ces centres après être passés entre les mains des Allemands, et c'est le cas de la plupart des pensionnaires de ces foyers d'enfants):

«Si nous nous demandons comment se présentera cette liquidation, nous sommes arrêtés par le rôle de la zone Nord. Nous savons que celle-ci administre des camps, des cantines, des centres d'enfants bloqués. Ces derniers sont intouchables, les cantines éminemment utiles, mais que dire des camps dont le plus important, Drancy, est presque entièrement à la charge de l'U.G.I.F.? Pouvons-nous sacrifier nos malheureux frères? Vous me répondez que l'administration aura à cœur de ne pas passer pour inférieure à celle des Français qui avaient géré Drancy scandaleusement. Hy celle des Français qui avaient géré Drancy scandaleusement. Hy cothèse gratuite qui implique pour nos coreligionnaires un risque que, pour ma part, je n'entends pas assumer. Il faut donc aligner la liquidation du Nord avec celle du Sud et, tant que l'une ne sera pas réalisable, l'autre ne s'imposera pas...

«Il faut fermer l'U.G.I.F. Si nous sommes d'accord sur ce point, nous ne pouvons en arrêter la date. Je vous propose de demander dès à présent à M. Geissmann de se mettre en rapport avec son propre conseil d'administration, et avec le président général zone Nord, pour étudier avec eux l'état de la dissolution. Dès que celle-ci sera mûre, dès que les réactions auront perdu de leur virulence, le C.C. adhérera à vos propositions et la fermeture pourra se faire sans heurt, sans menaces, sans revolvers et sans bombes, ainsi qu'il convient de l'envisager entre frères unis dans le malheur.»

Il fallait disperser les enfants

Mais c'était trop tarder; il fallait absolument disperser les enfants, comme l'avait réussi l'O.S.E. en zone Sud. L'opération était possible et relativement aisée, avec l'aide de divers mouvements de résistance, dans une ville aussi grande que Paris où l'on n'aurait certainement pas retrouvé les enfants. Il est vrai qu'il y aurait eu à coup sûr des représailles.

visant naturellement les dirigeants de l'U.G.I.F. zone Nord qui auraient probablement été arrêtés et déportés à moins de s'enfoncer eux-mêmes simultanément dans la clandestinité. La force morale d'agir de la sorte, pour sauver les enfants, leur a visiblement fait défaut. Quelles qu'eussent été alors les représailles, en l'absence de possibilité d'organiser plusieurs convois, elles n'eussent pas été plus terribles que l'arrestation prévisible d'environ 250 enfants et que leur déportation à Auschwitz - d'où ne revinrent que moins d'une dizaine d'adolescents -, sous les yeux des responsables de l'U.G.I.F. qui, eux, allaient survivre au prix de leur lache renoncement. Cette tache honteuse a marqué pour toujours l'U.G.I.F., conduisant à négliger l'apport positif de cette institution, initialement conçue par les Allemands pour faciliter la Solution finale et qui, indéniablement, sur le plan statistique, a beaucoup plus aidé les Juiss qu'elle ne les a desservis, en raison surtout du manque de moyens de la Gestapo pour tirer parti de l'instrument qu'elle s'était forgé. Il faut d'ailleurs souligner que les résistants qui tentèrent de convaincre l'U.G.I.F. de mettre ces enfants à l'abri n'eurent pas, de leur côté, l'énergie d'agir illégalement en lieu et place de ces dirigeants timorés.

Brünner déclenche son action contre les enfants à la fin de l'après-midi du 20 juillet 1944. Il est probable que l'échec du putsch contre Hitler, ce même jour, a grandement contribué à la décision de Brünner. Les dirigeants des S.S. viennent d'échapper de justesse à leur exécution par les militaires, et Brünner peut être assuré que son tour de passer devant le peloton fût venu rapidement si le putsch avait réussi. Rien ne s'oppose alors à ce qu'il se saisisse des enfants des centres de l'U.G.I.F.: Oberg, Knochen et Hagen, à peine libérés, sont totalement absorbés par les explications qu'ils doivent fournir à Berlin; Brünner peut se passer de leur demander leur consentement pour une mesure qui vise massivement des enfants. Du 21 au 25 juillet, 233 enfants sont ramenés par la Gestapo à Drancy: Montreuil (18), La Varenne (27), Secrétan (80), Louveciennes (32), O.R.T.-Rosiers (8), Vauquelin (32), Saint-Mandé (20) et Neuilly (16). Une dizaine de ces enfants seulement ne furent pas inclus dans le dernier grand convoi qui quitte Drancy le 31 juillet.

La Gestapo massacre des Juifs

Font également partie de ce convoi de 1300 personnes quelques centaines de Juifs qui viennent d'être arrêtés en juillet à Paris (775, y compris les foyers de l'U.G.I.F.), à Lyon (246), à Toulouse (166).

Pendant que la dernière grande rafte de Juiss en France s'acharne ainsi sur des centaines d'enfants, les Nazis, assistés à l'occasion de miliciens, multiplient les exécutions sommaires de Juiss. Les unités combattantes S.S. qui montent au front et exercent des représailles contre les résistants qui s'opposent à leur passage, font sortir les Juiss dans les localités où ils font halte et les exécutent.

A Bourges, le 24 juillet, quand le chef de la Gestapo locale, Hasse, constate l'impossibilité où il est de transférer 36 Juifs arrêtés à Saint-Amand, il en réfère au kommandeur de la Sipo-SD à Orléans, Merdsche, qui lui répond de les liquider. Avec l'aide d'un milicien, quelques gestapistes emmènent les 28 hommes et les 8 femmes au puits de Guerry où ils les précipitent après avoir tiré une balle dans la nuque de la plupart. Ils les achèvent en leur lançant de grosses pierres et en les arrosant de chaux vive.

A Lyon, après le départ vers Drancy et Compiègne, le 11 août, d'un convoi d'environ 650 résistants et Juifs — convoi qui, en raison de la situation militaire et ferroviaire, prend alors le chemin de l'Allemagne —, la Gestapo se déchaîne contre les résistants et les Juifs incarcérés à Montluc, qu'elle est dans l'impossibilité de transférer vers les camps d'extermination. C'est, avec le cas de Bourges, le seul exemple de liquidation sur place de Juifs, de la part d'occupants enragés de ne pouvoir les déporter.

Le printemps et l'été 1944 furent marqués par une suite d'exécutions sommaires opérées par la Gestapo de Lyon; au total six cent personnes environ, des résistants et des Juis trouvèrent la mort de la façon suivante: les victimes, qui étaient toutes détenues à la prison de Montluc, étaient désignées puis chargées en camion escorté par des motos et précédé d'une ou plusieurs voitures d'agents de la Gestapo. Elles étaient conduites à des distances allant jusqu'à 50 kilomètres de Lyon dans un lieu désert et passées par les armes. Les plus notoires de ces exécutions ont été celles de Saint-Didier-de-Formans (17 juin: 28 morts), Porte-lès-Valence (8 juillet: 30 morts), Châtillon d'Azergues (19 juillet: 52 morts), Saint-Genis-Laval (20 août: 110 morts), Bron (21 août: 109 morts).

Selon le témoignage d'un responsable de la Croix-Rouge, voici par exemple comment les choses se sont passées à Bourg pour les détenus juifs de la caserne Brouet : « Le 20 juillet, vers 16 heures, M. Lévy a déclaré que les Allemands lui avaient retiré porteseuilles, stylos, montres, bijoux à lui-même ainsi qu'à son fils et à son beau-père (M. Blum, 75 ans, interné comme lui). Le malheureux a ajouté même : "Ils nous ont tout pris et ne nous ont laissé que notre mouchoir." Le même soir ou le lendemain, ceux-ci étaient emmenés à la butte de tir de Vennes, où ils étaient abattus par les Allemands. En plus d'eux trois, les personnes suivantes furent exécutées en même temps (à coups de mitraillettes, tirés par derrière m'a-t-on dit): Abecassis, Schneerb, Zerbib, Liaser, de Allemon (Isaac), tous Israélites.» Au total plus de 150 Juiss furent extraits de « la baraque aux Juiss» de Montluc et assassinés par la Gestapo de Lyon au cours de ces mois tragiques où, privée presque complètement du concours de la Police de Vichy, la Gestapo a assouvi sa fureur antijuive d'une part en raffant là où elle le pouvait encore à Izieu et à Paris les foyers d'enfants et d'autre part en exécutant des centaines de Juiss prisonniers Bain de sang et comble de barbarie.



La rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon

A Lyon, le 9 février, le siège de l'U.G.I.F., rue Sainte-Catherine. fait l'objet d'une descente de la Gestapo de Klaus Barbie. En fait, il n'y a pas à Lyon de délégation régionale de l'Union générale des Israélites de France. Il y a, en raison de l'intégration obligatoire et récente des œuvres sociales juives au sein de l'U.G.I.F., des bureaux portant le titre de «Direction» : la troisième direction, par exemple, recouvre en réalité l'O.S.E. qui pratique les secours médicaux pour les enfants, leur distribue des pensions mensuelles et en place un certain nombre dans ses centres ou dans des familles. La cinquième direction (Assistance aux Juifs étrangers) qui se trouve 12, rue Sainte-Catherine recouvre en réalité la section lyonnaise du C.A.R. ou Comité d'Assistance aux Réfugiés, ainsi que la Fédération des Sociétés Juives de France. La création de l'U.G.I.F. n'avait pas apporté de changement notable au fonctionnement du C.A.R. et de la F.S.J.F. qui maintinrent leur indépendance et conservèrent le même personnel et qui continuèrent à se consacrer à la distribution de subsides à de nombreux Juifs étrangers nécessiteux ainsi qu'à une mission clandestine de sauvetage : fausses identités, filières d'évasions vers la Suisse ou de placement de Juifs en danger chez des non-Juifs sympathisants.

Tandis que le C.A.R. formait la première section de la cinquième division de l'U.G.I.F., la F.S.J.F en formait la seconde section. Quelques mois plus tard, le 30 juin 1943, le C.G.Q.J. reprochera d'ailleurs à la direction de l'U.G.I.F. que

«L'U.G.I.F. de la zone Sud continue à apparaître comme une regrettable juxtaposition des anciennes œuvres dissoutes par la loi, lesquelles, sous un nom nouveau, persistent dans leur compétence, dans leurs tendances et leurs méthodes anciennes, mais sans avoir réalisé la moindre cohésion intérieure.»

Cette activité n'échappe pas à la Gestapo de Lyon qui a déjà transféré à Drancy près d'une centaine de Juifs: le 9 février, sous la direction de Klaus Barbie, elle organise une descente sur le local de la rue Sainte-Catherine suivie d'une souricière pendant quelques heures pour ramasser le maximum d'employés ou de cadres de ce bureau d'assistance ainsi que d'assistés. 84 personnes sont transférées à Drancy, après que Barbie ait envoyé son rapport à Paris:

« Notre service a appris qu'il existe à Lyon, 12 rue Sainte-Catherine, un comité juif d'assistance aux émigrés qui aide les Juifs désireux de passer de France en Suisse à préparer le franchissement illégal de la frontière. Le 9 février, une action de capture de ce comité fut entreprise. Lors du coup de filet, 30 Juifs étaient déjà dans les bureaux... » (XLVI-4)

Cette rafle a également pour conséquence immédiate l'arrêt total de toutes les opérations de la 5^e direction et le ralentissement de celles des autres services sociaux. Pour les faire fonctionner normalement et répondre aux besoins de la population juive en détresse, l'U.G.I.F. va créer une délégation régionale à Lyon, qui s'installera 9 rue de l'Hôtel de Ville.



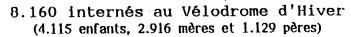
LA RAFLE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

A LYON LE 9 FEVRIER 1943

dans les locaux de la 1^{re} section (CAR) et de la 2^e section (FSJF) de la 5^e Direction "Assistance" de l'UGIF

16-17 JUILLET 1942

GRANDE RAFLE DE 13.152 JUIFS DE LA RÉGION PARISIENNE



+ 4.992 internés à Drancy (adultes sans enfants)

18 JUILLET 1986 :

INAUGURATION PAR LE MAIRE DE PARIS
Monsieur Jacques CHIRAC
de la

PLACE DES MARTYRS JUIFS DU VÉLODROME D'HIVER

> Grande Rafle des 16 et 17 Juillet 1942

(Place concrétisée par le carrefour du Quai de Grenelle, du Quai Branly, du Boulevard de Grenelle et du Pont de Bir-Hakeim)

Publié par l'Association :
"LÉS FILS ET FILLES DES DÉPORTES JUIFS DE FRANCE"
F.F.D.J.F.

B.P.104 - 75722 PARIS CEDEX 15

IL N'EXISTE AUCUNE PHOTOGRAPHIE DES JUIFS INTERNÉS AU VELODROME D'HIVER EN JUILLET 1942



Ces trois photographies sont censées représenter les Juiss arrêtés les 16 et 17 juillet 1942 et internés au Vélodrome d'Hiver. Depuis plus de trente ans, elles ont été diffusées dans le monde entier. A notre avis, elles ne représentent certainement pas les victimes de la rafle du Vélodrome d'Hiver, mais plutôt les collaborateurs internés dans la même enceinte à partir du 28 août 1944.

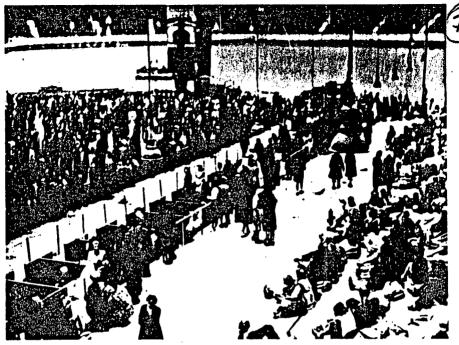
Il n'existe jusqu'à maintenant aucune photographie connue représentant une arrestation individuelle ou une rafle collective de Juifs en 1942 en Zone Occupée comme en Zone Libre. Par ailleurs pas un mêtre de film n'a été tourné sur le sujet qui nous soit parvenu:

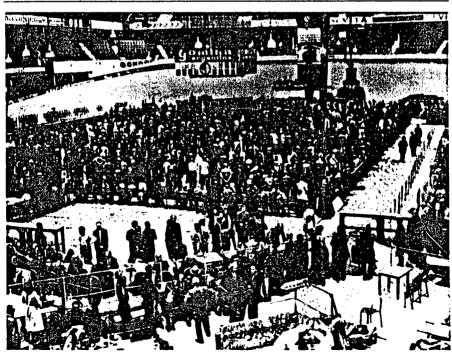
Ainsi 42 000 Juifs ont-ils été déportés en cette année 1942 sans même une seule image d'un ou de plusieurs d'entre eux entourés de policiers au moment de leur capture ni non plus sur le quai d'embarquement vers Auschwitz à la gare du Bourget-Drancy (32 convois), de Compiègne (2 convois), de Pithiviers (6 convois) et de Beaune-la-Rolande (2 convois) ou d'Angers (1 convoi).

Ainsi 13000 Juifs ont-ils été capturés à domicile dans l'agglomération parisienne les 16 et 17 juillet 1942 par temps clair, sans qu'un photographe amateur, sans qu'un reporter professionnel ait éprouvé la nécessité de faire un effort pour fixer sur pellicule cette chasse non seulement aux hommes ou aux

femmes mais aux enfants Juifs.









Ainsi plus de 4 000 enfants ont-ils été intérnés dans les deux camps du Loiret, pour y être séparés brutalement de leurs mères, y tomber presque tous malades, quelques uns en mourir sur place déjà, et tous être transférés en sens inverse vers Drancy, puis vers Auschwitz, sans qu'un de leurs géòliers, sans qu'un gendarme, sans qu'une assistante sociale ou un médecin, sans qu'un habitant de la région, sans qu'un cheminot ait retenu pour l'éternité une seule image des étapes de leur insoutenable calvaire.

Il ne reste que les mots : ceux du professeur Wellers, ceux des autres témoins, dont nous avons réuni les textes dans la partie documentaire de cet ouvrage, à la date du 14 août, sous le titre « La Déportation des

Enfants ».

Des rafles de 1942, dont la plus importante est celle dite du « Vélodrome d'Hiver », il n'existait aucune autre photographie que les trois diffusées depuis trente ans à chaque anniversaire de la rafle, le 16 juillet, ainsi qu'à chaque évocation de la déportation des Juifs de France. Nous les reproduisons ici ; elles sont plus que connues, elles sont célèbres. Pourtant, à les contempler, elles m'ont toujours laissé une impression de

malaise que je n'ai pu analyser qu'à la lumière de mes investigations pour écrire cet ouvrage.

Qu'ai-je appris, en effet, dans les documents que je cite: que 8 160 Juifs ont été enfermés dans le Vélodrome d'Hiver les 16 et 17 juillet 1942. Parmi eux 1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants. Seuls ont été enfermés dans cette enceinte les enfants et leurs parents. Cela signifie que tous les hommes au Vélodrome d'Hiver étaient des pères toujours avec un ou plusieurs enfants et le plus souvent avec leurs épouses; que toutes les femmes au Vélodrome d'Hiver étaient des mères toujours avec un ou plusieurs enfants et parfois avec leurs époux. Au Vélodrome d'Hiver, il n'y avait pas d'individus isolés; au minimum, il y avait deux personnes d'une même famille par exemple un père et son enfant. Tous les couples sans enfant ainsi que tous les individus isolés ont été dirigés directement à partir des centre primaires de rassemblement où ils avaient été réunis après leur arrestation vers le camp de Drancy.

Par ailleurs j'ai interrogé quelques enfants libérés par miracle après la rafle, leur séjour au Vélodrome d'Hiver, dans les camps du Loiret et à Drancy. Ils ont été formels : jamais au Vélodrome d'Hiver, ils n'ont été séparés de leurs parents et après quelques jours ils ont quitté le Vélodrome toujours en famille pour être

acheminés sur le Loiret.

Or, sur les trois photographies il n'y a aucun enfant. Cela ne serait pas surprenant, si les enfants avaient été séparés de leurs parents : par exemple les pères sur la « pelouse » du Vélodrome, les mères sur la piste et les enfants sur les gradins. Mais d'une part, les enfants n'ont jamais été séparés de leurs parents pendant leur séjour au Vélodrome, d'autre part, sur deux des trois photos, on voit les gradins et ils sont vides.

Nous savons, par ailleurs, que pour évacuer les familles juives du Vélodrome d'Hiver vers les deux camps du Loiret, il y a eu sept trains, quatre vers Pithiviers, trois vers Beaune-la-Rolande du 19 juillet au 22 juillet. On pourrait imaginer que, le dernier jour de cette évacuation, le 22 juillet, tous les hommes aient été rassemblés sur la pelouse, les femmes sur la piste, les enfants déjà installés dans les autobus vers la gare d'Orléans-Austerlitz. Mais même cette hypothèse ne correspond pas à la réalité car sur les photographies il y a quatre fois plus d'hommes que de femmes alors qu'au Vélodrome d'Hiver du 16 au 22 juillet 1942 il y avait 2,5 fois plus de femmes que d'hommes. D'autre part le dernier jour, il ne seront que 877 internés dont 428 enfants.

D'après tous les témoignages que nous avons recueillis, les familles juives ont été installées sur les gradins au-dessus d'une piste et d'une pelouse vides. Les documents consultés ont confirmé ces témoignages. Un médecin : « Du poste de secours, la vision du Vélodrome était émouvante au plus haut point. Sur les

gradins supérieurs les internés bien portants, assis en groupes compact. » (XCVI-32.)

Autre rapport adressé à Londres « Les internés n'avaient pas le droit de quitter les sièges de bois où ils étaient parqués et le Secours National ne disposait pas du personnel nécessaire pour distribuer les vivres

dans les gradins.

La « pelouse » et la piste, seuls endroits plans du Vélodrome d'Hiver où il aurait été possible de se coucher, étaient interdits aux internés, la piste étant réservée à l'infirmerie. Tous les détenus durent donc passer plusieurs jours et plusieurs nuits assis; pour certains, cela dura huit jours, sans sommeil et sans repos». (XCVI-31.)

Conclusion : les trois photographies ne représentent pas les familles juives victimes de la rafle des 16 et

17 juillet 1942.

L'agence France-Presse détient les droits de ces trois photographies. Or, l'A.F.P. a hérité du service photographique de l'agence Havas nationalisée après la libération. Ces trois photographies peuvent très bien provenir de ce fonds Havas; quant à leur légende «Juifs Vélodrome d'Hiver - Juillet 1942» il est possible qu'elle n'ait été portée qu'ultérieurement par un membre du service photographique de l'A.F.P. qui se serait trompé en toute bonne foi.

Qui sont donc ces hommes et ces femmes sans enfants, internés au Vélodrome d'Hiver. A notre avis, il pourrait s'agit des personnes accusées de collaboration et internées au Vélodrome d'Hiver entre le 28 août et le 1" ou le 2 septembre 1944. La scène représentée sur les trois photographies est par exemple celle

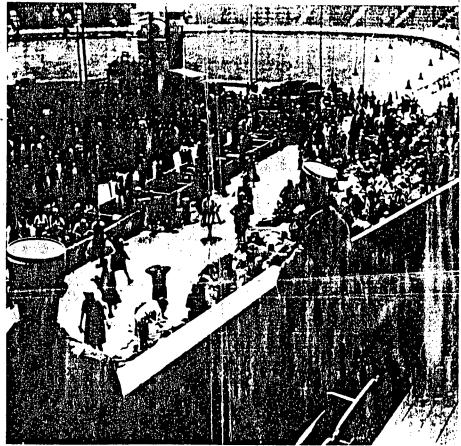
exactement décrite par Sacha Guitry dans « 60 jours en prison » (Paris-L'Elan 1949, p. 346 et a.) :

« 28 août : Nous étions quatre cents. Nous serons mille à l'aube...

« 29 août : Or nous avons passé la nuit sur « la pelouse »... Un « lot de femmes » est arrivé — deux cents, trois cents, peut-être davantage hélas!... Une clameur affectueuse les avait accueillies, et nous étions debout pour mieux leur témoigner notre compassion. Ils les ont parquées sur la piste — une barrière à leur droite, une barrière à leur gauche — et nous en sommes séparés par un cordon de mitrailleurs, braquant sur nous leurs armes. »

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas abouti à des preuves encore plus convaincantes, telles que des photographies des familles juives au Vélodrome d'Hiver entre le 16 et le 22 juillet 1942 ou des photographies des collaborateurs dans la même enceinte entre le 28 août et le 2 septembre 1944. Il reste à espèrer que ceux qui peut-être détiennent de telles photographies les rendent publiques.





L'une des très rares photos du Vel' d'Hiv' au début de septembre 44. Au premier plan, le secteur des femmes

4ème Photo obtenue depuis la parution de "Vichy-Auschwitz" (1983) et qui confirme qu'il s'agit bien des collaborateurs et non des familles juives.

16-17 JUILLET 1942 : LE DÉROULEMENT



DE LA

GRANDE RAFLE PARISIENNE DITE DU

VÉLODROME D'HIVER

28.000 fiches sont retirées du fichier juif de la Préfecture de Police pour une opération qui vise 22.000 arrestations. 4500 policiers sont mobilisés. Les limites d'âge fixées préalablement par la Gestapo sont de 15 à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes. Les enfants de 2 à 15 ans doivent être confiés à l'Assistance Publique puis à l'U.G.I.F., l'Union Générale des Israélites de France. Les Juifs visés sont apatrides ; c'est-à-dire expolonais, allemands, autrichiens, tchèques, russes.

Le 15 Juillet, Bousquet, Secrétaire général à la Police de Vichy, donne au Préfet de Police le feu vert de la rafle. Au terme de deux jours le bilan total s'élève à 12.884. Le 3ème jour il atteint 13.152 arrestations, 3.118 hommes, 5.119 femmes, 4.115 enfants. Le nombre supérieur de femmes s'explique par le fait qu'il s'agit pour beaucoup d'épouses de Juifs déjà arrêtés en Mai et en Août 1941.

Parents et enfants sont internés dans des conditions lamentables pendant six jours au Vélodrome d'Hiver, au total 8.160 (1.129 hommes, 2.916 femmes et 4.115 enfants) avant d'être évacués sur les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rollande, presque vidés par quatre convois de déportation d'hommes partis au mois de juin.

4.992 célibataires ou couples sans enfants sont internés à Drancy (1.989 hommes et 3.003 femmes).

Nous avons pu prouver en 1983 pour la première fois que les trois photographies toujours présentées comme celles des Juifs au Vélodrome d'Hiver représentent en réalité les collaborateurs internés dans le même stade à partir du 28 Août 1944. Il n'existe aucune photographie de la rafle du Vel d'Hiv.

LE SORT TRAGIQUE DES ENFANTS JUIFS RAFLÉS.

Le 17 Juillet, au cours d'une conférence entre la Gestapo et les responsables de la police française, ceux-ci ont insisté pour que les enfants de 2 à 15 ans soient également déportés. Cela probablement en raison des résultats insuffisants de la rafle . 9.037 adultes au lieu de 20 à 22.000 prévus. Il est plus facile de déporter leurs enfants que de recommencer une nouvelle rafle, par ailleurs la déportation des enfants évite les multiples problèmes posés par leur prise en charge.

Ces malheureux enfants ne seront même pas déportés avec leurs mères, car Berlin n'a pas encore accordé l'autorisation de les déporter. Comme il faut remplir les trains, le tour des mères viendra le premier à partir du 31 juillet ; dans les camps du Loiret, les gendarmes les sépareront à coups de crosse de leurs enfants au cours de scènes déchirantes. Les enfants suivront à partir de Drancy et du 17 Août mélangés avec des adultes en provenance de la zone libre pour faire croire qu'il s'agit de leurs parents.

GENÈSE DE LA RAFLE DU VÉLODROME D'HIVER.

La première déportation des Juifs de France a lieu le 27 mars 1942. Elle atteint 1.112 Juifs, des hommes, pour moitié Juifs français internés à Compiègne, pour moitié Juifs apatrides internés à Drancy.

En Juin 1942 s'est installée à Paris une nouvelle direction de la police allemande et des SS avec à sa tête le Général SS Oberg assisté par le Colonel SS Knochen, commandant de la Police de Sûreté et des Services de Sécurité, la Sipo-SD, au sein de laquelle opère la Gestapo.

Du côté français, Laval de nouveau premier ministre à la suite des pressions de l'occupant et son chef de la police, Bousquet, obtiennent un renforcement de l'autorité de Vichy en zone occupée en contre-partie d'une collaboration policière accrue contre les ennemis communs au Reich et à Vichy : les Juifs, les Communistes, les Gaullistes, les terroristes.

Les mesures anti-juives en zone occupée s'intensifient : les ordonnances allemandes relèguent les Juifs au rang des parias, en particulier la huitième ordonnance du 29 mai 1942 qui prescrit aux Juifs de plus de six ans révolus le port de l'étoile jaune en public avec la mention "Juif". Vichy a refusé de s'associer à la prise de décision de cette mesure, dont la police française assure cependant l'application, tandis que la population française réagit d'une manière hostile à cette humiliation imposée aux Juifs.

En Juin 1942 s'engagent également des négociations policières franco-allemandes au sujet cette fois de l'arrestation massive de familles juives, la décision ayant été prise à Berlin le 11 juin d'initier le processus visant à la déportation de tous les Juifs de l'Europe de l'Ouest. Le 25 juin la Gestapo se fixe comme objectif à moyen terme la déportation de 40.000 Juifs : 10.000 Juifs apatrides doivent être arrêtés en zone libre et livrés par Vichy, comme

s'y est engagé Bousquet le 16 juin ; 30.000 Juifs doivent être trouvés en zone occupée dont 22.000 dans la région parisienne, la Gestapo insistant pour que 40% de ces Juifs soient de nationalité française. La Gestapo souligne aussi la nécessité de l'exécution par les seules forces de police française de cette opération massive. Les Allemands ne disposent pas en effet de policiers en nombre suffisant et ils ne veulent absolument pas se mettre en avant dans une affaire aussi scabreuse.

Le Conseil des Ministres, le 26 Juin, paraît disposé à refuser l'engagement de la police française en zone occupée et ne semble pas au courant de l'accord donné par Bousquet au sujet des 10.000 Juifs à livrer de zone libre. Mais le 2 Juillet, Bousquet rencontre Oberg et Knochen. Probablement dans le but d'éviter une crise franco-allemande qui risquerait de se produire si, selon le souhait de Pétain et de Laval, Vichy refusait le concours de la police française pour l'exécution de la grande rafle à Paris, Bousquet se décide à accorder aux SS l'engagement exclusif de la police française avec pour seule concession allemande en contre-partie de cette coopération qui leur est indispensable le fait que les Juifs français seront épargnés pour le moment.

Ce qui a été conclu le 2 juillet entre Bousquet et les chefs de la police nazie en France a été entériné en partie par Pétain et par Laval, le 3 juillet, en Conseil des Ministres à Vichy, et confirmé en totalité par Laval aux chefs SS le 4 juillet à Paris. Comme le transmet Danneker à Eichmann "le Président Laval a proposé que lors de l'évacuation des familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de seize ans soient emmenés eux-aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas". Ainsi le feu vert pour la déportation des enfants juifs, presque tous nés en France, est-il donné par Vichy aux SS qui vont bientôt s'en servir.

A partir de la rafle du Vel d'Hiv et pendant 11 semaines, c'est au rythme de trois convois de 1.000 Juifs chacun par semaine que va se dérouler la déportation des Juifs de France. Une première réaction de protestation s'ébauche avec la lettre envoyée le 22 juillet à Pétain par les cardinaux et archevêques de France assemblés à Paris qui ne peuvent "étouffer le cri de notre conscience".

Dans la première quinzaine d'août 1942, Vichy expédie à Drancy 3.500 Juifs qui etaient internés dans les camps de la zone libre et qui laissent volontairement derrière eux tous leurs enfants, comme Vichy leur en accorde la possibilité. Le 18 Août, Bousquet décide de supprimer cette possibilité, de crainte que la grande rafle qu'il prépare pour le 26 Août dans toute la zone libre ne donne pas de résultats suffisants : il fait ramener de force dans

les camps de regroupement, comme Rivesaltes, les enfants des Juifs déjà internés et qu'il s'apprête à livrer les privant ainsi d'une voie de salut.

La grande rafle de la zone libre menée à partir du 26 août permet à Vichy de livrer encore 6.500 Juifs aux SS. Elle suscite cependant de vives protestations de larges secteurs dans l'opinion publique, appuyées et parfois précédées par les interventions vigoureuses et efficaces des prélats catholiques et du Pasteur Boegner. La déclaration la plus retentissante est celle de Mgr Salièges, archevêque de Toulouse ; la plus déterminante celle du soutien du régime vichyssois qu'était le Cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et Primat des Gaules. Poussé par l'admirable Abbé Chaillet, Mgr Gerlier couvre l'enlèvement d'une centaine d'enfants juifs que la préfecture de Lyon allait transférer à Drancy et il diffuse le 2 Septembre une lettre pastorale fort critique à l'égard de Vichy.

Cette réaction humanitaire de l'opinion publique française, surtout en zone libre, où elle avait évidemment plus de facilités pour s'exprimer, entraîne immédiatement pour le sort des Juifs des répercussions bénéfiques, que des historiens comme Paxton et Marrus dans leur "Vichy et les Juifs" n'ont pas perçues : dès le 2 Septembre laval déclare à Oberg et à Knochen qu'il se heurte à "une résistance sans pareille de la part de l'Eglise" et que l'on n'exige plus de lui des contingents chiffrés de Juifs à déporter.

Ce revirement se produit alors même qu'Eichmann vient de donner à Röthke, successeur de Danneker à la tête du service anti-juif de la Gestapo, les trains pour la déportation d'un convoi quotidien de 1.000 Juifs à partir du 15 Septembre et jusqu'au 31 Octobre. La Gestapo est obligée de s'incliner et elle renonce aux représailles qu'elle envisage : la rafle projetée par Röthke pour le 22 Septembre à Paris de 5.128 Juifs français et de leurs familles est annulée par Knochen qui redoute que la Préfecture de Police n'obéisse qu'aux seules instructions de Vichy et non aux siennes.

La volonté allemande d'accélérer la solution finale vient de se heurter à celle d'un partenaire devenu réticent sous la pression de son opinion publique. Knochen obtient même de Himmler le 25 Septembre un appui à sa politique qui est de ne pas mettre Laval en trop grande difficulté : "On a tenté d'obtenir également l'arrestation de Juifs de nationalité française. La situation politique et la position du Président Laval font qu'il n'est pas possible de s'en prendre à cette catégorie sans tenir compte des conséquences que cela risque d'entraîner... Le Reichsführer-SS (Himmler) s'est joint à ces vues et a décidé que, pour l'instant, on n'arrêtera

pas de Juifs de nationalité française. "

La Gestapo achève en 1942 de fournir à Auschwitz le contingent prévu en juin de 40.000 déportés en faisant arrêter par la police française en zone occupée les Juifs baltes, yougoslaves, bulgares, hollandais (le 14 Septembre), les Juifs roumains (le 24 Septembre), les Juifs grecs (le 5 Octobre) et en déportant également de Pithiviers un millier de Juifs français qui ont tenté de passer la ligne de démarcation.





Betr.: Weitere Judentransporte mis Frankreich -Brate Situag des Aktionesusschueses.

1.) Vermerk :

0

Besprechungstellnehmer :

- A) #-Hauptsturmführer Dannecker. #-Unterschafführer Beinrichscha
- B) Darquier de Pellepoix,

Borr Leguay, Vertreter des Poliseichefs, Direktor François, Oper der Haftlager,

Direktor Bennequia, Chef der Straßenpolisei, Direktor Tulard, Chef der Judenkartei der Präfektur Parie,

Direktor Garater, Vertreter des Präfektes Seine,

Direktor Schweblin, Antijüdische Polisei, Barr Gallien, Embinettechef bei Darquier,

Rerr Guidot, Stabeoffisier der Straßenpolisei.

In einleitenden Worten wies Darquier daraufhin, daß die Besatzungsbehörde mich bereit erklärt habe, dem Branzömiachen Steat die Juden absunahmen und das man gusammengekommen sel, un über die technische Durchführung des Abschubes su

Darsufhin begann die eigentliche Besprechung und #-Hauptsturrführer Dennecker stellte føst :

XXV6-60

.. . 11 IV J 84 225 . ,85/B1r ---

Betr.: Abtransport stantenioser Juden.

1.) Vermerk.

Am Preitag, den 10.7.1942, fand um 16 Uhr eine Bespreabung bei dem Generalkommissariat für Judenfragen statt.

in der Besprechung beben teilgenommen :

- 1.) #-Baupteturnführer Dannecker.
- 2.) #-Unterecherführer Heinrichsohn,
- 3.) Der Unterseichnete, 4.) Direktor Galien,
- 5.) Generalsekretar Leguay,
- 6.) Dolmetscher Wilhelms,
- 7.) weitere Berren von der französischen Polissi, ein Vertreter der SRCF, 3 Vertreter der öffentlichen Fürsorge.

Bei der Besprechung ist nochmals berausgestellt worde des die Durchführung im einzelnen der französischen Polize: überlassen sein soll.

Folgende Funkte sind in einzelnen erortert worden:

Die Vermaftungsaktion soll am Bonnerstag, den 16.7.1942, 4 Upr früh einsetzen. 2.) Die Vernafteten sollen sum Velodrome d'hiver geschafft

- worden. Direktor Tulard reconst mit ca. 24 25000 Festsunebmenden.
- 5-) Die Altersgrenzen können für Frauen bis zu 55 Jahren.
- für Männer bis bo Jahre-horgufgesetst werden. 4.) Jüdische Mitter mit Eindern den 2 Jahren sollen nicht fastgenommen werden.
- 5.) Bei Mischeben sollen mur die staatenlosen Enspartner

Les participants aux deux réunions policières mixtes franco-allemandes des 7 et 10 juillet chargées d'organiser la grande rafle des 13 et 17 juillet 1942 à Paris (documents C.D.J.C., XXV. 6-55 et 60).

BILAN STATISTIQUE DE LA DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE



EN 1942

41.951 Juifs déportés, plus un minimum de 815 arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais et déportés via la Belgique.

43 convois tous à destination d'Auschwitz : 32 de Drancy, 6 de Pithiviers, 2 de Beaune-la-Rollande, 2 de Compiègne et 1 d'Angers.

30.946 déportés proviennent de la zone occupée et 11.005 de la zone libre. Environ 20.500 Juis ont été immédiatement gazés à leur arrivée à Auschwitz.

En 1945, 811 survivants dont 21 femmes.

EN 1943

17.069 déportés, dont 12.539 gazés dès leur arrivée au camp d'extermination.

17 convois dont 13 à destination d'Auschwitz et 4 de Sobibor.

En 1945, 340 hommes survivaient ainsi que 126 femmes.

EN 1944

14.833 déportés de Drancy (sauf 430 de Lyon le 11 Août) en 14 convois, tous à destination d'Auschwitz, sauf un parti pour Kaunas et Reval. 9.902 gazés immédiatement.

En 1945, 521 hommes survivaient ainsi que 766 femmes.

Il faut ajouter à ce nombre de déportés environ 400 épouses de prisonniers de guerre juifs déportés le 2 Mai 1944 et le 21 Juillet à Bergen-Belsen, les 360 Juifs déportés de Toulouse, Saint-Sulpice, le 30 Juillet, et les 63 Juifs déportés de Clermont-Ferrand, le 22 Août, plus les Juifs déportés individuellement.

AU TOTAL



75.721 déportés dont 2,7 % d'enfants de moins de 6 ans (2.044) et 11,6 % d'enfants de 6 à 17 ans (8.780), au total près de 11.000 enfants.

Plus de 9.700 déportés avaient plus de 60 ans.

Près de 43.000 déportés sur 73.853 ont été immédiatement gazés. 2.566 survivants en 1945, soit environ 3 % des déportés; moins d'un millier d'entre eux survivraient actuellement.

Avec les 3.000 morts dans les camps d'internement avant la déportation et le millier de Juifs exécutés, le bilan de la solution finale en France atteint 80.000 victimes.

Les nationalités les plus touchées par la déportation ont été les Juifs polonais (environ 26.000), les Français (24.500 dont environ 8.000 sont les enfants nés en France de parents étrangers et environ 8.000 sont des Juifs naturalisés français), les Allemands (7.000), les Russes (4.000), les Roumains (3.000), les Autrichiens (2.500), les Grecs (1.500), les Turcs (1.300), les Hongrois (1.200).

Au moins 85 % des Juifs déportés de France ont été arrêtés par les forces de police française.



DOCUMENTS





LA RAFLE DU VEL D'HIV

(Extraits de "VICHY-AUSCHWITZ")

Paris, le 15-7.1942

IV J/SA 225 a

Rö/Ge

Envoyé par courrier spécial le 15.7.1942.

Le Commandant de la Sipo et du SD

dans le secteur du

Commandant Militaire

en France.

1° Lettre

Au Commandant Militaire en France

Etat-Major, Section Ic

Paris

- Pour information:

Au Commandant du Grand-Paris

Etat-Major, Section Ic

Paris

Objet: Arrestation de Juifs apatrides par la Police française.

Référence : Aucune.

Par la bouche de son représentant muni des pleins pouvoirs, le Secrétaire d'Etat à la Police, Bousquet, le Gouvernement français s'est déclaré prêt à arrêter, grâce à une action de grande envergure, les Juifs apatrides se trouvant à Paris et à les mettre ensuite à notre disposition pour être acheminés vers les camps de travail en Allemagne.

La Police française conduira l'action d'arrestations de façon autonome et sous sa propre responsabilité. A l'origine, elle avait prévu pour cette opération la période du 13 au 15 juillet 1942. Eu égard à la Fête nationale,

le 14 juillet, cette action a été repoussée aux 16 et 17 juillet 1942.

L'arrestation se déclenchera d'un seul coup le 16 juillet 1942 à 4 heures. D'après les informations fournies par le fichier des autorités de la Police française, 24 à 25 000 Juifs apatrides au total, sont concernés par ces mesures d'arrestations.

La Police française a l'intention de mobiliser 3 000 hommes de la Police pour les arrestations des 16 et 17 juillet 1942. L'action devra être terminée le 17 juillet 1942 à 13 heures. Les Juifs arrêtés seront d'abord transférés au Vélodrome d'Hiver.

En province, on procédera à des arrestations similaires touchant des Juifs apatrides.

Tout est prêt pour l'acheminement accéléré des Juifs en direction du territoire du Reich.

Dans un premier temps on mettra en route les convois suivants:

- train partant de Pithiviers le 17 juillet 1942



- train partant du Bourget-Drancy le 19 juillet 1942 - train partant d'Angers le 20 juillet 1942.

Les autres trains partiront à des intervalles de deux jours.

signé: KNOCHEN, S.S.-Standartenführer. paraphé: LISCHKA 15.7

ROTHKE.

ETAT FRANÇAIS

Paris, le 15.7.1942

Ministère de l'Intérieur Direction générale de la Police Nationale. P.N. Cab. AN 393 51216

> Le Chef du Gouvernement Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Monsieur le Préfet de Police — (Cabinet)

Ainsi que vous en avez été informé verbalement, les Autorités allemandes ont décidé de transférer dans les territoires de l'Est les Juifs résidant dans la région parisienne et appartenant aux catégories suivantes : apatrides, allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, russes, réfugiés sarrois. Elles ont invité les Autorités françaises à effectuer le rassemblement des Juifs appartenant à ces catégories dans des camps de la zone occupée d'où elles procèderont à leur transfert.

Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives ayant donné son accord à l'exécution de cette opération par les Services de Police Français, je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles à cet effet dans les conditions définies au cours des conférences auxquelles vous avez

été appelé à participer.

Je vous confirme en particulier que les « instructions » dont vous m'avez soumis le texte ont reçu l'approbation de Monsieur le Commissaire Général aux Affaires Juives.

Pour le Chef du Gouvernement le Secrétaire Général à la Police signé: BOUSQUET.

Direction de la Appel Général nº 27 à Paris-Banlieue

15 juillet 1942

Police municipale

Afin que les renseignements communiqués par chacun des Arrondissements ou Circonscriptions soient fournis dans la même forme, vous répondrez aux Appels Généraux passés chaque heure en adoptant le tableau ci-dessous.

Arrestations

Drancy

Vel. d'Hiv.

Hommes Femmes Enfants Hommes Femmes Enfants Hommes Femmes Enfants

Ø

Il est bien entendu qu'à chaque Appel Général vous fournirez les chiffres totaux depuis le début de l'opération en ce qui concerne Drancy et le Vei d'Hiv; vous n'annoncerez que le nombre de personnes ayant quitté les Centres primaires pour les deux destinations au moment de l'Appel Général.

Préfecture de Police

16 juillet 1942

Cabinet du Préfet Secrétariat de Permanence

8 h. L'Etat-major téléphone:

L'opération contre les Juiss est commencée depuis ce matin à 4 h.

Elle se trouve ralentie par beaucoup de cas spéciaux.

Beaucoup d'hommes ont quitté leur domicile hier.

Des femmes restent avec un tout jeune enfant ou avec plusieurs. D'autres refusent d'ouvrir; il faut faire appel à un serrurier.

Dans le 20° et le 11° où il y a plusieurs milliers de Juifs l'opération est lente.

A 7 h 30 la Police Municipale signale 10 cars arrivés au Vel d'Hiv.

En marge: à 9 h 4044 arrestations.

Préfecture de Police Cabinet du Préfet 16 juillet 1942

Les opérations de ramassage des Juifs qui ont lieu aujourd'hui donnent à 10 h 30 les résultats suivants:

Hommes 1 400

Femmes 2 995

Enfants 2 192

soit au total

6 587 arrestations

Préfecture de Police

16 juillet 1942 11 h 40

Cabinet du Préfet

De l'Etat-Major de (de la P.M.)

Etat des Juifs arrêtés à 11 h.

Hommes 1 685

Femmes 3 483

cillines 5 405

Enfants 2 605

7 773

à la main, au crayon rouge: « téléphoné à M. Leguay à 12 h 15 ».



Préfecture de Police Cabinet du Préfet

16 juillet 1942

Les opérations de ramassage des Juifs qui ont lieu aujourd'hui donnaient à 11 h 40 les résultats suivants :

Hommes 1 685 Femmes 4 383 Enfants 2 605

soit au total

8 673 arrestations

Préfecture de Police

16 juillet 1942

Cabinet du Préfet

Les opérations de ramassage des Juifs qui ont eu lieu aujourd'hui donnent à 15 h les résultats suivants:

Hommes 2 301 Femmes 4 789 Enfants 3 742

soit au total

10 832 arrestations

Préfecture de Police Cabinet du Préfet 16 juillet 1942

Les opérations de ramassage des Juifs qui ont eu lieu aujourd'hui donnaient à 17 h les résultats suivants :

Hommes 2 573 Femmes 5 165 Enfants 3 625

soit au total

11 363 arrestations

Direction de la Police municipale

16 juillet 1942

Appel Général à Paris-Banlieue

J'ai constaté combien il était difficile d'obtenir les chiffres que vous devez fournir à chaque heure, spécialement en banlieue.

D'autre part, j'ai remarqué que les chiffres communiqués étaient trop souvent fantaisistes.

Je vous invite instamment à tenir la comptabilité exacte des personnes arrêtées ou transportées à Drancy et au Vel d'Hiv et à informer exactement le fonctionnaire chargé de ces transmissions.

HENNEQUIN.



Paris, le 16 juillet 194

896

Circulaire nº 177-42

A Messieurs les Commissaires divisionnaires, Commissaires de la Voie Publique et Commissaires de Banlieue (en communication à la Direction de la Police judiciaire)

Les Autorités allemandes ont décidé que dorénavant les Juives de moins de 18 ans arrêtées pour infraction à la 6° Ordonnance contre les Juifs en date du 6 février 1942 doivent être dirigées sur le camp des Tourelles.

En conséquence, vous procéderez à l'avenir pour ces Juives comme vous procédiez auparavant pour celles de plus de 18 ans, c'est-à-dire que vous établirez pour chacune d'elles, un double exemplaire, un ordre d'envoi au camp des Tourelles et que vous la remettrez, avec ces deux ordres d'envoi revêtus de votre cachet et de votre signature, aux convoyeurs des voitures cellulaires chargés de les prendre dans vos Postes.

Le Directeur de la police municipale.

HENNEOUIN.

Préfecture de Police Cabinet du Préfet Secrétariat de Permanence 17 juillet 1942

Chiffre rectificatif des Israélites arrêtés (aujourd'hui)

à 13 h 15

Hommes 433 Femmes 588

368 Enfants

soit au total 1 389 arrestations

à 16 h.

425 Hommes

Femmes 602

Enfants 372

soit au total 1 399 arrestations

17 juillet 1942

Préfecture de Police

Cabinet du Préfet

Etat des arrestations d'Israélites le 17 juillet à 17 h.

Hommes 3 031

5 802 Femmes

8 833

Enfants 4 051

12 884

Direction de la Police municipale

Appel Général n° 31-7 à 6 Divisions, Arrondissements, Circonscriptions de Banlieue, Direction des Services techniques (en communication à la Direction des Etrangers et des Affaires juives)

Conformément à la consigne 173-42 et aux deux instructions que je vous ai données au rapport du 13 courant, vous poursuivrez dans les jours à venir et avec votre personnel les opérations concernant les Juifs momentanément absents lors des tentatives d'arrestation, de même que vous arrêterez ceux qui, recherchés, se présenteraient spontanément.

Lorsqu'un Juif arrêté tombera dans l'un des cas prévus à la circulaire n° 173-42, vous vérifierez auprès de votre collègue de domicile s'il possède la fiche le concernant. Dans la négative, vous demanderez des instructions

à la Direction des Etrangers et des Affaires juives.

Dans le cas où un Juif arrêté est susceptible d'internement, vous le ferez conduire à l'arrondissement de son domicile, s'il y a lieu, afin qu'il soit procédé à l'arrestation des autres personnes de sa famille.

Vous rassemblerez ces Juifs dans vos postes de police à l'exclusion des

Centres que vous aviez créés.

La Direction des Services techniques enverra jusqu'à nouvel ordre chaque jour de 12 à 19 heures un petit car au siège de chacune des 6 Divisions.

Les Commissaires divisionnaires régleront ces transferts de Juifs à l'intérieur de leur division, en observant les règles édictées pour les journées des 16 et 17 juillet.

Chaque jour à 17 heures vous communiquerez par Appel Général dans

les mêmes formes que précédemment:

1) les chiffres récapitulatifs des journées précédentes;

2) les chiffres de la journée;

3) les chiffres totaux arrêtés à la date du jour.

HENNEQUIN.

Préfecture de Police Rapport 17 juillet 1942

Les mesures prises à l'encontre des Israélites ont assez profondément troublé l'opinion publique.

Bien que la population française soit dans son ensemble et d'une manière générale assez antisémite, elle n'en juge pas moins sévèrement ces mesures qu'elle qualifie d'inhumaines.

Les raisons de cette désapprobation reposent en grande partie sur les bruits qui circulent actuellement d'après lesquels les familles seraient disloquées et les enfants âgés de moins de 10 ans confiés à l'Assistance publique.

C'est cette séparation des enfants de leurs parents qui touche le plus les masses françaises et provoque des réactions qui se traduisent par des critiques sévères à l'égard du gouvernement et des Autorités occupantes.

Préfecture de Police Cabinet du Préfet Secrétariat de Permanence 17 juillet 1942 22 h 15

Mme Gautier, infirmière de service au Vélodrome d'Hiver téléphone sur les conseils du Préfet de la Seine pour demander à la Préfecture de Police de



mettre à sa disposition des couvertures, bassins et cuvettes dont les internés ont le plus grand besoin.



Préfecture de Police Cabinet du Préfet Directeur du Cabinet 18 juillet 1942

Mlle Tavernier Assistante Sociale:

Les Juifs commencent à réagir.

Femmes: crises d'épilepsie, crises nerveuses.

Enfants malades.

Tinettes bouchées.

Prennent à partie la police française.

Etat d'esprit mauvais.

Les nouilles ne sont pas arrivées.

Pas d'eau.

Pas assez de pain.

Soupe à toute heure.

2 médecins seulement.

Il pleut dedans.

IV J/SA 225 a Rö/Ge Paris, le 18.7.1942

Objet: Evacuation de Juifs apatrides.

l° Autre note:

I. La rafle organisée contre les Juifs apatrides les 16 et 17 juillet 1942 a donné le bilan définitif suivant :

Hommes: 3 031 — femmes: 5 802 — enfants: 4 051 = 12 884.

Ce qui frappe dans le nombre des personnes arrêtées, c'est le fort pourcentage de femmes. La différence avec le nombre d'hommes arrêtés s'explique par le fait que lors des rafles précédentes, on avait pris principalement des hommes et que d'autre part, vraisemblablement plus d'hommes que de femmes se sont mis à temps à l'abri de l'arrestation.

Les individus arrêtés appartiennent en majorité à la couche la plus basse

de la race juive.

6 000 hommes et femmes parmi les Juifs arrêtés (célibataires ou couples sans enfants) ont été transférés au camp de Juifs de Drancy, dès avant la fin des opérations. Le reste des captifs a été transporté pour commencer au Vélodrome d'Hiver.

Des côtés les plus divers, on a rapporté au bureau IV J/ qu'une partie considérable des Juifs apatrides avait eu connaissance de l'action et s'était cachée. Des fonctionnaires de la Police française auraient dans plus d'un cas fait part de l'arrestation projetée aux personnes qu'ils devaient arrêter, notamment à des Juifs apatrides disposant de fonds importants, et leur auraient donné le conseil de ne pas séjourner chez eux les 16 et 17 juillet 1942.

On a invité ceux qui ont fourni ces informations de donner des exemples concrets, en indiquant avec précision les fonctionnaires de police suspects. Mais il n'y a pas eu un seul cas, jusqu'à maintenant, où une telle indication nous soit parvenue, même si l'exactitude de ces informations ne peut être mise en doute.

Alors qu'au premier jour d'arrestation, 9 800 personnes avaient été arrêtées, le 17 juillet 1942 la Police française n'a arrêté, comme on pouvait s'y attendre, qu'une fraction du résultat obtenu le premier jour, soit 3 000 personnes environ.

Dans plus d'un cas, la population française a exprimé sa compassion avec les Juifs arrêtés et les a plaints, surtout les enfants. Dans de nombreux cas, le transport des Juifs appréhendés ne s'est pas effectué discrètement, de sorte qu'une partie de la population non juive a eu l'occasion de former des petits rassemblements et de discuter du groupe des Juifs arrêtés.

A plusieurs reprises la presse française a fait, dès le 16 juillet 1942, des démarches auprès du service de la Propagande et a exprimé le souhait de rendre compte de la rafle. On a fait savoir au service de la Propagande que pour l'instant - jusqu'à nouvel ordre - il fallait s'abstenir de tout article de presse relatant l'action. Comme d'autres actions sont prévues pour plus tard, le mieux sera alors de ne faire paraître dans la presse que des articles à caractère très général, dont le contenu sera obligatoirement convenu à l'avance avec le service de la Propagande. Ces articles pourraient s'attacher à montrer l'arrogance dont la juiverie, loin de s'amender, continuerait à faire preuve aujourd'hui comme hier, arrogance telle qu'elle aurait rendu nécessaire le recours à des mesures énergiques. Ils indiqueraient que, pour l'essentiel, on a arrêté des Juifs qui se livrent de manière impénitente au marché noir, qui falsifient des passeports et des cartes d'identité, qui se rendent continuellement coupables de corruption, de trafics importants et de toutes sortes d'autres délits; mais qu'en plus la sécurité de la force d'occupation exige que les plus sévères mesures soient prises contre les Juifs qui chaque jour, comme il est aisé de le démontrer dans des centaines de cas, ont passé outre les dispositions du Commandant Militaire et du Chef supérieur des S.S. et de la Police et contrevenu aux lois françaises.

II. Le 17 juillet 1942 au matin a eu lieu au bureau IV J/ un débat sur la question de l'hébergement des enfants juifs arrêtés.

1" le S.S.-Sturmbannführer Hagen

2" le soussigné

3" le délégué général pour la Police, Leguay

4" le directeur de police à la Préfecture de Police, François

5" le directeur Tulard

6" Darquier de Pellepoix et

7" son secrétaire général Gallien.

Le Commissariat général aux Affaires Juives, chargé de la direction de la rafle, avait d'abord prévu d'héberger les enfants juifs dans des maisons dans le Grand-Paris ainsi que dans différentes banlieues de Paris. D'après ce qu'a fait dire le Commissariat général, ces possibilités existent. Mais au cours du débat, la proposition suivante a été jugée préférable: les enfants juifs ne seront d'abord pas séparés de leurs parents, mais transférés avec eux dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Le transport sera pris en charge par la S.N.C.F. et exécuté par la police française. Dans le camp de Drancy se trouvent par contre dès maintenant 6 000 Juifs et Juives, soit célibataires, soit mariés sans enfants. Ces Juifs sont prêts à être évacués de



suite. Pour l'instant, il convient d'attendre la décision qui sera prise en haut lieu (Office central de la Sécurité du Reich) concernant la possibilité de déporter les enfants juifs. Les représentants de la police française ont exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir les convois à destination du Reich inclure également les enfants. Si cela n'est pas possible dans l'immédiat, les Juifs adultes seront, selon les besoins, transférés des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande vers Drancy par train de 1 000 personnes. Si par contre il y a possibilité pour que le Reich prenne en charge les enfants juifs, parents et enfants devront être évacués ensemble. Le transfert des Juifs de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande vers Drancy incombera à la police française.

Le ravitaillement des Juifs a également été pris en charge par la police française, en accord avec le Commissariat aux Affaires Juives. Comme dans les précédents regroupements dans les camps de Juifs, les Juifs rendront leurs cartes de ravitaillement et seront nourris en commun.

L'« Union » s'occupera des soins médicaux. Les transports de Drancy jusqu'à la frontière du Reich seront escortés par un officier de gendarmerie français et 30 hommes. Chaque détachement sera placée sous le contrôle d'un officier et de 8 hommes de la Feldgendarmerie.

La répartition des Juifs actuellement encore au Vélodrome d'Hiver se fera à partir du 19 juillet 1942 et devra être accomplie au plus vite, c'est-à-dire en quelques jours.

2" au S.S.-Obersturmbannführer Lischka en le priant d'en prendre connaissance.

3" au S.S.-Standartenführer Dr. Knochen, en le priant d'en prendre connaissance.

4" copie au S.S.-Brigadeführer Oberg.

signé: ROTHKE, S.S.-Obersturmführer.

IV J/SA. 225 a Rö/Ge

Paris, le 18.7.1942

Ay Commandant Militaire en France Kommandostab IC Paris.
Pour information au Commandement du Grand-Paris Kommandostab IC Paris.

Objet: Arrestation de Juiss apatrides par la police française.

Référence: Ma lettre du 15 juillet 1942.

L'action d'arrestations a été exécutée par la police française les 16 et 17 juillet 1942. Ont été arrêtées en tout 12 884 personnes qui se répartissent comme suit :

a) hommes: 3 031;b) femmes: 5 802;c) enfants: 4 051.

6 000 hommes et femmes, célibataires ou sans enfants, ont été immédiatement acheminés sur Drancy d'où ils vont être déportés en camp de travail dans le Reich par trains de 1 000 personnes chacun, et ce dans un délai de

(3)

quinze jours environ.

Le reste des Juifs appréhendés, en particulier les femmes et les enfants, est hébergé au Vélodrome d'Hiver.

Ce groupe sera acheminé dans les prochains jours dans les camps de Juifs de Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

Aucune décision n'a encore été prise concernant la possibilité d'une déportation des enfants dans le Reich.

Les soins et la nourriture nécessaires aux Juifs arrêtés sont pris en charge par les autorités françaises.

Signé: LISCHKA, S.S.-Obersturmbannführer. Paraphé: ROTHKE.

Paris, le 18.7.1942

IV J/SA. 225 a Ah/Ge A l'Office Central de Sécurité du Reich IV D4 Berlin.

Objet: Arrestation des Juifs apatrides par la police française. Référence: Aucune.

L'action d'arrestation de Juifs apatrides menée par la police française les 16 et 17 juillet 1942 a donné les résultats suivants:

hommes: 3 031;
femmes: 5 802;
enfants: 4 051;

- au total: 12 884.

Les Juifs sans enfants ont été placés au camp d'internement de Drancy et seront déportés au fur et à mesure des prochains convois. Les autres Juifs arrêtés seront dirigés dans un premier temps avec leurs enfants sur les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers.

Au cours de cette action d'arrestation beaucoup d'enfants ont été pris dans le lot et il en résultera pour l'hébergement à long terme des difficultés considérables : aussi nous prions une fois de plus de décider s'il sera possible d'évacuer les enfants dans les prochains convois.

signé: ROTHKE, S.S.-Obersturmführer.

IV J SA. 225 a Ah/Bir.

Paris, le 18.7.1942

Au Commando de la police de sûreté (SD)
Orléans.



Objet: Internement de Juifs dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la Rolande.

Référence: Aucune.

Les Juifs et Juives récemment arrêtés ici doivent en partie être hébergés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. En ce moment, le camp de Drancy est complet; il s'y trouve 6 000 Juifs. Il reste encore environ 6 800 Juifs à héberger. Le transport des Juifs en direction des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande aura lieu de manière continue à partir du 19 juillet 1942. Il s'agit en majorité de femmes et d'enfants. Ces Juifs seront ensuite réacheminés vers Drancy dans le courant des prochaines semaines pour être déportés.

Je demande d'en informer l'administration de ces camps.

signé: ROTHKE, S.S.-Obersturmführer.

Paris, le 18 juillet 1942

Préfecture de Police Direction de la Police Municipale Etat-Major 1° Bureau B Réf. 19-42

Confidentiel

Note de Service

A MM. les Commissaires Divisionnaires des 5° et 6° Divisions, les Commissaires de Voie Publique des 13° et 15° arrondissements Commissaires de circonspription, Direction des services techniques et Gendarmerie

Les 19, 20, 21 et 22 juillet 1942, deux mille Israélites (Hommes, Femmes et Enfants) seront transférés du Vélodrome d'Hiver dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Il ne sera pas établi de liste.

L'embarquement aura lieu à la gare d'Austerlitz (75, rue Sauvage). Un premier train de 1 000 quittera Paris à 8 h 45 à destination de Beaune-la-Rolande. Le deuxième train de 1 000 quittera Paris à 11 h 05 à destination de Pithiviers.

Chaque train sera escorté par 1 officier ou gradé et 24 gendarmes. L'escorte reviendra le même jour par les trains de :

- 13 h à Beaune-la-Rolande (arrivée à Paris à 15 h 55) et de

- 14 h 30 à Pithiviers (arrivée à Paris à 16 h 40).

Chaque train sera composé de wagons couverts et de 3 wagons voyageurs de 3 classe dans lesquels prendra place l'escorte qui sera ainsi fractionnée en trois tronçons.

Aux gares d'arrivée, l'escorte n'aura pas à assurer le débarquement; les Autorités du département se chargeront de cette opération et du transfert des gares dans les camps par des forces locales de gendarmerie ou de police.

Seront rendus à la disposition de Mr. Z..., assisté de MM. H... et L...:

1) Au Vélodrome d'Hiver, angle Nelaton-Nocard à 6 h : 10 civils de la 6° Division (à disposition de M. François, directeur de la police générale).

A 6 h 15: 1 officier de police et 25 gardiens encadrés de la 6° division



1 brigadier et 50 gardiens de l'Ecole Pratique — 1 brigadier et 10 gardiens

prélevés sur la réserve Cité (en réserve).

Les effectifs seront utilisés pour l'escorte des autobus à raison de 3 gardiens par autobus (dont 2 de l'Ecole Pratique), 5 motocyclistes, 25 autobus, 1 grand car de 30 places, 1 petit car (pour les 10 gardiens de réserve).

La surveillance aux abords immédiats sera assurée par la gendarmerie. Le 15° arrondissement assurera néanmoins un service d'observateurs au Métro La Motte-Picquet-Grenelle et Boulevard de Grenelle et ne tolèrera aucun rassemblement de curieux ou de familles.

2) A la gare d'Austerlitz, rue Sauvage à 6 h 15.

2 IPA et 4 brigadiers de la 2° division pour encadrer les gardiens de l'Ecole Pratique.

1 brigadier et 100 gardiens de l'Ecole Pratique.

25 gardiens encadrés de la 5° division.

10 civils de la 5" division.

Le 13° arrondissement assurera la neutralisation des quais d'embarquement et la garde à contre voie des 2 trains jusqu'à leur départ, ainsi que l'embarquement des internés.

Il devra vérifier que les wagons couverts seront fermés et plombés.

M. Z..., commissaire divisionnaire, après avoir utilisé les 25 autobus pour le transfert du Vélodrome d'Hiver à la gare d'Austerlitz du contingent du 1° train, renverra les véhicules au fur et à mesure afin de transférer le 2° contingent du train de 11 h 05.

A cet effet, il donnera toutes instructions utiles à MM. H... et L... pour assurer la bonne marche des autobus.

Le dispositif s'appliquera les 20, 21 et 22 juillet.

Le Directeur de la Police Municipale Hennequin.

Préfecture de Police Direction de la Police municipale Etat-Major 20 juillet 1942

NOTE pour M. GUIDOT Communication téléphonique de M. Brune, Commissaire du 20° arrondissement.

M. Brune continue la recherche des Juifs, soit à domicile, soit sur la Voie Publique.

Il n'obtient que peu de résultats.

C'est pourquoi il suggère ceci:

Le renouvellement des cartes ou plutôt des feuilles d'alimentation doit avoir lieu le 22 courant dans les mairies.

Les Juifs recherchés seront obligés de se présenter eux-mêmes dans les Centres ou de s'y faire représenter.

Ne pourrait-on pas, dans ces conditions, communiquer, après accord de la Préfecture de la Seine, à ces divers Centres, la liste des Juifs recherchés?

Dans l'affirmative, chaque Commissaire d'arrondissement placerait un service discret dans la salle de distribution des feuilles de ravitaillement et

opérerait les arrestations de Juifs.

D'autre part, étant donné que ces Juifs en fuite n'ont pas droit au renouvellement de leurs feuilles, ne pourrait-on pas par la même occasion faire rayer leurs noms du Centre en question?

De toutes façons, il faudrait que cette question soit tranchée rapidement avec la Seine d'une part et d'autre part que du personnel supplémentaire de gardiens en civil soit fourni aux Commissaires de Voie Publique pour effectuer les dites surveillances dans les Centres.

DIDIER.

2º Bureau

20 juillet 1942

N° 2288

Le Directeur de la Police municipale à Monsieur le Préfet de Police

Etant donné qu'un certain nombre de Juifs et de Juives ont quitté leur domicile quelques jours avant les opérations des 16 et 17 juillet pour éviter d'être arrêtés et se cachent dans la région parisienne, je pense qu'il serait possible de les retrouver par le moyen suivant:

A partir du 22 courant, les Mairies doivent procéder au renouvellement des feuilles de rationnement pour le mois d'août 1942 : les Juifs seront dans l'obligation de se présenter eux-mêmes ou de se faire représenter dans les Centres « ad hoc ».

Après accord avec les services compétents de la Préfecture de la Seine, il suffirait de remettre à chaque Centre une liste des Juifs recherchés, de placer en surveillance un service suffisant et de procéder à l'arrestation de ceux qui se présenteraient.

D'ailleurs on pourrait décider d'office que tout Juif figurant sur cet état ne recevrait plus de feuille de rationnement.

Cette question doit être solutionnée rapidement, étant donné que le renouvellement des feuilles d'alimentation doit avoir lieu, je crois, le 22 courant.

Le Directeur de la Police municipale.

Destinataire: M. le Préfet de Police (1). Copies: M. Tulard (Affaires Juives) (1) Etat-Major (2).

Etat-Major (2). Archives P.M. (1).

20 juillet 1942

ETAT-MAJOR
3. Bureau B

Le Directeur de la Police municipale à Monsieur le Préfet de Police.

(9)

Les Autorités allemandes ayant décidé l'arrestation et l'internement d'un certain nombre de Juifs étrangers, les instructions furent verbalement communiquées aux fonctionnaires des départements intéressés par le Capitaine Dannecker, en ce qui concerne les catégories d'étrangers, l'âge, le sexe, la nationalité, la situation de famille et les dérogations qui pouvaient être accordées.

La Direction des Etrangers et des Affaires Juives a remis à la Direction 27 000 fiches. Ces fiches furent recopiées et distribuées dans les arrondissements et circonscriptions intéressés à l'exécution. Pour tout le Département, 3 000 inspecteurs et gardiens, répartis en 1 500 équipes furent chargés des arrestations. Un ou plusieurs Centres Primaires de rassemblement furent créés dans chacun des arrondissements ou Circonscriptions, centres dans lesquels le Commissaire de Voie publique responsable des opérations, procède à un premier et rapide triage.

Les Juifs furent ensuite dirigés au moyen de 50 autobus; les ménages

sans enfant à Drancy et les autres au Vélodrome d'Hiver.

Les opérations se déroulèrent le 16 juillet de 4 heures à 9 h 30 et de 12 heures à 15 h 30 et le 17 juillet de 4 heures à 13 heures.

L'ensemble des arrestations s'élève à :

- 3 118 hommes;
- 5919 femmes;
- 4 115 mineurs de 16 ans; parmi lesquels furent conduits:
 - 1" au camp de Drancy:
 - 1989 hommes;
 - 3 003 femmes.
 - 2" au Vélodrome d'Hiver:
 - 1 129 hommes;
 - 2916 femmes;
 - 4 115 enfants.

Les internés du Vélodrome d'Hiver sont dirigés depuis le 19 juillet, à raison d'environ 2000 par jour, sur les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande par des trains spéciaux. D'autre part, un premier train de 1000 a quitté dimanche 19 juillet, la gare du Bourget-Drancy pour la frontière. Des trains semblables partiront les 22, 24 et 27 juillet.

Les opérations se déroulèrent sans incidents et sans aucune réaction notable du public; quant aux Juifs eux-mêmes, ils firent preuve de passivité. Il est à noter toutefois, surtout au début des opérations, que certains d'entre eux refusèrent d'ouvrir aux Inspecteurs, et que les portes des logements

durent être forcées.

On doit enregistrer 5 suicides et 3 tentatives intéressant 7 personnes. Les opérations se poursuivront, dans les jours à venir, à l'égard des Juifs qui n'étaient pas chez eux lorsque les Inspecteurs se sont présentés.

Le Directeur de la Police municipale.





CONCLUSION

(extraite de "Vichy-Auschwitz"

Rassembler impartialement les éléments documentaires touchant le rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France et tenter de dresser un bilan objectif en ce domaine exige un difficile dépassement de soi de la part de tout historien confronté à des événements si récents et si tragiques.

En nous appuyant sur l'exceptionnelle masse de documents que nous avons pu exhumer, ainsi que sur la relation des faits, la reconstitution de leur enchaînement auxquelles nous nous sommes livrés, nous pensons être en mesure de parvenir à des conclusions logiques, exemptes de toute volonté partisane.

Un bilan statistique

Tout d'abord et statistiquement, constatons qu'un peu plus des trois quarts des Juifs de France étaient heureusement encore vivants à la fin de l'occupation. Dans le premier tome de cet ouvrage, sans risque d'être notablement contredits, nous avons évalué à 330000 le nombre de Juifs vivant en France à la fin de l'année 1940; ils se répartissaient entre environ 190000 à 200000 Juifs français et 130000 à 140000 Juifs étrangers*.

^{*} Le premier recensement opéré dans le département de la Seine en octobre 1940 a donné pour résultats: un total de 149 734 Juifs déclarés, dont 85 664 Juifs français et 64 070 Juifs étrangers (LXXIXa-10). Pour la zone occupée (non inclus le département de la Seine), on dénombrait en octobre 1941 15 061 Juifs français et étrangers de plus de 15 ans (CXCV-13). Compte tenu du fait qu'au 1er juillet 1941, sur 139 979 Juifs du département de la Seine, il y avait 34 537 enfants de moins de 15 ans (XXVI-1), on peut en extrapoler que les 15 061 Juifs de la zone occupée (moins le département de la Seine) avaient environ 5000 enfants de moins de 15 ans, presque tous Français de naissance ou par déclaration. Pour la zone libre, le recensement de juillet 1941 a donné environ 140 000 déclarations (CXCIII-86), dont 59 344 Juifs français et 50 639 Juifs étrangers de plus de 15 ans soit un total de 109 983 hommes et femmes de plus de 15 ans (AN-F714887). Les 30 000 enfants

Le nombre de Juiss déportés atteint 75721, soit environ 76000. Le nombre des Juiss morts en France dans les camps — surtout ceux de la zone libre — avant d'être déportés atteint environ 3000. Le nombre des Juiss exécutés ou abattus sommairement parce qu'ils étaient Juiss atteint environ un millier. Le total général des victimes de la Solution finale en France avoisine donc 80000.

Ainsi, l'on peut affirmer catégoriquement que 25 % des Juifs de France ont été victimes de la Solution finale et que 75 % d'entre eux ont échappé à l'anéantissement.

Pour ce qui est de la proportion de Juifs français et de Juifs étrangers dans ce nombre de 80 000 victimes, on est fondé à répondre, en se basant sur le tableau des nationalités de Drancy et sur les calculs auxquels nous nous sommes livrés dans Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France au sujet des convois autres que ceux partis de Drancy, qu'il y avait environ 24 500 Juifs français et 56 500 Juifs étrangers (c'est-à-dire appartenant à diverses nationalités, ou apatrides, ou de nationalité indéterminée).

Parmi les 24500 Juifs français, il y avait environ 8000 enfants de parents étrangers: ils n'étaient pas automatiquement français à la naissance; ils ne le devenaient que par la déclaration volontaire souscrite par leurs parents soit à la naissance, soit plus tard, et ne le seraient restés qu'à la condition de ne pas renoncer, à leur majorité, à la nationalité française pour une autre nationalité. A ces 8000 enfants s'ajoutent environ 8000 Juifs naturalisés français (une statistique de Drancy portant sur tous les convois, à l'exception de neuf d'entre eux partis d'autres camps, fait état de 7724 naturalisés). Ce qui laisse encore environ 8000 Juifs

de ces 109 983 hommes et femmes de plus de 15 ans étaient pour la plupart français, par naissance ou par déclaration. Le nombre de Juifs déclarés en France atteint donc 149 734 (Seine) + environ 20 000 de province de zone occupée (15 061 + environ 5 000 enfants) + environ 140 000 de zone libre = 310 000 Juifs. Parmi eux, 10 000 à 20 000 ont pu être dénombrés à la fois dans les recensements des deux zones dans la mesure où ils sont passés de zone occupée en zone libre entre octobre 1940 et juillet 1941 encore qu'ils n'étaient pas tenus dans ce cas de se faire recenser une seconde fois; ce qui donnerait raisonnablement un total de 290 000 à 300 000 Juifs déclarés. Par contre, il faut ajouter à ce total les Juifs qui ne se sont pas déclarés, pour lesquels il n'existe évidemment pas de statistiques, mais qui, à notre avis, devraient être estimés sans excès à 10 % du total. Le total général atteindrait donc environ 330 000 Juifs.

Quant au nombre de Juifs français, il atteindrait 85 664 (Seine) + 13 500 de province de zone occupée (si l'on extrapole les proportions du département de la Seine, on obtient 8500 Juifs français et 6500 Juifs étrangers sur les 15061 de plus de 15 ans + la quasi-totalité des 5000 enfants) + 59 344 Juifs français de plus de 15 ans en zone libre, auxquels s'ajoutent au minimum 20 000 des 30 000 enfants des 109 983 Juifs de plus de 15 ans de cette zone. Le total général atteindrait donc environ 180 000, auquel doivent être ajoutés au moins la moitié des Juifs non déclarés, ce qui donne environ 195 000 Juifs français sur 330 000 Juifs vivant en France entre octobre 1940 et juillet 1941. La proportion de Juifs français et celle des Juifs étrangers serait respectivement de 59 % et de 41 %.

français ni déclarés ni naturalisés. En ce qui concerne ces Juifs français dès leur naissance, on peut noter qu'environ 1500 d'entre eux sont nés en Algérie, et 6500 en métropole.



Une comparaison avec les pertes juives dans une vingtaine d'autres pays faisant partie du Reich, occupés par le Reich ou alliés du Reich, établit que les seuls États qui ont perdu proportionnellement moins de Juifs que la France sont l'Italie, qui a perdu un cinquième (environ 8000 personnes) de ses Juifs, la Bulgarie, qui a livré 17 % de ses Juifs (environ 11500, tombés en son pouvoir en Macédoine et en Thrace), le Danemark, dont le roi, le gouvernement, l'administration et la population ont sauvé de la déportation, avec une exemplarité digne de toutes les reconnaissances, 93 % des Juifs vivant dans ce pays, soit 6000 Juifs, et la Finlande qui a sauvé tous ses nationaux juifs et n'a livré aux Nazis qu'une dizaine de Juifs étrangers. Mais il faut remarquer que le nombre total des Juifs de ces quatre pays, additionné, n'atteignait même pas le tiers de celui de la France. Ces données de fait doivent être prises en considération si l'on veut que Vichy ne soit accusé que de ce dont il est responsable.

Sans Pétain et Laval...

Bien qu'il s'agisse d'histoire-fiction, il convient d'examiner les arguments de ceux qui, partisans ou adversaires de Vichy, supputent sur ce qui se serait passé si le régime de Vichy ne s'était pas mis en place ou n'avait pas été accepté par les Allemands comme la formule politique correspondant le mieux à leurs intérêts stratégiques.

En l'absence d'un pouvoir politique français, interlocuteur agréé par Hitler, la France aurait été administrée entièrement par les Allemands, avec sans doute un gouvernement militaire ou civil. Dans ce cas, il ne faut pas oublier que le pouvoir légal aurait continué la lutte à partir de l'Afrique du Nord et de l'Empire français et avec l'atout de la Flotte, ce qui, du point de vue de la résistance morale des Français, aurait renforcé d'une façon extraordinaire, y compris dans l'administration et dans la Police, la volonté de ne pas se soumettre à l'occupant pour appliquer des mesures de persécution prises par l'occupant à l'encontre d'une catégorie de la population. Dans ces conditions, le courant xénophobe et antisémite qui existait en France avant la guerre aurait eu beaucoup plus de mal à s'exprimer et à se développer qu'il ne l'a fait sous le régime de Vichy. Les Allemands n'auraient certainement pas pu s'appuyer sur cette minorité d'antisémites actifs, comme ils ont pu le faire sur Vichy et sur l'appareil d'État français. Pétain et Laval ont pris de façon autonome, au nom de l'État français, une série de mesures antijuives extrêmement graves, et favorisé consciemment le développement d'une ardente campagne antisémite, empêchant dès le début de l'occupation l'élan de solidarité qui aurait pu pousser la population à protéger les Juiss si cette persécution avait été conduite par les seuls occupants, comme cela aurait

été inévitablement le cas en l'absence d'un pouvoir politique français sur le territoire métropolitain. Les Juifs eux-mêmes n'auraient pas été rassurés, comme ils l'ont été, à tort, par l'existence du gouvernement du prestigieux maréchal Pétain, avec son affirmation de la souveraineté française qui créait une illusion dangereuse de sécurité en dépit des mesures antijuives prises par ce même gouvernement. Assistés comme ils l'auraient été par les conseils d'un gouvernement français toujours en guerre contre l'Allemagne, ils n'auraient certainement pas eu les raisons qui furent les leurs d'accepter en masse de se faire recenser dans les deux zones tout en restant à portée de la Police, sans le souci de se camoufler. Sans un recensement, et sans le concours actif d'une police et d'une administration françaises réticentes dès juin 1940 à s'engager contre les Juifs, la tâche de la Police allemande, aux effectifs insuffisants dès le début de l'occupation, aurait été extrêmement ardue quand il se serait agi d'identifier les Juifs, condition indispensable pour pouvoir les arrêter.

Or, les réalités politiques françaises ont été telles que les Allemands n'ont pas eu à diriger directement l'administration française ni à essayer d'imposer à la France vaincue un gouvernement de partisans fanatiques de l'Ordre nouveau, si minoritaires qu'ils n'auraient pu exercer un pouvoir réel sur le pays. Les Allemands ont accepté comme partenaire le régime vichyste qui, après l'effondrement de la III^e République, entendait situer l'État français parmi les forces acquises au III^e Reich, afin de mériter la bienveillance du vainqueur.

La collaboration s'exprimait sur le plan militaire par l'octroi de bases à l'armée allemande, et par l'engagement des forces militaires françaises dans la défense de l'Empire contre les Anglais et les partisans de de Gaulle. La collaboration était encore plus continue et d'envergure plus importante dans le domaine civil, celui de l'exploitation des richesses et des capacités de production au profit de la machine de guerre hitlérienne. Cette collaboration nécessitait un fonctionnement non perturbé de la vie du pays. L'existence d'un gouvernement de l'État français dont l'Allemagne reconnaissait la souveraineté, contribuait puissamment à rendre possible un tel état de choses.

La vocation antijuive de Vichy

Mais, pour se présenter en partenaire du IIIe Reich, surtout dans la situation d'infériorité qui marquait l'État français — celle du vaincu traitant avec son vainqueur —, il fallait particulièrement faire preuve de bonne volonté et s'aligner sur le pouvoir hitlérien dans un domaine qui était pour lui la clé de voûte de son régime fanatiquement idéologique. Cette clé de voûte était l'antisémitisme. Mais, pour le suivre dans cette voie, encore fallait-il préalablement en avoir la vocation. Le régime de Vichy avait cette vocation antijuive, et il s'est empressé de rendre sensible aux yeux de Hitler qu'on pouvait réellement le compter dans le nombre

des régimes authentiquement antijuifs. Ce n'est pas dire, pour autant, que l'antisémitisme français s'identifiât à celui de l'hitlérisme. Ainsi, toute action globale visant à l'arrestation, en vue de leur déportation, des Juifs apatrides ou appartenant à certaines nationalités, ou à plus forte raison français, était contraire à la volonté de Vichy. Les divergences entre l'antisémitisme hitlérien et celui de Vichy provoquaient donc forcément des tensions et des dissensions. Cependant, ayant décidé d'être un régime antisémite, Vichy se plaçait dans la situation de collaborer avec l'antisémitisme nazi à son paroxysme. L'action antijuive hitlérienne se plaçait dans la perspective de l'élimination totale des Juifs de l'Europe dominée par les Allemands. Cette action nécessitait plusieurs phases : le recensement des Juifs, les mesures de leur déracinement (expulsion de la vie économique et de la plupart des professions), et, finalement, leur internement, suivi de leur déportation à l'Est.

Dès sa constitution en 1940, le pouvoir vichyssois a spontanément décrété plusieurs mesures fondamentales ou pris des positions qui ouvraient complaisamment la porte aux mesures hitlériennes en vue de la Solution finale en France. C'est le gouvernement de Vichy qui a posé les discrètes premières pierres de l'édifice antijuif, le 22 juillet 1940, en créant une commission pour la révision des naturalisations; puis, le 27 août 1940, en abrogeant le décret-loi du 21 avril 1939 qui empêchait la propagande antisémite dans la presse.

Par ordonnance du 27 septembre 1940, l'administration militaire allemande a instauré en zone occupée le recensement des Juifs sur la base d'une définition du Juif liée à sa religion ou à celle de ses ascendants. La même ordonnance a également institué les mesures préliminaires en vue de l'aryanisation économique. L'administration militaire a immédiatement trouvé à sa disposition les services français de l'économie, de l'administration et de la Police, la convention d'armistice ayant établi le principe d'une «coopération loyale» de ces services avec les forces d'occupation.

Le statut des Juifs promulgué par Vichy, de sa propre initiative, date du 3 octobre 1940. Il ne comporte ni le recensement des Juifs, ni des mesures préparant leur déracinement économique. Il exclut les Juifs de la fonction publique, des professions libérales et de caractère culturel. Au contraire des Allemands qui craignaient probablement de choquer les Français par leur racisme en l'exhibant, dans son statut des Juifs, Vichy tient à souligner sa profession de foi et son orthodoxie racistes en posant dès l'article premier la notion inexpliquée de «race juive», sans fournir même de critères pour établir ce qu'elle est. Ce statut ayant ainsi démontré aux Allemands que Vichy se proclamait soi-même raciste, la 3° ordonnance allemande, du 26 avril 1941, donna une nouvelle définition du Juif en mettant en avant les termes « pure race juive ».



La loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs a transformé les Juifs français en citoyens de catégorie inférieure. Le lendemain 4 octobre, une nouvelle loi a livré les Juifs non français à l'arbitraire policier en conférant aux préfets le pouvoir d'ordonner l'internement de ces Juifs dans des camps spéciaux. C'est la «loi sur les ressortissants étrangers de race juive», valable en tant que loi pour les deux zones, et qui jouera un rôle d'amorce pour les autorités allemandes : celles-ci s'appuieront sur cette loi pour déclencher les premières rafles massives de Juifs en zone occupée. Si, en général, à cette époque d'extrémisme antijuif, toute volonté d'entreprendre une persécution des Juifs en zone d'influence nazie revenait à s'associer au crime, la loi du 4 octobre 1940 constituait, de la part de Vichy, une incitation pour l'occupant hitlérien à commettre le crime qu'il projetait.

Quand la Préfecture de Police, le 14 mai 1941, procède à l'internement de 3710 Juifs étrangers à la demande de l'administration militaire allemande, elle le fait en application de la loi du 4 octobre 1940. Quant aux vingt à trente mille Juifs internés en zone libre en vertu de la même loi. leur détention et leurs conditions de vie lamentables dans les camps d'internement sont l'expression extrême de l'antisémitisme de Vichy. Cette servilité policière du gouvernement de Vichy, sur fond de législation spéciale faisant des Juifs français des citoyens de catégorie inférieure, était une raison suffisante pour que les autorités hitlériennes invitassent Vichy à collaborer également à la dernière phase de la Solution finale : la déportation à l'Est. Cette demande, qui n'a pas été formulée par Hitler, Himmler ou Oberg comme un diktat, dépassait de loin les dispositions antijuives conçues par les autorités françaises. Dès lors qu'il ne s'agissait plus simplement d'internement des Juifs, mais d'internement pour déportation à l'Est. Vichy réagit immédiatement : dans un premier temps, il a refusé d'y collaborer, n'admettant pas ce traitement pour les Juifs français, sans pour autant contester le droit de l'occupant de procéder à une telle action par ses propres forces de Police. Vichy savait que s'il ne pouvait empêcher l'occupant d'emmener les Juifs qu'il pourrait attraper, il avait au moins la faculté de refuser sa collaboration.

Le funeste revirement de Laval

Les forces de Police allemandes étant tout à fait insuffisantes pour mener à bien de pareilles opérations, Vichy aurait dû s'en tenir à cette prise de position affirmée par Laval au cours du Conseil des ministres du 26 juin 1942, quand il évoqua la question juive qui « a été résolue, on le sait, en Allemagne, d'une manière extrêmement sévère. L'opinion française accepterait difficilement que des mesures identiques soient prises en France, où cette question n'a jamais eu la même acuité... Quant à la décision des autorités allemandes d'interner 10 000 Juifs dans la région parisienne



(40 % de Français), réponse Laval : je donnerai moi-même une réponse Elle sera négative.»

Au cours de ce Conseil des ministres, Laval paraît tomber des nues quand il est question d'un télégramme de Leguay, lequel a rencontré Dannecker la veille : «Aux termes de l'accord, on devrait interner 10000 Juifs en zone libre. M. Pierre Laval déclare qu'il n'a jamais donné aucun accord. Erreur fondamentale. » En réalité, c'est Bousquet qui, le 6 mai, dans son entretien avec Heydrich, s'est avancé en principe dans cette voie de la livraison de Juifs apatrides ou étrangers de zone libre, et qui, le 16 juin, face à Oberg, Knochen et Hagen, s'est engagé sur le nombre de 10000, évoqué dans les notes de Hagen communiquées à Dannecker.

Si Laval ne s'était pas départi de l'attitude qu'il avait ainsi adoptée à Vichy le 26 juin, il ne se fût point déshonoré, ni, avec lui, le régime vichyste: «non» pour livrer des Juifs de zone libre, et «non» pour prêter la Police et l'administration françaises en zone occupée en vue d'opérer les arrestations massives de Juifs français et étrangers souhaitées par les Allemands.

Le revirement du chef du Gouvernement a dû se faire d'abord sur le chapitre des Juifs apatrides de zone libre, dont 7500, internés depuis octobre 1940, étaient des Juifs expulsés vers la France par les Allemands des pays de Bade et du Palatinat. Dans sa conscience de chef de gouvernement d'un État français officiellement antisémite, Laval était probablement enclin à éprouver une certaine satisfaction dans l'accomplissement de l'évacuation de catégories indésirables de Juifs, même s'il fallait le pousser à le faire, comme ce fut le rôle de Bousquet. Pour sa part, le chef de la Police de Vichy était prêt à sacrifier les Juifs apatrides, non pas en contrepartie de la sauvegarde des Juifs français, comme on l'a trop souvent prétendu, mais en contrepartie de la restauration du pouvoir de Vichy, altéré sous Darlan, sur l'appareil d'État en zone occupée, en particulier sur une police française que les Allemands s'engageaient à renforcer à condition qu'elle agît efficacement contre les ennemis communs au Reich et à Vichy.

L'accord décisif du 2 juillet 1942

Aux yeux de Bousquet, laisser les Allemands agir eux-mêmes pour s'emparer de milliers de familles juives françaises et étrangères en zone occupée, c'était à coup sûr provoquer un échec total de la grande rafle projetée, avec les risques à ses yeux incalculables d'une crise entre la nouvelle direction allemande, représentée par Oberg, délégué de Himmler en France, et la nouvelle direction française, Laval étant revenu au pouvoir en avril 1942. C'est pourquoi, le 2 juillet 1942, seul négociateur français face à Oberg, Knochen et Hagen, Bousquet a outrepassé les instructions de Laval et de Pétain — lesquelles, d'après ses propres termes, étaient qu'« à la suite d'une intervention du Maréchal, Laval a proposé que ce

ne soit pas la Police française qui procède aux arrestations en zone occupée C'est au contraire aux forces d'occupation qu'il voudrait laisser ce soin Pour le territoire non occupé, Laval a proposé, en raison de l'intervention du Maréchal, d'arrêter et de transférer pour le moment seulement les Juifs de nationalité étrangère. »

Ainsi, la concession de Pétain et de Laval consiste à livrer des Juifs étrangers de la zone libre, mais non à engager la Police française en zone occupée pour assurer la mainmise sur les Juifs. Laisser les Allemands agir eux-mêmes, c'est épargner en même temps les Juifs étrangers et les Juifs français, puisque les Allemands ne réussiront à s'emparer en masse ni des uns ni des autres. Certes, ils se saisiront de quelques-uns d'entre eux, mais à quel prix : au bénéfice de la résistance morale des Français.

Toutefois, comme au saut dans l'inconnu que représente pour Vichy le refus d'arrêter les Juifs, il préfère les vertus d'un bel accord policier qu'il est en train de négocier avec Oberg et qui sera rendu public le 8 août, Bousquet prend, au cours de ces pourparlers du 2 juillet, la responsabilité de s'engager au nom de Vichy, et sous réserve de l'accord de Laval qui interviendra le 4 juillet, à faire arrêter par la Police française en zone occupée le nombre de Juifs voulu par les Allemands, à cette seule restriction près que ce seront seulement des Juifs apatrides ou de certaines nationalités, et non des Juifs français. Cette restriction sera aussitôt trahie dans son principe: d'abord quand, le 4 juillet, Laval proposera aux S.S. de leur livrer les Juifs apatrides de zone libre avec leurs enfants qui, pour la plupart, sont français; puis, quand les responsables de la Police française demanderont le 16 juillet - et obtiendront ultérieurement que les milliers d'enfants eux aussi français « par déclaration » de parents Juifs apatrides ou étrangers qui viennent d'être arrêtés soient également déportés. C'est le 2 et le 4 juillet que s'est joué le sort des Juifs apatrides et étrangers ainsi que de nombreux Juifs français, quand Vichy a décidé de coopérer avec les Allemands dans le cadre d'une solution finale de la question juive qui lui répugnait probablement, mais à laquelle Vichy se résolvait à participer au nom de la raison d'État.

Le sacrifice délibéré des enfants juifs

Vichy n'avait pas mesuré les conséquences d'une telle décision : en mettant la main dans cet engrenage criminel, c'est aussitôt le bras qui fut happé. En effet, en arrêtant et en livrant à la déportation les parents, il fallait obligatoirement prendre des mesures concernant leurs enfants. Les garder en France, c'était instaurer la séparation des familles et braquer l'opinion publique française contre le régime qui se rendait coupable d'une pareille inhumanité, sans pouvoir expliquer à cette opinion que si l'on gardait les enfants en France, c'était pour les faire échapper à un sort que l'on pouvait d'autant plus aisément deviner funeste que plus de 3 000 Juifs internés dans les camps de zone libre avait déjà perdu la vie par misère physiologique, des suites de la sous-alimentation et des rigueurs

de l'hiver. Quant à obliger les familles à être déportées en restant groupées — ce qui fut en définitive le choix de Vichy —, c'était décider d'envoyer à la mort des milliers d'enfants, participer à un inoubliable et impardonnable massacre des innocents; massacre d'autant plus affreux que, de peur de mécontenter les Allemands en ne remplissant pas les trains prévus pour la fin juillet 1942, Vichy fit séparer de force, par la Police française, les mères juives de leurs enfants*, pour remplir d'abord ces trains avec les mères, trois semaines avant de laisser déporter les enfants dans des conditions plus lamentables encore que celles de leur internement dans les camps du Loiret.

Vichy était si conscient du fait que les conditions de vie des déportés à l'Est étaient telles qu'il ne pouvait être question d'en parler véridiquement, que, le 3 septembre 1942, Laval demanda à Oberg que soit fixée une «convention de langage» (Sprachregelung) pour répondre sans se contredire, du côté allemand et du côté français, aux questions des diplomates étrangers anxieux du sort réservé à ces Juifs déportés à l'Est! Or, il ne vient pas ici à l'esprit de Laval d'évoquer avec Oberg leur sort véritable. Il cherche à obtenir une réponse qui, sans rapport avec la réalité, serait toujours la même, en vertu d'une convention de langage fixée. Oberg a formulé la réponse : déportation pour le travail obligatoire dans le Gouvernement général (c'est-à-dire en Pologne).

La concession allemande faite par Knochen à Bousquet le 2 juillet, la mise à l'écart des Juifs français de la déportation, n'était aux yeux des Allemands qu'un arrangement temporaire, qui faciliterait à l'État français sa collaboration aux mesures extrêmes contre les Juifs tandis qu'eux-mêmes obtenaient la satisfaction politique essentielle de pouvoir opérer les internements et les déportations sans employer leurs propres forces dans une action dont le résultat eût été plus qu'hypothétique sans le concours des forces de Police françaises.

Aucun ultimatum allemand

Pour progresser dans l'action antijuive, les autorités hitlériennes n'ont posé à Vichy ni ultimatum militaire, ni ultimatum policier, ni ultimatum politique. Vichy ne renonçait pas à son point de vue : il cédait seulement pour une catégorie de Juifs donnée dont, précisément, la présence en France encombrait la Police française et contre laquelle, il faut le souligner,

^{*} Voici en quels termes, la direction du camp de Beaune-la-Rolande rapporte les tragédies affectives qui se déroulèrent alors: «Le 2 août, vers 17 h 30, les internés ont été informés qu'à l'occasion d'un départ prochain, certains d'entre eux se trouveraient séparés de leurs enfants, momentanément. Une grande effervescence s'est aussitôt manifestée. Les internés se sont portés en foule en direction de la sortie du camp en poussant de grands cris. Le service d'ordre a dû intervenir, appuyé par un petit groupe de la Feldgendarmerie. » (Document 25859 du 3.8.1942 sous la rubrique « Faits divers ».)

Vichy avait agi avant même la Sipo-SD : les Juiss apatrides et étrangers.

Les autorités de Vichy se sont efforcées de répondre aux exigences de la Sipo-SD pour ce qui est des quantités de Juifs à livrer à la déportation. Le régime antijuif instauré par le gouvernement de Vichy répondait suffisamment à celui des autorités allemandes pour satisfaire à l'esprit de collaboration et permettre la mise en place et le fonctionnement de l'appareil de la Solution finale. Le programme de 40000 Juifs, le seul que se soit rapidement fixé le service des Affaires juives, le 18 juin, une semaine après la conférence de Berlin au RSHA où le chiffre de 100 000 avait été avancé, a été atteint non sans difficulté entre juin et novembre 1942, non seulement grâce aux rafles menées en zone occupée par la Police française sur instruction de Vichy mais grâce aussi à l'action policière engagée par Vichy en zone libre, en août, et qui rencontra l'opposition de l'opinion publique et du clergé. L'hostilité des Français aux mesures visant les familles juives a été on ne peut plus efficace pour empêcher le gouvernement français de commencer même à remplir le nouveau plan de la Gestapo de remplissage d'un train quotidien de déportation entre le 15 septembre et le 30 octobre 1942. Premier sauvetage massif des Juifs en France grâce à la pression exercée sur Vichy par l'opinion publique et ses guides moraux, les prélats de l'Église.

En conséquence, le coup d'arrêt donné par Laval à l'intensification de la coopération policière à la chasse aux Juifs a été compris par Knochen comme une limite à ne pas dépasser, sauf à vouloir se débarrasser de Pétain et de Laval, ce qui n'était absolument pas envisagé par les Allemands. Quand Röthke se prépare à exiger de la Police parisienne qu'elle conduise, le 22 septembre 1942, une grande rafle de Juifs français en guise de représailles contre l'annulation du programme de 45 000 Juifs supplémentaires à déporter, Knochen annule à son tour cette rafle. Le commandant de la Sipo-SD sait en effet que la Préfecture ne mènera pas cette rafle, parce que Vichy ne lui donnera pas le feu vert. Knochen obtient alors le soutien du Reichsführer-S.S. Himmler à sa ligne d'action plus réaliste que celle d'Eichmann:

«On a tenté d'obtenir également l'arrestation de Juifs de nationalité française. La situation politique et la position du président Laval font qu'il n'est pas possible de s'en prendre à cette catégorie sans tenir compte des conséquences que cela risque d'entraîner.

« J'en ai parlé avec le Chef de la Police française Bousquet. Suite aux résultats de cette conversation et à la prise de position de Laval, et en considérant la situation présente, le Chef Supérieur des S.S. et de la Police a envoyé au Reichsführer-S.S. un télégramme indiquant que, vu la position de Pétain, toute action aurait les suites les plus graves.

«Le Reichsführer-S.S. s'est joint à ces vues et a décidé que, pour l'instant, on n'arrêtera pas de Juifs de nationalité française. C'est pourquoi il ne sera pas possible de faire évacuer des contingents élevés de Juifs. » (XXVc-177)

Cette prise de position révèle que Himmler jugeait non pas en fonction



du traitement que méritait selon lui telle ou telle catégorie de Juiss, mais surtout en fonction des conséquences politiques qu'une telle mesure risquait d'entraîner du côté de Vichy. A supposer le gouvernement de Vichy suffisamment horrifié par la perspective d'une déportation à l'Est de n'importe quels Juifs, Bousquet, le 2 juillet 1942, aurait su maintenir le refus global de Pétain et de Laval avec assez de force pour convaincre ses interlocuteurs S.S. qu'il y allait de la solidité du régime de Vichy, lequel refusait l'arrestation des Juifs pour la déportation aussi bien dans le cas des Juifs étrangers que des Juifs français.

Il s'agit là d'une supposition bien irréaliste, dans la mesure où Vichy ne voulait précisément pas l'enracinement des Juifs étrangers. Ce n'était certes pas une raison suffisante pour se faire les complices de l'action antijuive allemande dans ce qu'elle avait de plus sinistre. Les antijuifs hitlériens exprimaient leur haine destructrice du Juif avec suffisamment de force pour que tout antijuif tenant à s'en distinguer s'abstint de contribuer à leurs agissements...

Vichy a contribué efficacement à la perte d'un quart des Juifs de France

Une question décisive qui se pose au sujet de la collaboration de Vichy à la Solution finale est la suivante : la tâche dont étaient chargées les forces de Police françaises dans l'arrestation des Juifs a-t-elle augmenté l'efficacité de ces rafles ou, au contraire, a-t-elle contribué à diminuer les pertes causées par la Solution finale? Autrement dit, le régime de Vichy a-t-il permis de réduire le nombre des victimes juives par son engagement policier ou a-t-il au contraire rendu possible d'en ramasser davantage? A notre avis, l'arrestation des Juifs par la Police française a permis d'atteindre un nombre de déportés auquel n'auraient pas pu parvenir les autorités d'occupation avec leur propre Police, dont les effectifs étaient d'ailleurs tout à fait insuffisants pour remplir cette mission, la Solution finale à l'Ouest ayant commencé en 1942 au moment de l'offensive d'été allemande en Russie, et non en 1940, quand les Allemands auraient été en mesure de mobiliser des effectifs policiers beaucoup plus importants. La police française était en outre plus à l'aise en France que l'allemande pour identifier et trouver les personnes recherchées.

Face à un refus catégorique et inconditionnel de Vichy de faire participer sa police aux arrestations de Juifs en vue de leur déportation, les autorités allemandes auraient risqué de choquer gravement l'opinion publique française en engageant directement et avec brutalité leurs propres forces, et en confinant la police nationale au rôle de simple spectatrice. Il est certain que l'hésitation aurait été grande, du côté hitlérien, de risquer de déséquilibrer par une massive intervention policière allemande contre les Juifs peut-être vouée de surcroît à l'échec, le bon climat de collaboration si profitable à l'économie de guerre du IIIe Reich.

Tant que son assurance de sortir vainqueur de la guerre restait entière, Hitler admettait que l'élimination complète des Juifs de l'Europe pût se faire après sa victoire, dans le cas où leur élimination immédiate pouvait compliquer ou compromettre la situation politique. C'est ainsi qu'en Hongrie, alliée du IIIe Reich, les Juifs ont vécu jusqu'en avril 1944 sous un régime d'exception plus ou moins humiliant établi par le régime de l'amiral Horthy, mais l'action de déportation ne les concernait pas. Si l'on s'en tient à cet exemple, on peut supposer qu'une attitude ferme du gouvernement de Vichy dans les pourparlers avec Oberg et Knochen de juin-juillet 1942 aurait pu permettre que fût remise l'action de déportation à l'Est jusqu'au moment où la situation militaire, devenue critique, eût poussé Himmler, comme ce fut le cas en Hongrie, à essayer d'anéantir, par une opération soudaine, la masse des Juifs disponibles.

Les Français ont puissamment aidé au salut de trois quarts des Juifs de France

En Hongrie, des centaines de milliers de Juifs ont été déportés en quelques semaines et gazés à Auschwitz. Mais il faut tenir compte du fait que dans ce pays, les Juifs étaient soigneusement concentrés, et qu'il y avait une proportion considérable de Hongrois passionnément antijuifs (la gendarmerie hongroise l'était particulièrement) auxquels le gouvernement Sztojay laissa les mains libres quand Horthy se vit contraint de faire appel aux troupes allemandes. En Hongrie, la concentration des Juifs et la présence d'une foule d'antisémites actifs permirent une déportation massive précipitée. En France, par contre, un pareil coup de filet eût été impossible, car les Juifs étaient dispersés et les antisémites actifs qui en voulaient réellement à la vie des Juifs ne constituaient qu'une très faible proportion de la population.

La marge de négociation possible était plus large que les responsables de Vichy n'avaient tendance à l'imaginer, ainsi que l'atteste l'absence de véritables représailles allemandes aux deux fins de non-recevoir opposées par Vichy aux S.S., quand il s'est agi en septembre 1942 de remplir 45 trains quotidiens de mille Juifs chacun, et, en août 1943, de promulguer la loi de dénaturalisation qui aurait entraîné la déportation d'une cinquantaine de milliers de Juifs. L'état d'esprit des dirigeants vichyssois ne les incitait pas à s'élever avec conviction contre les mesures antijuives allemandes, sauf dans le cas des Juifs ayant la nationalité française. Et encore avons-nous vu que si le rejet par Vichy de la loi de dénaturalisation a pu être maintenu, le début de l'année 1944 a été marqué par l'abandon par Laval des Juifs français de province, désormais·livrés officiellement aux arrestations, soit par la Police française, soit par la Gestapo. Cependant, nous l'avons également constaté, la proportion de Juifs français de souche victimes de la Solution finale est très nettement inférieure à celle des Juifs étrangers et apatrides - Vichy, dans ses concessions aux Allemands, ayant placé les Juifs français en dernière ligne.

Be

Les Juifs de France garderont toujours en mémoire que, si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de ce pays, les trois quarts restants doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français, ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort.



Serge Klarsfeld

22 juillet 1942 LETTRE ENVOYEE AU MARECHAL PETAIN PAR LES CARDINAUX ET ARCHEVEQUES DE FRANCE ASSEMBLES A PARIS

Monsieur le Maréchal,

Profondément émus par ce qu'on nous rapporte des arrestations massives d'Israélites opérées la semaine dernière et des durs traitements qui leur sont infligés, notamment au Vélodrome d'Hiver, Nous ne pouvons étouffer le cri de notre conscience.

C'est au nom de l'humanité et des principes chrétiens que notre voix s'élève pour une protestation en faveur des droits imprescriptibles de la personne humaine.

C'est aussi un appel angoissé à la pitié pour ces immenses souffrances, pour celles surtout qui atteignent tant de mères et d'enfants.

Nous vous demandons, Monsieur le Maréchal, qu'il vous plaise d'en tenir compte, afin que soient respecté les exigences de la justice et les droits de la charité.

Emmanuel Cardinal Suhard, Archevêque de Paris.

28 juillet 1942

PROTESTATION SOLENNELLE DU CONSISTOIRE CENTRAL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le Consistoire Central a été profondément emu par les informations qui lui purviennent de zone occupée, sur la situation des Israélites français et étrangers. De nouvelles restrictions très graves et infamantes ont été apportées à leur liberté et à leur vie quotidienne, rendue presque impossible. Jusqu'au 16 juillet, beaucoup d'entre eux ont été déportés hors de France sans qu'il soit possible de connaître leur sort; des malades en traitement à l'hôpital, dont certains opérés le matin même, ont été transportés à Drancy les menottes aux mains.

Le 16 juillet des arrestations massives portant sur des milliers de fovers, comprenant hommes, femmes et jeunes gens et jeunes filles, ont été opérées avec une brutalité dépassant tout ce qui avait eu lieu. Parqués en commun, rien n'avait été prévu pour les nourritures et le coucher. Pendant plusieurs jours de nombreux enfants en bas âge ont été séparés de leurs mères avec la dernière violence; ceux qui n'ont pas été recueillis par des voisins charitables ou que la terreur n'a pas fait fuir on ne sait où, attendant qu'on autorise l'U.G.I.F. à les prendre en charge.

Par ailleurs on nous fait savoir que la principale synagogue de Paris, celle de la rue de la Victoire, qui avait fait l'objet d'un attentat dans la nuit du 2 octobre 1941, a été envanie et souillée dans des conditions ignobles ii y a quelques jours, par une vingtaine de membres d'une organisation française qui avaient immobilisé et violenté les gardiens de l'édifice.

En conséquence le Consistoire:

Considérant que la gravité de ces faits exige une action urgente qui ne saurait attendre la vérification minutieuse de renseignements qui, peut-être inexacts dans le détail, n'en font pas moins vrais dans l'ensemble;

Considérant que le devoir primordial de tout Etat civilisé est de sauvegarder les biens, la liberté, l'honneur et la vie des ses citoyens et de protéger les étrangers qui ont régulièrement reçu hospitalité sur son territoire.

Adresse une nouvelle et plus solennelle encore protestation au Gouvernement français contre des persécutions dont l'étendue et la cruauté atteignent UN DEGRE DE BARBARIE QUE L'HISTOIRE A RAREMENT EGALE;

l'adjure de tenter encore par tous les moyens dont il dispose de sauver des milliers de victimes innocentes auxquelles aucun autre reproche ne peut être adressé que celui d'appartenir à la religion israélite.

